

# Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12906 6 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Fontaine

- DIMANCHE 27 - LUNDI 28 JUILLET 1986

## La reine et la « Dame »

Beaucoup de bruit pour rien ? Que se passe-t-il donc entre la reine et sa « Dame » ?

La rumeur de l'« inquiétude » de la souveraine à propos des risques d'éclatement du Commonwealth s'est fondée sur le refus de M<sup>me</sup> Thatcher d'approuver des sanctions économiques d'envergure contre l'Afrique du Sud. A qui profitent ces bruits ? Les soupçons se sont portés sur divers représentants des pays qui menacent de quitter le Commonwealth, sur son secrétaire général, qui a de fréquentes et bonnes relations avec le palais, mais aussi sur lord Whitelaw, leader de la majorité de la Chambre haute, l'un de ces conservateurs modérés qui redoutent les excès de la « Dame de fer ».

Puis le « Sunday Times » a cité des « sources proches de la reine ». Le journal dominical a fait sensation en indiquant que les appréhensions d'Elisabeth II concerneraient non seulement l'avenir du Commonwealth, mais encore une bonne partie de la politique gouvernementale.

M<sup>me</sup> Thatcher aurait ému Buckingham en accrochant les tensions sociales, lors de la grève des mineurs notamment : elle serait indifférente aux plus déshérités, elle « diviserait » les Britanniques. La belle affaire !... Ces craintes se manifestent de plus en plus au grand jour au sein même du Parti conservateur. Mais, comme M<sup>me</sup> Thatcher n'est pas du genre à en tenir compte, il est tentant d'impliquer la Cour et de profiter du prestige de la Couronne.

On s'y est déjà employé l'an dernier quand une commission présidée par le duc d'Edimbourg a vivement critiqué l'état du logement dans le royaume et quand, après les émeutes dans les ghettos d'immigrés des grandes villes, on a fait dire au prince Charles qu'il ne souhaitait pas accéder au trône dans un pays divisé et partiellement aliéné.

Les allégations du « Sunday Times » ont été démenties. Le conseiller de presse de la reine a déclaré qu'elles étaient « sans aucun fondement ». L'« hebdomadaire » a néanmoins maintenu son information. Le « Daily Telegraph », sur un ton dramatique, appelle la souveraine à « ne pas prendre de risques avec la Couronne ».

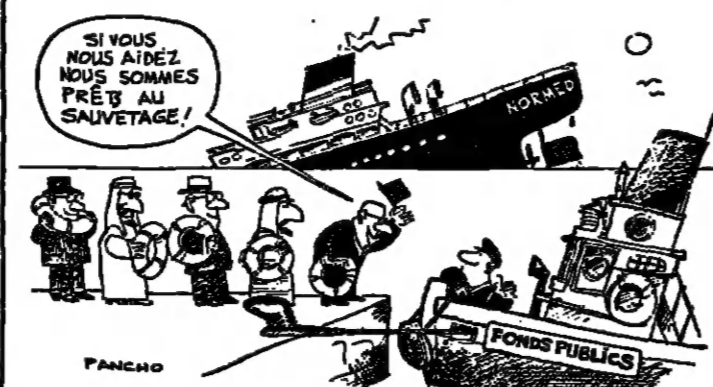
Curieusement, c'est le chef de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, qui, loin d'exploiter l'émoci de la droite, a ramené le débat à de plus justes proportions. Il a observé qu'après trente-quatre ans de « service » à la tête du Commonwealth la reine pouvait bien « s'inquiéter » de la survie de l'institution.

Comme l'a rappelé un chroniqueur du « Guardian », la souveraine avait toujours scrupuleusement veillé à ne pas s'ingérer dans les affaires du gouvernement en faisant connaître son opinion. Le commentateur conclut : « La vérité est que cette opinion, quelle qu'elle soit, n'a pas d'importance : aussi longtemps qu'elle n'est pas exprimée - et elle ne le sera jamais - elle n'a pas plus de signification et de crédibilité qu'un simple poeu ». Il bien qu'il n'y a pas de crise entre la reine et la « Dame ». En tout cas, s'il y en a une, M<sup>me</sup> Thatcher feint de l'ignorer. On la comprend ! La popularité de la famille royale n'a jamais été si grande et celle du gouvernement si faible.

Un mariage princier et les vacances parlementaires sont venus à point pour détourner l'attention et mettre un terme à l'effervescence. « En juillet, écrit le « Financial Times », tout événement politique doit être considéré avec la plus grande prudence. Après une longue session parlementaire, les politiciens et la presse sont fatigués, on ne se contrôle guère et les imaginations vont bon train. » Alors, raillez Shakespeare et « la Comédie des erreurs », ou prenons la rumeur « comme il [nous] plaît » !

## L'avenir des chantiers navals

### Normed : M. Madelin examine les offres de trois repreneurs



Les dirigeants de la Normed et les syndicats se rencontreront le 30 juillet pour négocier sur les réductions d'effectifs à Dunkerque, La Seyne et La Ciotat, et sur l'application des congés de conversion. Les spéculations vont bon train à propos d'éventuels repreneurs. Pour Dunkerque, un groupe non identifié d'industriels et de financiers belges et suédois est sur les rangs, et, pour La Ciotat, c'est Intra Invest (qui rassemble des capitaux arabes) qui a déposé des propositions. Alsthom, enfin, a été approché. Le trait commun à tous ces projets est leur caractère encore très vague et leurs implications fort coûteuses pour les finances publiques. D'où l'extrême prudence, voire le scepticisme, de M. Madelin, ministre de l'Industrie.

(Lire page 16 l'article de FRANÇOIS GROSRIEUX.)

## Remous à l'intérieur de la majorité

### M. Giscard d'Estaing exprime de nouveau ses réserves

Comme on lui demandait ce qu'il pensait de la « cohabitation » entre Hinault et Lemond dans le Tour de France, M. Valéry Giscard d'Estaing faisait remarquer, vendredi 25 juillet, qu'il ne fallait pas confondre « cohabitation » et « combat des chefs ».

L'ancien président de la République sait de quoi il parle. Le « combat des chefs », il connaît. Il en a été victime en 1981 et, dans sa volonté de revanche, il le perpétue volontiers. Pendant que le Tour de France traversait sa région, l'ancien chef de l'Etat ajoutait un épisode à l'histoire déjà fort tumultueuse de ses relations avec M. Jacques Chirac.

Comment pourrait-on interpréter autrement sa décision de s'absentier volontairement au moment du vote du projet gouvernemental sur le financement de la Sécurité sociale ? Pour discret qu'il soit, ce geste, préparé quelques heures auparavant par les vives critiques de M. Michel d'Ornano contre les orientations défendues par le ministre du budget, M. Alain Juppé, n'en exprime pas moins

ouvertement un désaveu infligé au gouvernement par M. Giscard d'Estaing.

En marquant ainsi son désaccord avec le rétablissement d'une taxe sur l'ensemble des revenus salariaux, l'ancien président n'a pas manqué l'occasion de prendre en flagrant délit de contradiction un premier ministre qui avait une augmentation des prélèvements obligatoires quatre jours à peine après avoir affirmé, au cours de sa conférence de presse du 21 juillet, que ces prélèvements allaient diminuer... C'est de bonne guerre... des chefs.

En la circonstance, M. Giscard d'Estaing se montrait d'humeur belliqueuse pour la troisième fois en une semaine. Ses remontrances du 17 juillet au pouvoir exécutif, à propos du différend entre M. Mitterrand et M. Chirac sur les privatisations, avaient visé autant le premier ministre que le président.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 5.)

## CHRONIQUE DES ANNÉES 60

### Le phénomène « Planète »

PAGE 12

### Le nouveau gouvernement espagnol

« On ne change pas une équipe qui gagne. »

PAGE 3

### Vers des sanctions contre Pretoria ?

M. Reagan cherche un compromis avec le Congrès.

PAGE 4

### Carrefour du développement

M. Mermaz dépose plainte et M. Nucci dément.

PAGE 6

Le sommaire complet se trouve page 16

## La longue poursuite Bernard Hinault-Greg Lemond

### Les nouvelles couleurs du Tour de France

Le Tour de France qui s'achève aura été l'un des plus passionnants des dix dernières années. Placé sous le signe de duels permanents et non pas dominé par un leader inaccessible, comme c'était le cas à l'époque de Merckx, il a échauffé une foule considérable tout au long du parcours. La Grande Boucle est devenue une manifestation internationale avec la présence des coureurs nord-américains.

Le Tour de France qui s'achève aura été l'un des plus passionnants des dix dernières années. Placé sous le signe de duels permanents et non pas dominé par un leader inaccessible, comme c'était le cas à l'époque de Merckx, il a échauffé une foule considérable tout au long du parcours. La Grande Boucle est devenue une manifestation internationale avec la présence des coureurs nord-américains.

Le Tour de France qui s'achève aura été l'un des plus passionnants des dix dernières années. Placé sous le signe de duels permanents et non pas dominé par un leader inaccessible, comme c'était le cas à l'époque de Merckx, il a échauffé une foule considérable tout au long du parcours. La Grande Boucle est devenue une manifestation internationale avec la présence des coureurs nord-américains.

CLERMONT-FERRAND de notre envoyé spécial

Cette épreuve prestigieuse qui installe le pays sur le pas de la porte, pour reprendre l'expression fameuse de Tristan Bernard, a

été l'un des plus passionnants des dix dernières années. Placé sous le signe de duels permanents et non pas dominé par un leader inaccessible, comme c'était le cas à l'époque de Merckx, il a échauffé une foule considérable tout au long du parcours. La Grande Boucle est devenue une manifestation internationale avec la présence des coureurs nord-américains.

été l'un des plus passionnants des dix dernières années. Placé sous le signe de duels permanents et non pas dominé par un leader inaccessible, comme c'était le cas à l'époque de Merckx, il a échauffé une foule considérable tout au long du parcours. La Grande Boucle est devenue une manifestation internationale avec la présence des coureurs nord-américains.

JACQUES AUGENDRE. (Lire la suite page 8.)

## La mort de Vincente Minnelli

### Le grand magicien

Le réalisateur américain Vincente Minnelli, père de Liza Minnelli, titulaire de seize Oscars, à qui l'on doit notamment *Tous en scène* et *Un Américain à Paris*, est mort dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 juillet à son domicile de Los Angeles. Il avait quatre-vingt-trois ans.

Aux Etats-Unis, on l'avait appelé le « magicien du cinéma », parce qu'il avait porté la comédie musicale vers la féerie. Son mariage, de 1945 à 1951, avec Judy Garland, le fit entrer dans la légende d'Hollywood. Pendant plus de vingt ans, il fut un des grands cinéastes attirés de la Metro Goldwyn Mayer où il s'illustra, outre la comédie musicale, dans la comédie dite « améri-

caine », le drame et le mélodrame. Liza Minnelli, sa fille et celle de Judy Garland, devint, à son tour, une vedette de music-hall et de cinéma.

Destinée bien remplie, en somme. Longue carrière jalonnée d'Oscars. Seul le déclin d'Hollywood amena Vincente Minnelli à se retirer des studios. De son métier, de sa vie, il a parlé dans le livre de souvenirs écrit en 1974, paru en France sous le titre *Tous en scène* (1). Son tempérament d'artiste exceptionnel s'est formé pendant sa jeunesse. Le cinéma américain devait en bénéficier.

JACQUES SICLIER.

(Lire également page 9.)

(1) Editions J.-C. Lattes en 1981, puis Ramsay poche cinéma, en 1985.

## Une enquête de l'OMS

### La schizophrénie, folie universelle

Une enquête de l'Organisation mondiale de la santé montre que la schizophrénie est une maladie universelle qui ne doit rien à la société ni à la famille.

L'incidence de la schizophrénie est la même dans des environnements socioculturels aussi différents que peuvent l'être un petit village africain, indien ou colombien et une grande capitale scandinave, russe ou américaine. L'évolution de la maladie peut, en revanche, varier selon cet environnement et l'insertion socio-professionnelle se révèle plus facile dans les pays sous-développés que dans les autres.

Tel est l'enseignement majeur que l'on peut retirer de l'étude sans précédent conduite depuis près de vingt ans par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) grâce à la collaboration de vingt centres spécialisés œuvrant dans dix-sept pays, selon des critères rigoureux définis par le docteur Assen Jablensky, maître d'œuvre à Genève de cette tâche dont la portée, considérable, doit faire prochainement l'objet d'une large diffusion (1).

Dans le village le plus primitif et le plus reculé de l'Inde, du Nigéria, du Soudan ou de la Colombie, comme dans les mégapoles trépidantes du monde occidental ou les fermes modérées et paisibles de Suisse ou du Danemark, on trouve chaque année, dans une population âgée de quinze à cinquante-quatre ans, le même nombre, à très peu de chose près, de cas de schizophrénie, soit environ un à deux cas pour dix mille habitants. Ces cas sont identifiés, selon un tableau diagnostique rigoureux, établi à l'identique pour l'ensemble des centres de recherche associés à ce travail dans le monde entier.

Ainsi s'effondre la théorie si tenace, défendue au cours des ans par les tenants de l'ethnopsychiatrie, pour qui la schizophrénie est « la psychose ethnique typique des sociétés civilisées complexes », et ne saurait donc être retrouvée dans les tribus ou les villages primitifs (2).

Ainsi s'effondrent aussi les thèses passionnées, et passionnément défendues par R. Laing et D. Cooper, notamment, thèses selon lesquelles l'une des plus

sérieuses et des plus déconcertantes maladies mentales serait provoquée par le comportement de l'entourage familial, dès lors culpabilisé à l'extrême, comme l'illustre le film de Kenneth Loach, *Family Life*.

Autrement dit, et pour les adeptes de ces théories, comme pour l'Américain Thomas Szasz, ce n'est pas l'individu qui est malade mais soit la société, de préférence moderne, où l'absence de structure religieuse égarerait les esprits les plus solides, soit encore la famille, dont l'attitude dialoguerait les personnalités les plus stables...

Dr ESCOFFIER-LAMBOTTE.

(Lire la suite page 7.)

(1) Rapport préliminaire sur l'évaluation initiale de l'étude coopérative de l'OMS sur les facteurs déterminant l'apparition des maladies mentales sévères. Sous la direction des docteurs A. Jablensky et N. Sartorius, département de la santé mentale, OMS Genève. Et *Essai multiculturel sur la nature de la schizophrénie*, rapport OMS, docteur A. Jablensky, Genève, 1986.

(2) G. Devereux, *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Gallimard, 1970.

Jacques LAURENT

Le dormeur debout

roman

GALLIMARD *nf*

صكنا من الأصيل

# Dates

## Il y a trente ans, la nationalisation du canal de Suez

### Le sacre de Nasser

Il y a trente ans, le 26 juillet 1956, la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, annoncée par Nasser, suscitait l'enthousiasme en Egypte et ouvrait la grave crise internationale qui devait aboutir à l'expédition franco-britannique et à son échec.

**D**URANT l'hiver 1982-1983, au palais des Beaux-Arts de Marseille, lors de l'exposition sur le canal de Suez, nombre de visiteurs s'arrêtaient, étonnés de découvrir en ce lieu une esquisse de la statue de la Liberté érigée à New-York en 1886. L'auteur en était bien Auguste Bartholdi. L'image, cependant, était datée de 1869, année de l'inauguration du canal des Deux-Mers et elle n'était point intitulée « La Liberté éclairant le monde » mais plus prosaïquement « Projet de phare pour Suez ».

Le statuaire français devait s'en défendre plus tard, mais il semble bien que sa glorieuse réalisation américaine naquit d'une déception égyptienne de jeunesse. En 1856, à vingt-deux ans, Bartholdi, pérorant en Egypte, avait reçu le double choc colossal des deux pharaoniques et du projet de percement de l'isthme par Ferdinand de Lesseps. En 1869 Bartholdi revint en Egypte et séduisit le khédivé Ismaïl avec son projet de mégaphare. Il ne fut pas construit, ayant finalement été jugé trop onéreux.

Pourtant, une statue géante, quoique moins coquette et due à un autre artiste (Emmanuel Fremiet) fut élevée en 1899 sur les bords du canal, à Port-Saïd ; mais elle représentait Lesseps, et ce « symbole honni du colonialisme » fut jeté bas en 1956 lors de la crise dite de Suez. Elle fut allongée ensuite derrière la palissade d'un terrain vague. En juin 1975, sur son destroyer qui rouvrait triomphalement le canal, fermé depuis la guerre de six jours en 1967, Sadate, qui avait invité à cette fête une descendante américaine de Lesseps, nous dit : « Si ça ne tenait qu'à moi, on relèverait la statue de Ferdinand... 1956, c'est de l'histoire ancienne ».

Si, en général, les Egyptiens ont passé l'éponge sur ce que seul le maître d'histoire dans les écoles appelle toujours « la triple et lâche agression » (franco-anglo-israélienne), ils évoquent encore volontiers la journée de feu qui embrasa le Proche-Orient le 26 juillet 1956. A cette date-là, dans l'insouciance de long été arabe qui dilate les passions et est traditionnellement fertile en conflits, émeutes ou coups d'Etat, le jeune chef (trente-huit ans) de la révolution égyptienne, le colonel Gamal Abdelnasser — dont la presse occidentale va bientôt faire « Nasser » — fraise émoulu président de la République s'appare, pour le quatrième anniversaire du départ en exil du roi Farouk, à faire exploser ardent et arbi une de ces « bombes » politiques qui feront sa réputation.

Pour le coup fumant qu'il prépare, celui qu'on appelle parfois « le fils du facteur », a choisi le décor en contrepoint d'Alexandrie, la capitale d'été déchu dont la population levantine veut croire, en dépit de tous les signes contraires, qu'elle échappera aux rigueurs de la révolution. Et c'est là, sur le grand-place, face à la statue équestre de Mohamed Ali, fondateur de la dynastie renvoyée et introducteur de l'influence occidentale en Egypte, qu'il fit frémir l'Europe et vibrer les Arabes en lançant dans un immense éclat de rire : « A l'heure même où je parle, le Journal officiel publie la loi nationalisant la Compagnie ».

La « Compagnie » c'était, bien sûr, celle du canal de Suez, parée de l'adjectif « universelle » alors qu'elle était surtout un consortium anglo-français. Car Nasser, contrairement au grief qui lui fut fait alors de par le monde, à dessin ou par imprécision, n'égyptianisait pas le canal — qui restait ce qu'il était depuis son ouverture : une « voie d'eau internationale » — mais uniquement l'entreprise qui le gère, depuis 1869, moyennant le versement au Caire de 7 % des redevances perçues sur les navires, outre les impôts payés par toute société au fisc égyptien.

#### Frénésie populaire

La nouvelle lancée, « c'est dans un grand orage d'acclamations, de hurlements de joie que [Nasser] s'arrache à la tribune où les gens étrangers que nous sommes se regardent éberlués », a consigné Jean Lacouture. L'auteur de « L'Egypte en mouvement » (Seuil, 1962) note néanmoins que la vraie « frénésie populaire » se déclina deux jours plus tard, lors du retour de Nasser au Caire : « Il faut avoir vu l'ancien officier d'état-major, le morose Gamal de naguère, le technocrate timide, flottant soudain sur une masse hurlante : un champion de boxe rentrant dans son Chicago natal ».

A Alexandrie, nous contrairement plus tard un témoin, certains habitants, aussitôt après avoir entendu l'annonce de la nationalisation, ne prirent pas le temps d'applaudir l'orateur, bien que l'approuvant, mais se précipitèrent chez eux de peur que le bateau de guerre britannique *Jamaica*, en « visite de courtoisie » dans le port ne renouvelle le bombardement anglo-israélien de 1882 sur la ville, lors de la révolte ultranationaliste d'Orabi-Pacha... La riposte militaire ne vint que fin octobre, sous forme de l'expédition du trio franco-anglo-israélien.

● RECTIFICATIF. — C'est par erreur que nous avons écrit que les Français du Tunisie, à la suite de la bataille franco-tunisienne de Bizerte (Le Monde daté 20-21 juillet) « avaient rejoint les centaines de milliers » de rapatriés d'Algérie dans le midi de la France, l'exode des Français d'Algérie n'ayant pas eu lieu en juillet 1981.

En attendant, le 26 juillet, avec un minute inhumain en Egypte, les soldats du rai, au moment où il partait, avaient pris possession des bureaux de la Compagnie universelle, au Caire et dans la région du canal. A Ismaïlia, le directeur administratif français apprit la nouvelle en prenant l'apéritif chez le gouverneur égyptien de la cité... Dans l'univers à part de la puissance qu'est le « Canal » — « Son armée est anglaise, sa classe ouvrière grecque, ses chefs de gare

temps après, patatras ! Les services secrets français faisaient perdre la face au candide occupant du Quai d'Orsay en donnant publiquement les preuves de l'implication égyptienne dans la guerre des djebels. En juin 1956, Pineau piqué au vif, franchit l'Atlantique pour « éclairer Dulles sur Nasser ». Les départements français d'Algérie appartenaient alors au champ du Pacte atlantique... Le 19 juillet, Washington retirait son appui à un Nasser vite regaillardissant cependant

elle, pointer la menace d'une « vengeance militaire ». Des grandes cités du delta, combien de gens de Haute-Egypte réexpédièrent alors au village femmes, enfants et paquets !

Et ce fut « la seconde campagne d'Egypte », selon l'expression ironique d'un diplomate français non conformiste (Jacques Bayeux). Un coup d'épée dans l'eau du canal, Fayard, 1976), car si elle finit en queue de poisson comme celle de Bonaparte, elle ne laissa derrière elle qu'une poussière sans goût de gloire. La « guerre de huit jours » (29 octobre-7 novembre 1956) fut concoctée entre Israéliens d'une part, Franco-Britanniques d'autre part, les premiers attaquant l'Egypte au Sinaï pour la contraindre à débloquer leur port d'Elilat en mer Rouge, les seconds tombant du ciel pour séparer les belligérants et, par la même occasion, « libérer le canal ».

En réalité, chacun des trois attaquants avait surtout en tête le renversement de Nasser : Israël décevait en lui un chef capable d'unir les Arabes pour la bataille décisive ; l'Angleterre à défaut des Indes se voyait régnant derechef sur leur route, la France, enfin, encore plus enlaidie depuis le rapt aérien du chef algérien Ahmed Ben Bella, le 22 octobre, croyait sauver en Egypte l'Algérie française...

#### La révolte de Budapest

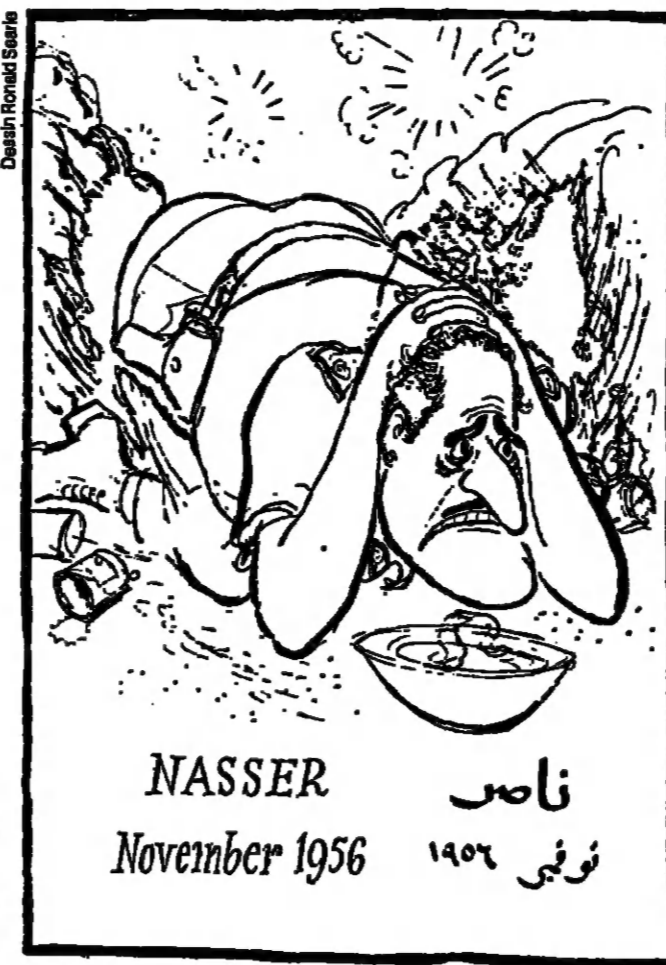
Et les deux superpuissances dans ce schéma abracadabrants ? Les trois « mousquetaires » (c'était en tout cas le nom de l'opération sur l'Egypte) haussaient les épaules. Les Américains ? Ils sont écœurés des « magouilles » de Nasser avec Moscou et sont occupés jusqu'au cou par leur élection présidentielle du 6 novembre (duel Eisenhower-Stevenson). Les Russes ? Ne leur suffit-il pas, depuis le 23 octobre, d'avoir à étouffer l'insurrection hongroise ? D'ailleurs, qu'ont-ils à faire en Méditerranée orientale ?

Il n'était point besoin que Russie et Amérique aient, telle Civa, quatre bras. Leurs verbes brûlants conjugués suffirent à figer dans l'absurde et l'anschronisme les trois plus puissantes armées de la Méditerranée. Au rire de Nasser enlevant Dame Compagnie à la hussarde, répondit celui de millions d'Arabes — à l'écoute de La Voix des Arabes superbement équipée au Caire par la CIA... — imaginant « les petits soldats français parfumés » déguerpissant de Port-Saïd sans même emporter la statue de Lesseps.

Ces détails vexants digérés, il reste quand même à déplorer que Nasser n'ait pas eu la patience d'attendre 1968, fin de la concession de quatre-vingt-dix ans consentie en 1869 à la Compagnie par le sultan ottoman au nom de son vassal, le khédivé du Caire. Les Egyptiens répondront que c'était leur droit de nationaliser leur bien avec douze ans d'avance. Et qui pourrait les contredire ?

Quant à Nasser, d'Alexandrie à Suez, il avait obtenu son sacre national et international. Le putschiste patent s'était mûri en spectaculaire faiseur d'histoire — même si celle-ci, cruelle, devait, un peu plus de dix ans après le zénith de 1956, noyer le prestige du rai dans les eaux de nouveau troubles du canal.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.



Tract préparé par les Britanniques pour être lancé sur l'Egypte (et jamais utilisé).

« Italiens, son administration française » (Paul Morand, *La Route des Indes*, 1936) — c'est un bref stilettement, vite maîtrisé par le quant-à-soi vieille France cultivée chez les cadres de la Compagnie, en dépit de la prépondérance financière britannique assurée depuis 1875 au détriment des Français.

#### Les faveurs de l'Amérique

D'ailleurs que faire ? Dire adieu en tout cas à la belle vie, aux toilettes claires voluptueusement arborées dans l'ombre verte des palmiers d'Ismaïlia ! Domage ! Il était si bien porté pour les fils de famille français de faire carrière dans ce paysage comme et jusqu'à aujourd'hui sans beaucoup d'âme qui est celui de la « zone » — le mot convient à merveille — du canal... Peu importe le cadre : on servait l'œuvre civilisatrice de la France.

Mais qu'est-ce qui avait pu conduire le régime à peine affermi des « officiers libres » à engager le fer avec l'Europe en récupérant de force une entreprise qui, juridiquement, devait de toute façon revenir à l'Egypte quelques années plus tard ? Dans son discours d'Alexandrie, Nasser avait donné sa réponse : « C'est le canal qui palera pour le barrage ! C'est pour cela que dès ce soir la Compagnie sera dirigée par des Egyptiens pour les Egyptiens ! »

Les militaires nationalistes tombeurs de Farouk, en juillet 1952, avaient ébloué ou étonné de force une entreprise qui, juridiquement, devait de toute façon revenir à l'Egypte quelques années plus tard ? Dans son discours d'Alexandrie, Nasser avait donné sa réponse : « C'est le canal qui palera pour le barrage ! C'est pour cela que dès ce soir la Compagnie sera dirigée par des Egyptiens pour les Egyptiens ! »

Le début tout est sacre et miel, mais le vinaigre ne tarde pas à gâter les douceurs ; en pleine construction de son glacia autour de l'Union soviétique, Foster Dulles, chef de la diplomatie américaine sous le président Eisenhower, s'offusqua bientôt du refus du Caire d'adhérer au pacte de Bagdad conclu en 1955 (Iran, Irak, Pakistan, Royaume-Uni, Turquie), refus qu'aggrave encore un premier achat d'armes tchèques par l'armée égyptienne, préluce à une plus large ouverture vers le bloc communiste. Les groupes de pression juifs américains et israéliens, bien mal avisés, car le vaste projet méridional d'Assouan ne pouvait que détourner les Egyptiens de leurs déléçes septentrionaux avec l'Etat hébreu, avaient de leur côté enfoncé le clou, arguant de la « non-fiabilité » de la France.

Seule la France s'était alors montrée compréhensive à l'égard du souci d'indépendance égyptien, Christian Pineau, ministre des affaires étrangères du socialiste Guy Mollet, défendant à la Chambre la vieille amitié franco-égyptienne, tacitement anti-anglo-saxonne, amorcée dès Charles X et Mehmet Ali.

Du Caire, en mars 1956, Pineau avait été tout fier de rapporter « la parole d'honneur » de Nasser, selon laquelle des moudjahidés — les « combattants de la foi » algériens en lutte depuis la Toussaint 1954 contre la souveraineté française en Algérie — n'étaient pas entraînés dans la vallée du Nil. Peu de

#### RENDEZ-VOUS

**Lundi 28 juillet.** — Genève : conférence interministérielle des treize pays membres de l'OEPEP ;

**Addis-Abeba** : sommet de l'OUA (jusqu'au 30) ;

**Mardi 29 juillet.** — Pretoria : Sir Geoffrey Howe reçu de nouveau par M. Botha ;

**New-York** : le président nicaraguayen, M. Ortega, s'adresse au Conseil de sécurité de l'ONU ;

**Mercredi 30 juillet.** — Amman : visite du vice-président Bush (jusqu'au 2 août) ;

**Madrid** : visite de M. Jean-Bernard Raimond ;

**Samedi 2 août.** — Elections générales en Malaisie ;

**Visite de M. Bush en Egypte** (jusqu'au 5) ;

**Dimanche 3 août.** — Londres : sommet des sept pays du Commonwealth en vue d'éventuelles sanctions contre l'Afrique du Sud.

#### Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09  
Télex MONDPAR 650572 F  
Téléphone : (1) 45-23-06-81  
Tél. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. le Monde  
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

**Anciens directeurs :**  
Hubert Beau-Méry (1944-1969)  
Jacques Yveret (1969-1982)  
André Laurens (1982-1985)

**Durée de la société :**  
cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 620.000 F

**Principaux associés de la société :**  
Société civile  
« Les Rédacteurs du Monde »,  
Société anonyme  
des lecteurs du Monde,  
Le Monde-Entreprises,  
M.M. André Fontaine, gérant,  
et Hubert Beau-Méry, fondateur.

**Administrateur général :**  
Bernard Wauters  
**Rédacteur en chef :**  
Daniel Vermet  
**Correspondant en chef :**  
Claude Salas.

#### Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montesson, 75007 PARIS  
Tél. : (1) 45-35-91-82 ou 45-55-91-71  
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437  
ISSN : 0395 - 2037

**ABONNEMENTS**  
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

**FRANCE**  
354 F 672 F 954 F 1 200 F

**TOUTS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE**  
687 F 1 337 F 1 952 F 2 536 F

**ÉTRANGER (par messagerie)**  
L - BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS  
399 F 762 F 1 069 F 1 388 F

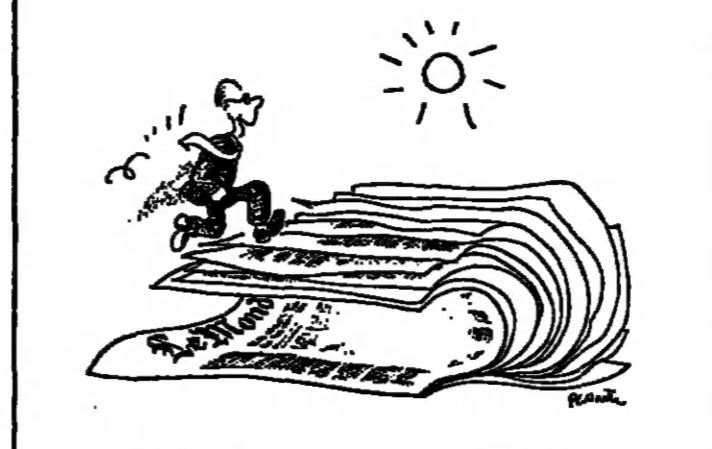
**IL - SUISSE, TUNISIE**  
584 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Payable d'avance ; tarif sur demande. Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les sous-propos en capitales d'imprimerie.

**PRIX DE VENTE À L'ÉTRANGER**  
Algérie, 3 DA ; Maroc, 8 dr. ; Tunisie, 500 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 30 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 \$ ; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 35 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 F ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,80 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Suède, 480 F CFA ; Suisse, 11 fr. ; Thaïlande, 1,20 T. ; USA, 1,25 \$ ; USA (West Coast), 1,50 \$ ; Yougoslavie, 110 ml.

#### ABONNEMENTS VACANCES



FRANCE		ÉTRANGER (voix normale)	
2 semaines	76 F	2 semaines	145 F
1 mois	150 F	1 mois	261 F
2 mois	260 F	2 mois	482 F
3 mois	354 F	3 mois	687 F

Tarif étranger par avion, nous contacter : tél. 42-47-98-72  
Pour recevoir régulièrement le Monde à votre adresse de vacances, retournez ce bulletin rempli en majuscules, DEUX SEMAINES avant votre départ, et adressez-le avec le règlement correspondant à :  
**LE MONDE ABONNEMENTS**  
BP 50709, 75422 PARIS CEDEX 09

Je m'abonne au MONDE du ..... au .....  
NOM ..... Prénom .....  
Mon adresse de vacances :  
N° ..... Rue .....  
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] Localité .....  
Pays .....  
Ci-joint mon versement ..... F

ملّة امّة للأصل

RFA : les suites de l'affaire Flick

## Vers un acquittement du comte Lambsdorff

BONN

de notre correspondant

Le procès de l'ancien ministre de l'économie ouest-allemand, M. Otto Lambsdorff, jugé pour corruption dans le cadre du scandale politico-financier Flick, s'achève vers un acquittement. En ce qui concerne ce premier chef d'accusation, en tout cas, car l'ancien ministre libéral (FDP) et ses co-accusés, M. Hans Friderichs, son prédécesseur au ministère de l'économie, et M. Eberhard von Brauchitsch, l'ancien fondé de pouvoir de l'empire Flick, doivent répondre du délit d'évasion fiscale.

MM. Lambsdorff et Friderichs avaient accordé, à la fin des années 70, une importante exonération fiscale en deux tranches au groupe Flick, sur le bénéfice de la vente d'actions Daimler-Benz, selon une prérogative prévue par la loi. Mais le parquet, estimant que ce geste avait été dicté par une reconnaissance envers le groupe Flick, généreux donateur de plus de 25 millions de marks (plus de 75 millions de francs) à tous les partis politiques de RFA — sauf les Verts, qui n'existaient pas — avait décidé d'engager des poursuites et de retenir le chef d'inculpation de corruption. Les accusés ont, pour leur part, toujours clamé leur innocence.

Le tournant du procès, ouvert en août 1985, s'est produit mercredi 23 juillet. Rejetant une requête de l'accusation demandant l'audition de témoins supplémentaires, le président du tribunal, M. Hans-Henning Buchholz, a déclaré que

« même avec de nouvelles auditions, il ne fallait pas attendre à une condamnation des accusés sur ce point ».

M. Lambsdorff n'a pas caché sa joie et s'est répandé en interviews pour dire qu'il envisageait un retour au gouvernement. Le ministre avait été contraint de démissionner, en juin 1984, devant l'imminence de son inculpation, après avoir occupé son poste pendant six ans, d'abord dans le gouvernement social-démocrate et libéral du chancelier Schmidt, puis dans celui, conservateur et libéral, de M. Kohl.

L'avocat Otto Schilly, ancien député Verts qui s'est spécialisé dans le dossier Flick et les pratiques frauduleuses de dons aux partis politiques, n'a pas apprécié le ton triomphaliste du comte Lambsdorff et du Parti libéral. Il ne fait que prouver, dit-il, « leur interprétation corrompue du droit, des détournements de marks, n'étant pas un mince délit ».

● **YUGOSLAVIE** : peine de mort confirmée pour Arukovic. — La Cour suprême de Croatie a confirmé, vendredi 25 juillet, la sentence de mort prononcée le 14 mai dernier contre le criminel de guerre yougoslave Andrija Arukovic, a annoncé l'agence Tanjug. Selon la législation yougoslave, la Cour suprême fédérale sera toutefois automatiquement saisie pour examiner à nouveau le cas d'Arukovic, âgé de quatre-vingt-six ans, avant que cette sentence ne devienne définitive. Jusqu'à présent, aucun condamné à mort âgé de plus de soixante-dix ans n'a été exécuté en Yougoslavie. — (AFP).

ESPAGNE : le nouveau gouvernement Gonzalez

## On ne change pas une équipe qui gagne

Quatre nouveaux ministres seulement dans le cabinet de Felipe Gonzalez. Le mot d'ordre demeure : « continuité ». C'est-à-dire, dans le domaine économique, maintien d'une austerité qui n'a pas empêché le Parti socialiste de remporter un triomphe électoral. Le chômage est important, mais la relance n'est pas pour demain...

MADRID

de notre correspondant

L'idée de continuité avait déjà dominé, mardi 22 juillet le discours d'investiture de M. Felipe Gonzalez comme président du gouvernement. Elle a également inspiré la formation du nouveau cabinet, dont la composition a été rendue publique vendredi dans la soirée. M. Gonzalez s'est en effet contenté de remanier partiellement le gouvernement qui avait terminé la première législature socialiste. Parmi des dix-sept ministres sortants, deux desquels les principaux « témoins », conservent leurs fonctions, tandis qu'un autre change de portefeuille. Le nouveau cabinet ne comporte que quatre nouveaux titulaires, dont trois, d'ailleurs, exercent déjà d'importantes fonctions au sein de l'administration.

Ces quelques changements affectent, dans la plupart des cas, des ministres dont la gestion avait été jugée trop tendre. Ainsi, à l'Industrie, M. Luis Carlos Croissier remplace M. Joan Majo, qui avait en outre souffert de ses mauvaises relations avec les milieux syndicaux, y compris socialistes. M. Croissier prend ses fonctions entouré de l'estime que lui a valu sa bonne gestion à la tête de l'Institut national de l'industrie, qui regroupe les entreprises publi-

ques, et dont il a réussi, pour la première fois, à endiguer les pertes.

### Super-portefeuille pour l'administration

Ministre du travail sortant, M. Joaquin Almunia, qui avait dû faire face, avec un succès limité, au plus grave des problèmes de la première législature socialiste, celui du chômage (22 % de la population active), reçoit le nouveau « super-portefeuille » des administrations publiques, résultant de la fusion des ministères de la présidence (c'est-à-dire de la fonction publique) et de l'administration territoriale (régionalisation). M. Almunia a chargé, désormais, de réaliser l'un des objectifs les plus ambitieux du gouvernement durant cette législature : la réforme en profondeur d'une administration qui n'a guère changé depuis l'époque de Franco, et qui reste dominée par les corporatismes.

C'est un homme appartenant à la fois à la direction du parti et de la centrale syndicale socialiste UGT (Union générale des travailleurs), M. Manuel Chavez, qui succède à M. Almunia au ministère du travail. Il n'est pas sûr, pourtant, que cette nomination suffise à améliorer les relations entre l'UGT et le « parti frère », relations que la politique d'austérité du gouvernement a sérieusement détériorées. M. Chavez se trouve en effet quelque peu en disgrâce auprès des autres dirigeants de la centrale, qui lui reprochent de ne pas avoir su faire preuve de suffisamment d'autonomie à l'égard du gouvernement. En le chargeant d'un portefeuille aussi délicat, M. Gonzalez semble avoir plutôt voulu récompenser un « fidèle » qu'accroître le poids de l'UGT dans la définition de la politique gouvernementale.

L'actuel directeur de l'Institut du crédit officiel, M. Julian Garcia Vargas, remplace M. Ernest Lluch au ministère de la santé. M. Lluch n'a pas réussi cette transformation en profondeur du système de la santé publique qu'il avait projeté. Il a dû — avec des crédits réduits — affronter à la fois l'opposition du corps médical, particulièrement conservateur en Espagne, et les critiques de ceux qui, au sein de son parti, lui reprochaient d'attendre sans cesse, à la suite de pressions, ses projets de réforme.

### L'austérité maintes

M. Virgilio Zapatero, nommé ministre des relations avec le Parlement, exerce déjà les mêmes fonctions durant la législature antérieure, avec le rang de secrétaire d'Etat. Par la promotion, M. Gonzalez a voulu montrer qu'il entendait renforcer le rôle d'un Congrès des députés qui, du fait de la commode abolition des socialistes, avait parfois paru se transformer, durant la législature antérieure, en une simple chambre d'enregistrement.

Pour sa part, une idée des orientations de la nouvelle législature socialiste, sans doute fort intéressante, se réfère aux ministres qui maintiennent leurs fonctions qu'à ceux qui les rejoignent. Ainsi M. Carlos Solchaga conserve le portefeuille de l'économie et des finances, ce qui indique que la politique d'austérité, qui avait caractérisé la première législature socialiste, sera maintenue pendant la seconde. Priorité devrait donc être à nouveau donnée au maintien des grands équilibres financiers plutôt qu'à la relance, malgré le taux élevé du chômage. La récupération des bénéfices des entreprises pour stimuler l'investissement privé restera la pierre angulaire de la politique économique.

Un autre des « poids lourds » du cabinet, M. Narcis Serra, conserve ses fonctions de ministre de la défense. Avec discrétion, mais aussi habileté, il a apparemment réussi à établir de bonnes relations avec des forces armées qui furent d'abord sur le qui-vive.

Le maintien de M. José Barriomero au ministère de l'Intérieur, en revanche, n'a pas fait la même unanimité : sa gestion était très controversée, tant par ceux qui critiquent son manque de succès dans la lutte contre l'ETA que par ceux qui lui reprochent de ne pas avoir réussi à imposer véritablement son autorité aux forces de l'ordre, en matière de mauvais traitements dans les commissariats notamment. En le maintenant malgré tout dans ses fonctions, M. Gonzalez semble avoir voulu montrer qu'il ne cédait pas à des pressions extérieures.

Quant au maintien de M. Francisco Fernandez Ordonez aux affaires étrangères, il semble surtout indiquer que M. Gonzalez entend conserver la haute main sur les orientations de la diplomatie espagnole. Contrairement à son prédécesseur M. Moran, en désaccord à plusieurs reprises avec M. Gonzalez, M. Ordonez est surtout apparu comme un exécutant efficace. Dans ces conditions, le retour dans le giron atlantiste, qui avait caractérisé la fin de la première législature socialiste, devrait se confirmer.

« On ne change pas une équipe qui gagne », soulignait-on vendredi dans les milieux de la présidence. Elu en 1982 sur le thème du « changement », M. Gonzalez ne jure plus, désormais que par la « continuité ». Reste à savoir si, dans un pays gravement touché par la crise, cela suffira à entretenir durant quelque temps encore l'espoir des électeurs.

THIERRY MALINAK.

## Asie

THAILANDE : les élections du 27 juillet

### Les singes au chômage ?

BANGKOK

de notre correspondant

Surat-Thani. — La province de Surat-Thani, sur la côte est, de la Thaïlande a tout pour plaire, tout pour réussir. Des temples anciens et la mer, un sol fertile, des îles de rêve. C'est l'une des régions les plus riches de Thaïlande.

Mais la récession se fait sentir ici comme partout ailleurs, d'où la question que se pose notre interlocuteur : Va-t-on mettre les singes au chômage ?

« Il y a trois ans, la noix de coco se vendait entre 4 et 5 bath (1). Aujourd'hui heureux celui qui peut encore en tirer 1 bath. A peine de quoi payer le singe », explique M. Panat Suprasethikul, directeur de banque.

Ce sont, en effet, des singes dressés qui sont chargés de la cueillette des noix de coco, principale ressource de la province avec le scoutchouc. Travailleurs saisonniers, les singes sont loués à leurs propriétaires par les fermiers du coin. Or, la chute du prix des matières premières risque d'affecter leur emploi.

A plus de 1000 kilomètres au nord, dans la province de Nakhon Phanom, nous avons visité un village de montagne, tout simple à résumer : une rue de terre battue, quatre-vingt familles, l'eau potable et l'électricité promise pour la fin de l'année, un petit temple et l'embryon d'une école primaire. Ici le problème qui se pose aux paysans est aussi simple : comment vivre avec un revenu moyen de 150 dollars par an ?

La campagne électorale, en province, c'est, certes, une affaire de personnalités, parfois de

trafic d'influence mais surtout de soucis quotidiens. Le prix du riz, la construction d'une route, l'édification d'un barrage ; voilà de quoi parlent les candidats. A Bangkok (six millions d'habitants), centre bouillonnant du pays, capitale des querelles politiques et des rivalités militaires, on préfère parler de pouvoir. Au point que, bien souvent, on oublie le reste de la Thaïlande et les cinquante millions d'hommes et de femmes qui assurent la prospérité de la nation.

« A Surat-Thani, nous avons déjà beaucoup de chance », nous dit le gouverneur Nipon Boonyapataro. « Mais avec de bonnes routes, un téléphone qui fonctionnerait et une meilleure distribution de l'énergie électrique, nous pourrions attirer les investissements étrangers. De Malaisie par exemple. Mais nous n'en sommes pas encore là ».

Le problème, pour Surat-Thani comme pour tant d'autres provinces, c'est que les travaux importants se décident dans la capitale. « Et Bangkok a tendance à nous oublier ».

Rien de tel alors qu'une campagne électorale pour se rappeler à son bon souvenir. La presse épargne ses correspondants dans le pays et redécouvre les paysans et leurs angoisses. A la veille de la consultation du 27 juillet, les parlementaires sont revenus faire un tour au pays et les partis politiques se sont souvenus que le gros des voix vient de province. Du reste, on y a toujours voté avec plus d'ardeur qu'à Bangkok...

J. B.

(1) 1 franc = 3,60 bath.

● **PAKISTAN** : prochaine reprise de négociations sur le nucléaire avec Paris. — La France et le Pakistan vont bientôt reprendre leurs discussions sur le contrat, signé en 1976 puis suspendu par Paris, de construction d'une usine de retraitement nucléaire, a affirmé le premier ministre pakistanais Mohammed Khan Junejo vendredi 25 juillet à Islamabad, de retour d'une visite en France. M. Jacques Chirac a « décidé de reprendre des discussions en détail » au niveau des ministres des affaires étrangères sur ce contrat (d'un montant de 150 millions de dollars), a affirmé M. Junejo dans une conférence de presse, à son retour d'une tournée qui l'a également conduit en Turquie, en RFA, et aux Etats-Unis. — (AFP).

● **Fin de la campagne du Cap-Anamur-II** en mer de Chine. — Le Cap-Anamur-II, navire affrété par les comités ouest-allemands Cap Anamur et français Médecins du monde, a achevé ses missions en mer de Chine et a quitté vendredi 25 juillet Singapour pour l'Europe avec trois cent cinquante-sept réfugiés vietnamiens à son bord, a annoncé le comité ouest-allemand de Cologne. Le navire a recueilli près de neuf cents réfugiés au cours de ses trois missions en mer de Chine depuis le printemps. Cinq cent trente d'entre eux se trouvent encore dans un camp de transit aux Philippines. La France a accepté d'en accueillir trois cents et la Belgique trente. Tous les autres réfugiés seront acceptés en RFA. — (AFP).

INDE

### Quatorze personnes tuées au Pendjab par des extrémistes sikhs

Chandigarh. — Des extrémistes sikhs ont arrêté un autobus sur une route isolée du Pendjab, vendredi 25 juillet avant l'aube, et tué quatorze personnes. Huit autres ont été blessés. Il s'agit de l'une des plus sanglantes attaques menées par les séparatistes sikhs depuis des années. Toutes les victimes étaient de religion hindoue, à l'exception d'un sikhs rasé de près, contrairement à ses coreligionnaires, et vraisemblablement pris pour un hindou par les tueurs.

Cette attaque, qui fait craindre une recrudescence des affrontements inter-ethniques au Pendjab, a été condamnée à travers tout le pays. Les cinq principaux partis politiques du Pendjab, y compris le parti sikh modéré Akali Dal, ont appelé à une grève générale de protestation dans cet Etat pour ce samedi 26 juillet.

Le gouvernement central de New Delhi et celui du Pendjab ont invité sikhs et hindous à éviter toute flambée de violence intercommunautaire. La police a été placée en état d'alerte dans tout le Pendjab. — (Reuter).

### Bras de fer et bas les pattes !

NEW DELHI (AFP). — La championne du monde de bras-de-fer a affirmé, vendredi 25 juillet, qu'elle avait été renvoyée de la police indienne, où elle avait le grade de sous-inspecteur, pour avoir repoussé un peu violemment les avances de ses collègues et supérieurs de sexe masculin.

Médaille d'or aux derniers championnats du monde de cette spécialité non olympique, en novembre dernier à Mexico, Preeti Arora a déclaré au journal Indian Express qu'elle avait dû gifler un officier de police qui se permettait des privautés dans la police, en décembre dernier, comme instructeur de judo pour les femmes policiers, s-t-elle ajoutée, elle a été à plusieurs reprises convoquée dans leurs bureaux par ses supérieurs, qui l'ont harcelée de toutes sortes de façons.

Selon ses supérieurs, en revanche, c'est en raison de brutalités envers deux recrues de police, une femme et un jeune garçon, que Mlle Arora a été renvoyée.

## Les nouveaux ministres

**INDUSTRIE** : M. Luis Carlos Croissier poursuit une carrière politique fulgurante : le voilà nommé ministre de l'Industrie à trente-cinq ans à peine, un record dans l'histoire des gouvernements espagnols ! Licencié en sciences économiques, qu'il a notamment étudiées à Madrid, il avait été nommé, en 1980, sous-directeur général au ministère de l'Industrie, chargé notamment du budget. Quatre ans plus tard, le Parti socialiste, dont il est membre, le nomma à la tête de l'Institut national de l'industrie (INI), le « ministère » qui regroupe les entreprises nationalisées — et accumule les pertes depuis dix ans.

Le choix d'un « politique » pour régler le destin d'un secteur industriel, fut-il public, est d'abord mal accueilli. Mais rompant avec la tendance des années antérieures, M. Croissier réussit en 1985 à réduire de 12 % les pertes de l'INI, et, surtout, à assurer à l'Institut un « cash-flow » positif, pour la première fois depuis huit ans.

M. Croissier symbolise parfaitement cette génération montante de jeunes technocrates qui ont le vent en poupe au sein du Parti socialiste espagnol. « Le secteur public industriel, pour survivre, doit se montrer plus sélectif, et renoncer par exemple aux activités pour lesquelles les entreprises privées sont plus compétitives, ou à celles qui sont en voie irréversible de multinationalisation européenne, comme l'automobile », nous affirmait-il récemment. Une philosophie qui l'a amené, au mépris des tabous, à privatiser plusieurs entreprises de l'INI, et, tout récemment, à permettre la prise de contrôle de la SEAT par la Volkswagen.

**TRAVAIL** : M. Manuel Chavez. — Agé de quarante et un ans, le nouveau ministre du travail est le premier dirigeant de la centrale syndicale socialiste UGT (Union générale des travailleurs) qui accède au gouvernement depuis l'arrivée de M. Gonzalez au pouvoir. Il est également membre de la commission exécutive du Parti socialiste, où il est précisément chargé des questions syndicales, ce qui l'a amené à tenter de faire office de « pont » entre les deux organisations avec de sérieux problèmes de « double casquette ».

Membre du Parti socialiste depuis 1968, M. Chavez est un collaborateur de la première heure de M. Gonzalez. Député depuis 1977, il a joué un rôle croissant au sein de l'équipe économique socialiste et fut, à ce titre, l'un des principaux rédacteurs du programme du parti aux dernières élections.

Il a progressivement pris ses distances à l'égard de ses pairs de l'UGT, à qui il reproche de critiquer trop ouvertement l'administration.

**SANTÉ** : M. Julian Garcia Vargas.

— Licencié en sciences économiques, le nouveau ministre de la santé est avant tout, à quarante et un ans, un spécialiste des problèmes financiers et fiscaux. Il fut responsable du service des contributions de la ville de Madrid, et a travaillé au sein d'une société de services financiers, avant d'être nommé en 1982 président de l'Institut de crédit officiel, chargé de l'administration des crédits subventionnés par le gouvernement.

**RELATIONS AVEC LE PARLEMENT** : M. Virgilio Zapatero.

— Agé de quarante ans, le nouveau ministre des relations avec le Parlement, M. Virgilio Zapatero, est professeur de philosophie du droit à l'université de Madrid, et auteur de plusieurs ouvrages consacrés au marxisme. Député depuis 1977, il a été nommé, en 1982, secrétaire d'Etat chargé des relations entre le nouveau gouvernement socialiste et le Parlement. Une tâche souvent difficile durant ces quatre années d'intense activité législative marquée de mesures d'austérité parfois impopulaires, mais que M. Zapatero semble avoir remplie avec habileté.

THIERRY MALINAK.

GRÈCE

## Les relations entre Athènes et Jérusalem s'améliorent

ATHÈNES de notre correspondant

Les relations gréco-israéliennes sont en train de s'améliorer assez rapidement, comme on l'a constaté à l'occasion de la visite à Athènes de M<sup>me</sup> Shulamit Aloni, députée du Mouvement des droits civiques à la Knesset. M<sup>me</sup> Aloni a rencontré plusieurs personnalités politiques grecques de premier plan, dont le ministre des affaires étrangères, M. Karolos Papandréou, et M<sup>me</sup> Margaret Papandréou, épouse du premier ministre grec, et qui joue un rôle croissant, à peine officieux, dans certains domaines délicats de la politique étrangère du pays.

Le député israélien aurait demandé à M<sup>me</sup> Papandréou d'intervenir en faveur de trois soldats de Tshahal détenus en Syrie, ainsi que de se rendre en Israël pour y avoir des contacts avec des organisations féministes.

M<sup>me</sup> Aloni a d'autre part plaidé pour la normalisation complète des relations diplomatiques entre les deux pays, la Grèce ayant toujours refusé un échange d'ambassadeurs avec Israël, bien qu'il existe à Athènes et à Tel Aviv des représentations diplomatiques régulières et permanentes. La principale raison a été, dès le début, les relations de la Grèce avec les pays arabes, où d'importantes communautés grecques étaient particulièrement actives.

Pendant les dernières années, la diplomatie a maintenu cette position pour une raison supplémentaire. Un échange d'ambassadeurs estimée-t-elle, serait non seulement un acte inamical envers les pays arabes, mais aussi une sorte de légitimation de l'occupation de territoires conquis par la force. Mauvais précédent si l'on songe à celle de la partie nord de Chypre par les troupes turques. Les Israéliens, de leur côté, soutiennent que les relations diplo-

matiques entre les deux pays devraient être établies sur la base des seuls rapports bilatéraux et de l'intérêt mutuel.

### Changement de ton

A propos d'intérêts, les conceptions officielles grecques sont aussi en train d'évoluer, comme on peut le constater par le changement de ton dans les commentaires de la presse proche du gouvernement. On y fait allusion au changement récent de la position espagnole, ce qui laisse la Grèce seule parmi les pays membres de la CEE à ne pas reconnaître pleinement Israël.

On évoque aussi les problèmes que causent à la politique étrangère grecque le lobby israélien à Washington et les milieux économiques juifs américains. On fait également remarquer que la politique pro-arabe, et favorable aux Palestiniens, de M. Papandréou n'a eu de retombées pratiques pour la Grèce ni sur le plan économique (les capitaux arabes s'orientent vers d'autres lieux) ni sur le plan politique, le soutien de plusieurs pays islamiques dans l'affaire de Chypre ou le conflit diplomatique en mer Egée étant accordé du bout des lèvres, ou même poliment refusé.

THÉODORE MARANGOS.

● **Départ des diplomates Ibyens en poste à Athènes ?** — Selon une information exclusive du journal Avriani, proche de certains milieux gouvernementaux grecs, vingt-cinq diplomates Ibyens ont quitté récemment la Grèce, sans que la date et la justification officielle de leur départ soient données. Le journal fait seulement remarquer qu'ils sont partis « sans bruit et normalement ». La représentation diplomatique Ibyenne en Grèce serait ainsi réduite à quatre ou cinq personnes. — (Corresp.).

صكنا من الأصل

# Afrique

AFRIQUE DU SUD : les sanctions contre Pretoria

## M. Reagan pourrait accorder quelques satisfactions au Congrès

WASHINGTON  
Correspondance

M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, partira la semaine prochaine pour Londres (où il rencontrera Sir Geoffrey Howe) et se rendra sans doute dans d'autres capitales européennes afin d'évoquer la question de nouvelles sanctions contre l'Afrique du Sud. La Maison Blanche ne voit pas de contradictions entre cette

démarche et la ferme opposition aux sanctions exprimée par le président Reagan dans son discours de mardi dernier (le Monde du 24 juillet). « Le président n'avait pas dit son dernier mot », déclare son entourage. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, s'adressant à des journalistes sud-africains et occidentaux, a clairement laissé entendre que de nouvelles sanctions, s'ajoutant à celles mises en place en septembre dernier, pourraient être envisagées. Mais il a souligné qu'auparavant il voulait parler avec « nos amis d'Europe occidentale, du Japon et du Canada » pour déterminer si une initiative américaine était nécessaire et, dans l'affirmative, s'assurer qu'elle soit prise en coordination avec les pays alliés.

### TUNISIE

#### Un appel de M. Driss Guiga

M. Driss Guiga, ancien ministre de l'intérieur et qui vit en exil en France depuis qu'il a été condamné à dix ans de travaux forcés à la suite des émeutes du mois de janvier 1984, nous a fait parvenir la lettre suivante :

« Je viens de prendre connaissance d'une série d'articles de votre journal, qui évoquent les difficultés de la situation économique et sociale en Tunisie. Des déclarations officielles semblent corroborer ces informations.

« L'ail, où je me trouve, me fait ressentir plus profondément la préoccupation de tous les Tunisiens devant cette situation. Quelle que soit, par ailleurs, l'aide attendue des pays amis, la Tunisie ne pourra faire face durablement au redressement nécessaire que par les efforts concertés et conjugués de ses propres efforts.

« Quelle que soit leur appartenance politique et sociale, ceux-ci ont confiance dans la destinée de leur pays. Il suffit qu'ils soient rassemblés et unis pour faire face.

« Il est du devoir de tous les Tunisiens, peuple et dirigeants, de favoriser les conditions de ce rassemblement et de cette union.

« Prompt à relever le défi de l'histoire, le président Bourguiba, chef de la nation tunisienne, saura les conduire, victorieusement encore une fois, dans la lutte pour l'indivisibilité de la Tunisie et pour le progrès et la prospérité de son peuple. »

rechercherait toujours une personnalité noire pour le poste d'ambassadeur à Pretoria.

Finalement, le président Reagan, qui s'attendait sans doute à une réaction négative au Sénat, reste maître du jeu. Les leaders républicains l'avaient suffisamment informé de l'état d'esprit d'une majorité de sénateurs bien décidés à promouvoir une législation « dure » envers l'Afrique du Sud.

L'ampleur de leur réaction négative a probablement dépassé ses prévisions, mais, au-delà de ce tumulte, il peut spéculer sur les divergences de vues et les flottements dans le camp de ses adversaires. Si les démocrates libéraux irréductibles restent sur leur position, ainsi qu'une poignée de républicains, certains, dont les leaders du Sénat, sont prêts à s'accommoder de sanctions modérées. De son côté, le président a toujours su accepter un compromis pour éviter une défaite.

M. Reagan, en outre, n'est pas dépourvu de moyens d'action. Il

peut encourager ses amis du Sénat à pratiquer une obstruction suffisante pour que le Congrès ajourne ses travaux dans trois semaines sans avoir pris de décision. Il peut également prévenir, comme l'an dernier, une initiative du Congrès en décidant de sanctions par voie d'ordonnance. Enfin, en dernier ressort, il pourrait opposer son veto, mais en courant le risque de ne pas réunir la majorité des deux-tiers requise pour confirmer celui-ci.

Certes, un certain nombre de sénateurs républicains, soit sincèrement indignés par la passivité de la Maison Blanche, soit préoccupés par des considérations électorales (le vote noir est important surtout dans les circonscriptions marginales), veulent prendre l'initiative et faire entendre leur voix. Mais ils y regarderont à deux fois avant d'entrer en conflit ouvert avec le président et préféreront vraisemblablement la voie du compromis.

HENRI PIERRE.

« Deux membres de l'ANC condamnés à vingt-cinq ans de prison. — Le tribunal de Nylstroom, ville située au nord de Johannesburg, a condamné MM. Johannes Mahlangu et Meolisi Gebeshe, tous deux membres du Congrès national africain (ANC), à vingt-cinq ans de prison, pour « terrorisme, vol à main armée et tentative de meurtre », a rapporté, vendredi 25 juillet, la presse sud-africaine. Les deux hommes sont accusés d'avoir été en relation avec M. Klaas de Jonge, le Néerlandais qui est réfugié depuis un an dans les locaux de l'ambassade des Pays-Bas à Pretoria (le Monde daté 20 - 21 juillet). M. Gebeshe a reconnu qu'il avait reçu une formation en Zambie et en Union soviétique, et M. Mahlangu a été reconnu coupable d'avoir reçu un entraînement militaire en Zambie et en Angola. — (AFP.)

« MOZAMBIQUE : Pretoria installe une clôture électrifiée à la frontière. — Un porte-parole de l'armée sud-africaine a annoncé, vendredi 25 juillet, que cette clôture est destinée à empêcher l'efflux en Afrique du Sud de réfugiés mozambicains, chassés de leur pays par la guerre civile. Une première section de 25 kilomètres, proche de la ville de Komatipoort, devrait être mise sous tension d'ici une semaine. Des dizaines de milliers de réfugiés ont afflué en Afrique du Sud, ces dernières semaines, pour fuir les combats opposant les forces du gouvernement de Maputo à celles de la résistance nationale du Mozambique (FRELIMO). Les rebelles mozambicains ont annoncé avoir occupé cinq villes du nord du pays entre le 17 et 21 juillet, et tué deux cent cinquante gouvernementaux, dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'attaque visant les centres urbains. — (Reuters.)

« Elections générales au Mozambique à partir du 15 août. — L'Assemblée nationale populaire a décidé, vendredi 25 juillet, que les secondes élections générales depuis l'indépendance, en 1975, du Mozambique, se dérouleront à partir du 15 août. Tous les niveaux de décision de la vie politique du pays seront renouvelés au cours de ce scrutin (Assemblée, conseils municipaux, de district et de province), qui s'échelonnent sur trois mois. — (AFP.)

# Proche-Orient

Après les entretiens d'Ifrane

## M. Shamir minimise la portée de la rencontre

Le président Reagan a fait parvenir le vendredi 25 juillet un message de félicitations au premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, à propos de la rencontre d'Ifrane, qualifiée de « pas important vers une nouvelle compréhension entre Arabes et Israéliens ». Le vice-président américain George Bush quitte pour sa part Washington dans la soirée de vendredi pour se rendre au Moyen-Orient où il doit avoir une série d'entretiens, à partir de dimanche, avec les dirigeants israéliens, jordaniens et égyptiens.

Un responsable américain avait indiqué cette semaine que le vice-président ne sera pas porteur d'un quelconque nouveau plan de paix mais qu'il cherchera à connaître les points de vue des responsables des trois pays où il se rendra. Il semble toutefois que les entretiens qu'ont eus cette semaine le roi Hassan II de Maroc et M. Shimon Pérès seront au cœur des discussions de M. Bush.

« A Jérusalem, M. Shamir a minimisé la portée de la rencontre d'Ifrane. A l'issue d'un entretien avec M. Pérès, qui lui a rendu compte des résultats de ses pourparlers avec le roi Hassan II, le ministre des affaires étrangères a déclaré à la radio israélienne qu'il n'y avait « aucune raison de s'exciter à chaque fois qu'il y a une rencontre entre un dirigeant israélien et un dirigeant arabe ». Il a souligné que les dirigeants israéliens avaient rencontré des dizaines de fois les responsables égyptiens après les accords de Camp David. « Nous avons déjà franchi la barrière en vertu de laquelle Israël était un pays paria dans la région. C'est une période révolue, et il n'y a plus de quoi s'émerveiller. »

Il faut, a-t-il poursuivi, « mettre aujourd'hui davantage l'accent sur la teneur et les résultats de ce type de rencontre. Je pense que le premier ministre a présenté les positions du gouvernement d'union nationale selon les accords de coalition. Je le répète, une telle rencontre ne saurait libérer le premier minist-

re de ses engagements politiques ». M. Shamir avait indiqué mardi que M. Pérès « n'avait pas été mandaté pour négocier des territoires ».

« A Tunis, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Cheddi Kilibi, a lancé un appel à la réunion « urgente » d'un sommet arabe « pour définir une ligne commune face au conflit arabo-israélien ».

Si, après tant de tentatives avortées depuis 1983, M. Kilibi entreprend aujourd'hui une telle démarche, on peut penser, écrit notre correspondant à Tunis, Michel Deur, qu'il y a été encouragé par les contacts qu'il a multipliés durant ces trois derniers jours avec la plupart des capitales arabes.

Dans la déclaration qu'il a publiée à Tunis, le secrétaire général de la Ligue arabe se garde de tout jugement à l'égard de l'initiative du roi du Maroc. Il ne veut retenir des entretiens d'Ifrane que le refus opposé par M. Shimon Pérès à tout dialogue avec l'O.L.P., « représentant légitime du peuple palestinien », et à l'évacuation des territoires occupés, en dépit « des résolutions internationales imposant leur restitution ». Ainsi, selon M. Kilibi, « est montré le vrai visage d'Israël, mis à nu ses desseins les plus secrets et révélés spectaculairement son refus de toute solution et son refus de se soumettre aux principes de base qui fondent la paix ». « Non seulement, ajoute-t-il, Israël ne se contente pas de rejeter l'option pacifique affirmée par les Arabes à Fès, mais il cherche à faire main basse sur la Palestine tout entière, à laquelle s'ajoutent les territoires arabes occupés, en usant d'actions de guerre, d'oppression et de terrorisme, fort qu'il est de soutiens politiques et de l'appui matériel illimités dont il bénéficie. »

Les pays arabes doivent donc s'employer, « en priorité absolue », à combattre ces « desseins fondés sur la force » en « laissant de côté » leurs différends, explique M. Kilibi, qui se réfère au plan de paix de Fès de 1982, dont les stratégies de mise

en application « exigent une concertation étroite ». Le secrétaire général de la Ligue arabe dit enfin sa conviction que la paix au Proche-Orient ne peut être réalisée que par la lutte du peuple palestinien, appuyée par « une action arabe énergique et, d'autre part, par des positions internationales fermes ».

« Au Caire, le principal quotidien égyptien, Al Akhbar, affirme que l'échec des entretiens d'Ifrane « a porté un coup de poignard dans la poitrine de tous les Arabes modérés et un coup sévère au processus de paix ».

« Il est maintenant impossible à tout autre dirigeant arabe de tenter une aventure similaire et donner ainsi de la crédibilité aux affirmations israéliennes selon lesquelles la paix est urgente, sans offrir quoi que ce soit pour y parvenir. »

« A Beyrouth, quelque deux mille chéites « en colère » ont attaqué, vendredi, les locaux de l'ambassade du Maroc dans le secteur ouest de la capitale, pour protester contre la rencontre d'Ifrane. Des portraits du roi ont été brûlés, le mobilier, détruit et le bâtiment, finalement, partiellement incendié. Les six membres du personnel diplomatique qui se trouvaient encore dans le bâtiment avaient fui une demi-heure avant l'attaque, emportant avec eux le drapeau marocain qui ornait la façade.

Par mesure de sécurité, le reste du personnel, et notamment l'ambassadeur, avait été évacué de Beyrouth-ouest quelques semaines plus tôt. Les autorités libanaises, prévoyant une éventuelle opération antiterroriste, avaient déployé une vingtaine de policiers, commandés par un officier, autour de l'ambassade. Mais ceux-ci, surpris par l'importance et la violence de la foule, composée d'hommes le plus souvent barbés et de femmes en tchador noir, membres du Hezbollah, n'ont rien pu faire pour empêcher le saccage de l'ambassade. — (AFP, Reuter, AP.)

# Amériques

PÉROU

## Mystérieux trafic d'armes en provenance de RDA

Le Pérou a officiellement demandé à Berlin-Est des informations « explicites » au sujet d'un cargo chargé d'armes est-allemandes qui a pénétré en juin dans ses eaux territoriales. Le ministre des affaires étrangères péruvien, M. Alain Wagner, indique dans la note envoyée à l'ambassade de RDA : « Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de documents et de précisions assez explicites de la part du gouvernement de RDA pour aider à établir clairement quels étaient l'acquéreur et la destination réels des armes fournies et expédiées par des sociétés nationales de votre pays », selon l'agence Reuter.

Ce cargo, nous signale notre correspondant à Lima Nicole Bonnet, a quitté le port de Rostock, en RDA, au mois de mai, avec, à son bord, un chargement bien particulier : trente-deux camions blindés, mille cinq cents kalachnikov et mille quatre cent quarante roquettes produits sous licence soviétique. Après avoir croisé dans les eaux territoriales péruviennes pendant une dizaine de jours, le *Pis-Vesta* se dirigeait vers le Panama, où il est intercepté dans le port de Balboa, sur demande du gouvernement péruvien. Les armes sont alors saisies, et plusieurs hypothèses ont été émises sur leur véritable destination.

A Washington, dans les milieux du renseignement américain, indique l'agence Reuter, on déclarait

récemment que le chargement était destiné aux guérilleros péruviens du Sentier lumineux.

Pour le moment, les autorités péruviennes se limitent à parler d'une contrebande d'armes « pour le marché le plus florissant du continent qu'est l'Amérique centrale ». Le ministre des affaires étrangères, utilisant des documents falsifiés, ont cherché à distraire l'attention sur la destination des armes et à compromettre les autorités péruviennes.

« Remaniement ministériel. — Le président Alan Garcia a procédé vendredi 25 juillet à un remaniement ministériel en nommant trois nouveaux ministres à la marine, au travail et à la pêche, ainsi qu'au portefeuille de la justice, vacant depuis la démission de son titulaire après les massacres des prisons. L'ancien ministre du travail, M. Carlos Blancas Bustamante, a été nommé au poste de ministre de la justice, en remplacement de M. Luis Gonzales Posada. Le vice-amiral Willy Harm Esparza remplace le vice-amiral Julio Pacheco Corcocha Hubner au ministère de la marine. Le portefeuille du travail et de la promotion sociale revient à M. Orestes Rodriguez Campos. Le ministère de la pêche sera occupé par José Palomino Rosel en place de Javier Labarthe Correa. — (AFP.)

### CHILI

## Attentat devant le palais de la Moneda : 36 blessés

Santiago. — Trente-six personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe — dissimulée dans une poubelle — qui a éclaté vendredi 25 juillet devant le Palais de la Moneda, situé en plein centre de la capitale chilienne. Le colonel Hector Lemaitre, préfet de la zone métropolitaine, a indiqué que deux policiers figuraient parmi les blessés et que l'une des victimes se trouve dans un état

grave. Selon le colonel, la bombe, composée de 450 grammes d'explosif, a été déclenchée par un système électrique installé dans une cassette. L'explosion a ébranlé les immeubles des alentours, principalement des ministères et des bureaux et a endommagé un autobus. L'attentat n'a pas été revendiqué. — (AFP, Reuter.)

LIBAN : une thèse en Sorbonne

## Le quatuor maudit du Levant

Au moment où l'on célèbre un peu partout comme un événement bénéfique le onzième anniversaire de l'entrée officielle de l'armée syrienne au Liban, en 1976, et où son retour à Beyrouth est plutôt bien accueilli de par le monde, malgré les protestations de la plupart des Libanais chrétiens, il était étonnant, roboratif d'entendre en Sorbonne quelques idées reçues sur le Levant remises en cause, documents à l'appui, et avec l'unction d'une Université pour une fois prise d'enthousiasme : deux de nos confrères, le Libanais Antoine Baabou et la Française Annie Laurent, présentèrent leur thèse d'Etat sur « Le Liban et son voisinage ».

Six ans de recherches, souvent sur le terrain et en tout cas auprès de nombreux acteurs du drame (dont certains déjà disparus, comme le président Sarraf ou l'ancien avocat de la famille Assad), ont permis aux deux chercheurs de donner un éclairage neuf, et très souvent aussi cru

que cruel, sur la vraie vie du ménage à trois libano-syro-irakien, sans oublier l'inévitable porteur de chandelle palestinien, qui n'a pas été le dernier à buter le feu dans la maison. Un quatuor maudit où le frère Liban joue le rôle de l'impitoyable géant... Mais, en politique, ne pas prévoir est le pire des fautes.

La secrète idylle franco-libanaise durant le mandat sur la Syrie, les textes cachés entourant les accords du Caire de 1969 sur le séjour des Palestiniens au Liban, les rapports des généraux libanais sur le premier jour de la guerre du Liban, le 13 avril 1975, l'analyse libanaise inédite de Robert Oakley, aujourd'hui chef du contre-terrorisme au département d'Etat américain, les liens de Bachir Gemayel avec les Soviétiques (il disait : « Entre Khomeiny et Brejnev, je choisirai toujours ce dernier ! »), les documents procès-verbaux des réunions des dignitaires musulmans libanais lorsqu'ils croyaient les chrétiens

battus en 1976, le projet irakien de statut spécial pour les druzes libanais, la note ultra-confidentielle de diplomates français pour le président Mitterrand partant en Syrie, qui montre l'absence d'illusions du Quai sur les intentions de ce pays au Liban, etc.

On n'en finirait plus d'énumérer les événements dont les deux théoriciens renouvellent la vision grâce à une substantielle de documents ou d'entretiens exclusifs. « La crise du Liban, pays neutre en apparence sur son temps et ses voisins, est la principale victime n'est peut-être que la répétition générale du drame qui guette l'ensemble de la communauté internationale : le refus des différences », a conclu le président du jury, le professeur Pierre-Marie Dupuy. Le livre grand public qui corré de ce travail universitaire risque de coller longtemps à l'actualité, si cette sombre prédition se réalise...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

L'orientaliste Louis Gardet est mort

## Foi et rigueur scientifique

L'orientaliste Louis Gardet — qui vient de mourir à quatre-vingt-deux ans dans le monastère toulois où il était retiré depuis plusieurs années — aura, durant toute sa carrière, mis sa foi chrétienne au service de la rigueur scientifique. Et cela avec une absence d'ostentation qui fait que nombre d'utilisateurs de ses travaux ignorent qu'il était Petit Frère de Jésus, c'est-à-dire membre de l'ordre du Père de Foucauld. Curieux et respectueux des convictions des autres, il laisse, parmi ses continuistes plus jeunes, aussi bien des athées que des musulmans, des hindous ou de fervents catholiques.

C'est par sa *Pensée religieuse d'Avicenne* (Vrin, 1951) et par ses *Expériences mystiques en terres non chrétiennes* (Albatros, 1954) que Gardet commença à attirer l'attention sur ses recherches de philosophe

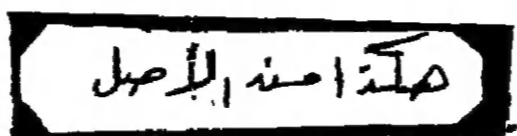
chrétien consacrées aux autres cultures et religions. Parmi ses ouvrages suivants, devenus des classiques de l'orientalisme savant, on citera *La Cité musulmane, vie sociale et politique* (Vrin, 1954 et 1976), *L'Islam, religion et communauté* (Desclée de Brouwer, 1967), et surtout *Les Hommes de l'Islam* (Hachette, 1977), sans doute la seule de ses œuvres qui parvint à atteindre le grand public et qui est un livre d'une extraordinaire densité de vie et de spiritualité.

Le respect et l'attrait pour l'Autre donnaient à Gardet le goût des ouvrages à deux voix et ce fut notamment la monumentale *Introduction à la théologie musulmane* (Vrin, 1948 et 1970), réalisée avec le dominicain égyptien Georges Amouati, somme assez « univer-

selle » pour avoir été traduite en arabe, en trois volumes, à Beyrouth, en 1969 ; vient ensuite *l'Islam, hier demain*, avec l'universitaire franco-algérien Mohamed Arkoun (Bouché-Chastel, 1978) et *L'Expérience du soi* (Desclée de Brouwer, le Monde du 21 avril 1982), étude ardue qui place le choc mystique au-dessus de tout, écrite de concert avec l'indianiste Olivier Lacombe.

Respecté en milieu chrétien, Gardet ne l'était pas moins parmi l'intelligentsia musulmane éclairée : en 1981, le prix spécial de l'Amittif franco-arabe avait été décerné à un homme qui passa une partie de sa vie à parcourir le monde islamique, sans oublier une « escale » remarquable à l'Institut pontifical d'études arabes, à Rome.

J.-P. P.-H.



كلنا من اجل

Amériques

Mystérieux trafic d'armes en provenance de RU.

Le trafic d'armes... mystérieux trafic d'armes en provenance de RU. Les armes sont transportées par avion...

Attentat de la Ville

Attentat de la Ville... un attentat a été commis dans la ville...

Le quartet maudit

Le quartet maudit... les quatre hommes qui ont dirigé le mouvement...

Pol et rigueur scientifique

Pol et rigueur scientifique... la recherche scientifique doit être rigoureuse...

Politique

Le Monde • Dimanche 27-Lundi 28 juillet 1986 • 5

La mort de Hubert Dubedout

Le symbole d'une gauche moderne

L'ancien député de l'Isère et maire socialiste de Grenoble, M. Hubert Dubedout, âgé de soixante-trois ans, est mort vendredi 25 juillet au cours de l'ascension de l'arête de la Table à l'altitude de 3 542 m, dans le massif du Mont-Blanc. Sa corde se trouvait à environ 3 300 m d'altitude et achevait vers 7 h 45 sa course dans cet itinéraire mixte (rochers et glace) et classé AD (assez difficile).

Les rochers des massifs des Ecrins et du Mont-Blanc, s'engageant dans des voies souvent difficiles. Les circonstances de l'accident laissent penser que M. Dubedout a été victime d'un malaise qui le déséquilibra et devait le faire chuter de sa hauteur. Il mourait presque aussitôt.

L'ancien maire de Grenoble sera enterré, lundi 28 juillet, dans l'intimité, dans la petite commune de Saint-Bueil (Isère).

GRENOBLE

de notre correspondant

Une légende tenace aura retenu de l'arrivée de Hubert Dubedout à la mairie de Grenoble, en mars 1965, une histoire de robot. A cette époque, dans cette cité peuplée de chercheurs et d'universitaires, l'eau montait parcimonieusement dans les étages supérieurs des immeubles. Le fondateur des Groupes d'action municipale (GAM) n'est pas de mal à mobiliser alors, autour de lui, les « forces nouvelles » d'une population active, attirée par la capitale des Alpes, qui avait été retenue un an plus tôt pour organiser les Jeux olympiques d'hiver de 1968.

Ce fut le premier dossier qu'ouvrit Hubert Dubedout aussitôt après son élection. Avec le préfet de l'Isère, M. Maurice Doublet, il allait immédiatement prendre conscience de la chance et du formidable héritage que léguait à sa ville les Jeux olympiques. « Les Jeux olympiques, ça doit d'abord servir », répétait Hubert Dubedout, qui allait bouleverser, en quelques années, l'aspect de cette cité provinciale, jusqu'alors peu encline au changement. Un nouveau gare, un nouvel aéroport, une nouvelle mairie, une maison de la culture, les premiers kilomètres d'autoroute à l'est et à l'ouest, mais aussi une nouvelle cité « Village olympique » allaient surgir. Plus tard, naîtra, sur les communes de Grenoble et d'Échirolles, la Villeneuve, un quartier qui fit une large place aux expérimentations sociales, scolaires, culturelles et même médicales, comme la création d'un des tout premiers centres de santé.

Réactions politiques

« Grenoble est triste », a déclaré, vendredi 25 juillet, M. Alain Carignon, maire RPR de Grenoble, ministre chargé de l'environnement après le décès de M. Hubert Dubedout. « Dix-huit années d'exercice de fonction de maire ont marqué à la fois un homme et une ville », a ajouté M. Carignon.

Dans un message envoyé à la veuve de Hubert Dubedout, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, écrit notamment : « Je tiens à vous faire savoir toute ma tristesse, et à vous adresser au nom de tous les socialistes nos plus sincères condoléances ».

Dans un communiqué où il exprime son « immense peine », M. Lionel Jospin, député socialiste de l'Isère et ancien président de l'Assemblée nationale, souligne que Hubert Dubedout « aura modelé l'image de la Grenoble moderne, la prestigieuse cité des sciences, des arts, du tourisme et d'une certaine qualité de la vie et des relations humaines ».

Apprenant « avec émoi » ce décès, M. Pierre Mauroy, maire socialiste de Lille et ancien premier ministre, a indiqué que « spécialiste des problèmes de l'urbanisme et de l'habitat », Hubert Dubedout « laissera aux administrateurs des collectivités locales le souvenir de l'un des meilleurs artisans du socialisme au quotidien ».

Ancien secrétaire général du SAC

M. Debizet veut « rassembler les gens attachés aux valeurs fondamentales »

M. Pierre Debizet, ancien secrétaire général du SAC, a présenté, vendredi 25 juillet, sur TF 1, le Mouvement initiative et liberté (MIL), dont il est le délégué général et qui se propose de « rassembler les gens attachés aux valeurs fondamentales et prêts à manifester leur volonté, y compris par des manifestations dans la rue ». Le Service d'action civique (SAC) organisation créée pour soutenir l'action du général de Gaulle, avait été dissous après la tuerie d'Auriol (Bouches-du-Rhône). Son ancien dirigeant a indiqué que le MIL est « une association qui ne fait pas de politique, qui n'est pas un club de réflexion, mais un mouvement d'action et de réflexion ».

M. Debizet s'est défendu de vouloir recréer le SAC. « Nous aurions pu, bien sûr, maintenant, remonter une association du même genre, mais il dit, mais le MIL n'est pas du tout une organisation qui se situe dans une action de la politique. » Le SAC était bien délimité au point de

ville laborieuse, Grenoble allait, tout au long des années 70, montrer son avance dans les domaines de l'urbanisme, de la santé, de la culture, de la vie associative, à travers notamment les unions de quartiers, les équipements socioculturels.

« Hubert Dubedout fut l'un des premiers grands magistrats municipaux modernes de France », note M. Michel Destot, ancien conseiller municipal socialiste de Grenoble, aujourd'hui conseiller général. Hubert Dubedout devait aussi participer très largement au mouvement de modernisation des méthodes de gestion municipale, en s'efforçant notamment de libérer communes des contraintes étatiques.

Le rôle économique des villes fut également l'une de ses préoccupations majeures. Il créa, en 1969, une structure d'accueil des entreprises, le Bureau d'implantation des entreprises nouvelles (BIEN) pour les attirer dans l'agglomération et faire de Grenoble le premier pôle français, après Paris, de micro-électronique.

Son image d'homme sérieux, compétent, efficace et audacieux, qui collait parfaitement à la ville, servit au cours des sept premières années de sa gestion le caractère apolitique de sa démarche personnelle. Elle fit oublier qu'Hubert Dubedout avait été élu sur une liste intitulée Union socialiste et action municipale rassemblant le GAM, la SFIO et le PSU. Son adhésion au PS, en 1973, allait le porter sur le devant de la scène politique nationale, Grenoble symbolisant alors l'évènement d'une gauche réaliste et différente : une ville socialiste moderne et de progrès. Elle fut la même année, réélu en 1978 et 1981. Hubert Dubedout mit la même ardeur à défendre au niveau national les idées qu'il prônait dans sa ville en demandant notamment que l'État prenne en compte les contraintes qu'impose aux villes de la présence à leur périphérie de puissantes agglomérations.

« Une attitude gaullienne »

Cet ancien officier de « la Royale », venu à Grenoble en 1958 — « parce qu'il y avait des montagnes » — pour diriger un côté du Centre d'études militaires de Grenoble (CEMG) alors en cours de création, ne se départit jamais de la rigueur que lui imposa son éducation militaire. La tenue toujours parfaitement ajustée donnait à cet homme de haute taille un aspect sévère qui ne le rendit jamais totalement populaire. Ceux qui le qualifiaient d'« aristocrate de gauche » louaient toutefois sa probité et son humanisme. Mal à son aise dans le jeu politique classique, Hubert Dubedout eut du mal à se situer parmi l'un des courants qui traversaient son parti. Entouré dans sa ville par des élus surtout rocardiens, il apporta de nombreuses fois son soutien à M. Pierre Mauroy. En 1981, fut-il, comme on l'a souvent répété, « victime » de son rival départemental, M. Louis Mermeas ? Celui-ci prit en charge pendant quelques semaines, avant d'être porté à la tête de l'Assemblée nationale, le ministère de l'équipement et des transports, que convoitait précisément Hubert Dubedout. Il en avait

vue politique », a-t-il ajouté, alors que, « nous l'avons précité, tout ce qui est national est nôtre ». La « menace essentielle », pour M. Debizet, reste le Parti communiste. « Beaucoup de gens, y compris les leaders politiques de l'ancienne majorité ou de l'actuelle, pensent que le P.C.F. du fait qu'il n'a plus que 10 % électoralement parlant, ne représente plus un danger. Or nous considérons que cela représente toujours un danger, ne serait-ce que par la puissance de l'appareil du parti et ses courroies de transmission ». Le comité d'honneur du MIL, dont la création avait été annoncée en février dernier, pendant la campagne pour les élections législatives, est présidé par M. Alain de Boissieu, ancien grand chancelier de la Légion d'honneur, grand maître général de Gaulle. Il compte parmi ses membres M. Alice Saunier-Séjé, ancien ministre des universités, et M. Michel Droit, de l'Académie française.

Au Sénat

La sécurité sans fièvre

La discussion des projets de loi sur la sécurité s'est poursuivie au Sénat, vendredi 25 juillet et samedi jusqu'à 1 heure 45. Discussion feutrée qui permet d'aller aussi vite que possible, ce qui ne veut pas toujours dire rapidement. M. Alain Chalandon n'a guère en ce qui concerne le fer qu'avec deux opposants, MM. Michel Dreyfus-Schmidt (PS,

Territoire de Belfort) et Charles Lederman (PC, Val-de-Marne). Leurs voix minoritaires ne troublent guère le garde des sceaux. De même que, à l'Assemblée nationale, l'opposition observée un profil plutôt bas. Et comme M. Chalandon n'a pas à craindre ici de surenchères d'extrême droite, il est tranquille.

Après avoir adopté de projet de loi sur la criminalité et la délinquance, les sénateurs ont abordé, vendredi après-midi, l'examen du texte relatif à la lutte contre le terrorisme. Une nouvelle question préalable défendue par M. Lederman a été rejetée. Le porte-parole du groupe communiste avait tenté de faire valoir que « sous couvert de lutte contre le terrorisme », le gouvernement prenait en fait des mesures « inefficaces », présentant « les plus extrêmes dangers pour les libertés publiques ».

Peu de modifications ont été apportées pour l'instant à ce texte sur le terrorisme. Le Sénat a néanmoins tenu à réaffirmer le projet gouvernemental malmené sur une question de principe par les députés. Ceux-ci avaient décidé que la prolongation au-delà de quarante-huit heures de la garde à vue des personnes suspectées de terrorisme serait autorisée par le procureur de la République. Les sénateurs ont confié cette tâche à un juge du siège. Comme l'a fait observer M. Chalandon, la version sénatoriale est constitutionnellement plus acceptable. Cependant, le texte adopté au palais du Luxembourg supprime l'obligation, décidée par les députés, de présenter chaque jour à un juge du siège les personnes dont la garde à vue aura été prolongée. Il n'est pas sûr que le projet en soit beaucoup amélioré.

La discussion du texte sur le terrorisme reprendra mardi 29 juillet au matin.

immédiate (ex-flagrants délits). M. Chalandon voulait quarante jours mais s'est rallié à la position de la commission : six semaines.

M. Chalandon d'accord mais réservé

Si les sénateurs ont le dernier mot, cette nouvelle procédure de comparution immédiate entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. Le reste de la loi sera d'application immédiate sauf les dispositions relatives aux peines de sûreté qui « ne seront applicables qu'aux condamnations prononcées pour des faits commis antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi ».

Une passe d'armes révélatrice a eu lieu sur l'initiative de M. Félix Cicolini (PS, Bouches-du-Rhône), qui souhaitait inscrire dans le code une disposition spécifiant que, en cas de comparution immédiate, « le tribunal doit être mis en possession, avant l'audience, de tous les éléments permettant d'évaluer les possibilités de prononcer une sanction autre que l'emprisonnement ». Des enquêtes rapides sont menées à cet effet depuis quelques années, mais elles ne sont pas systématiques, et pas toujours approfondies, faute de moyens. M. Chalandon s'est déclaré d'accord avec l'esprit de l'amendement Cicolini, mais a plaidé et obtenu son rejet, arguant qu'une telle disposition relève d'une circulaire. Le garde des sceaux est « favorable aux peines de substitution » (qui évitent la prison), mais répliqua à le crier sur les toits.

Comme prévu, le gouvernement s'est montré favorable à une modification du texte voté au Palais Bourbon, modification permettant d'accorder un délai, pour préparer leur défense, aux prévenus privés d'une instruction, qui seront traduits devant les tribunaux correctionnels selon la procédure de comparution

CLAUDE FRANCLON.

Les réserves de M. Giscard d'Estaing

(Suite de la première page.)

La mise en garde de M. Giscard d'Estaing aux députés de l'UDF le 21 juillet avait traduit l'embarras croissant de certains des alliés du RPR face à l'idée qu'il leur faille un jour faire bloc derrière M. Chirac en cas d'élection présidentielle anticipée provoquée par une nouvelle offensive éventuelle de M. Mitterrand.

Entre-temps, pourtant, dès le vendredi 18 juillet, comme il l'avait déjà fait en des circonstances analogues, M. Chirac s'était empressé de passer un peu de temps sur les irritations de son ancien « patron ». Car, la veille, les adhésions de l'ancien chef de l'Etat n'étaient pas tombées, à l'heure d'été, dans l'oreille d'un sourd. MM. Chirac et Giscard d'Estaing s'étaient entretenus en tête à tête, pendant près de deux heures, au domicile parisien de l'ancien président de la République. Invité, le même jour, de l'émission « Découvertes », M. Giscard d'Estaing expliquait au micro d'Europe 1 qu'il avait donné quelques « conseils » au premier ministre : « terminez très vite la libération des prix, soyez plus actif au niveau européen afin de rendre à la France un rôle moteur au sein de la Communauté, etc. » On pense toujours en termes de rivalité, souligne l'ancien chef de l'Etat, mais en fait il veut mieux voir comment régler ensemble les problèmes...

Intervenant après ses appels à la vigilance de l'UDF face à l'emprise de plus en plus pesante du RPR sur la machine gouvernementale, l'abstention volontaire de M. Giscard d'Estaing dans le scrutin de vendredi soir sur le financement de la Sécurité sociale confirme donc que cette entrevue du 18 juillet n'a pas dissipé tous les malentendus entre l'ancien chef de l'Etat et M. Chirac. Dans la course à l'Élysée, M. Giscard d'Estaing ne renonce pas, encouragé à persévérer peut-être par les déboires sénatoriaux de M. François Léotard.

Ainsi, pardonnablement, M. Chirac pourrait rencontrer au cours des prochains mois auprès de certains de ses alliés des difficultés plus économes encore que ses relations avec M. Mitterrand. Depuis l'« accord » du 14 juillet, repassé au Parlement, les rapports du premier ministre et du président de la République se sont, au demeurant, normalisés. Le découpage électoral ne devrait pas engendrer un nouvel incident.

A l'Élysée on laisse entendre, certes, que le président de la République n'a pas l'intention de signer l'ordonnance qui lui sera proposée à ce sujet comme s'il s'agissait d'une formalité, mais personne n'envoie

un refus analogue au précédent. M. Mitterrand demandera simplement, sans doute, un délai de réflexion afin de vérifier que les découpages proposés tiennent compte des réserves formulées par le Conseil constitutionnel.

En fait, il semble que le choc du 14 juillet et les réactions qu'il a provoquées de part et d'autre aient renforcé les liens institutionnels entre les deux hommes. Leurs échanges demeurent courtois. C'est ainsi, en particulier, que M. Jacques Chirac ne s'est pas opposé, avant le dernier conseil des ministres, au souhait formulé par M. Mitterrand en faveur du maintien du préfet de Saône-et-Loire, dont le remplacement était envisagé. Une bonne manière faite au président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Pierre Joxe, élu de ce département...

Le paradoxe, toutefois, n'est qu'apparent. Bien au contraire, c'est justement parce que la cohabitation entre M. Mitterrand et M. Chirac se poursuit malgré ses avatars, que le profit politique qu'en tire le premier ministre tend à agacer de plus en plus les autres prétendants de la droite à la charge suprême.

ALAIN ROLLAT.

Au cabinet de M. Chirac

M. Rodocanachi nommé conseiller économique

Par arrêté paru au Journal officiel du 25 juillet, M. Emmanuel Rodocanachi, sous-directeur à la direction du budget, ancien collaborateur de MM. Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, est nommé conseiller pour les affaires économiques et financières au cabinet du premier ministre, en remplacement de M. François Heilbronner, nommé PDG du GAN (le Monde du 25 juillet).

[Né le 5 octobre 1940 à Toulouse, diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA, administrateur civil, a appartenu comme chargé de mission à titre officieux au cabinet de M. Jacques Chirac, premier ministre, de décembre 1974 à août 1976. Il a été chargé des questions agricoles, occupant, en outre, divers postes dans des organismes publics ou interprofessionnels de ce secteur. Conseiller technique au cabinet du ministre du budget, M. Maurice Papon, en avril 1978, M. Rodocanachi a été nommé, au mois de juillet suivant, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République. En juin 1981, il a rejoint la direction du budget, où il a été sous-directeur à la deuxième puis, en juin 1982, à la quatrième sous-direction. Il a été nommé, à ce titre, administrateur de divers organismes ou entreprises publiques, dont Gaz de France, Charbonnages de France et le CNES.]

La préparation des élections sénatoriales

Rhône : le RPR et l'UDF en ordre dispersé

LYON

de notre bureau régional

Malgré des tractations fort actives depuis la mi-avril, le RPR et l'UDF ne sont pas parvenus, dans le Rhône, à former une liste unique pour les élections sénatoriales de septembre. Le 16 mars, les deux formations avaient déjà concouru séparément pour les élections législatives et régionales. En rendant public le constat de désaccord, vendredi 25 juillet, M. Francis Collomb, maire de Lyon, sénateur du Rhône, qui s'apprête à prendre à nouveau la tête de la liste UDF, cherchait pourtant visiblement à ne pas jeter d'huile sur les feux de la politique lyonnaise. Il a indiqué que le principe de deux listes distinctes a été acquis après des « pourparlers au niveau national, en liaison avec nous ». C'est un membre des instances nationales du RPR qui l'a informé de la décision finale, mais le maire de Lyon ne cherchait pas à exagérer les responsabilités politiques du parti de M. Michel Noir.

Les réunions de concertation entre le RPR et l'UDF pour le découpage des circonscriptions électorales législatives sont terminées. Il reste, en revanche, une quinzaine de départements sur lesquels MM. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, et Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, se sont mis d'accord sur des solutions dont ils doivent encore discuter avec le ministre de l'intérieur car ils ignorent pas que les choix qu'ils ont faits d'un commun accord pourraient être contestés par M. Charles Pasqua.

A cet effet, des contacts officieux auront lieu, la semaine prochaine, entre les deux responsables des partis de la majorité et le ministre de l'intérieur. Parmi ces problèmes, demeure celui de Lyon. Le RPR est favorable à la constitution de quatre circonscriptions dans la ville de Lyon. L'UDF, au niveau national, n'est pas hostile à cette solution. Le ministre de l'intérieur en est, lui, tout à fait partisan. En revanche, c'est l'UDF lyonnaise qui préférerait le découpage de la ville en cinq circonscriptions. Un arbitrage devrait donc être rendu à ce sujet.

Après avoir adopté de projet de loi sur la criminalité et la délinquance, les sénateurs ont abordé, vendredi après-midi, l'examen du texte relatif à la lutte contre le terrorisme. Une nouvelle question préalable défendue par M. Lederman a été rejetée. Le porte-parole du groupe communiste avait tenté de faire valoir que « sous couvert de lutte contre le terrorisme », le gouvernement prenait en fait des mesures « inefficaces », présentant « les plus extrêmes dangers pour les libertés publiques ».

L'enjeu du débat est simple : dans le Rhône, les pointages créditent la majorité actuelle de cinq sièges sur sept soumis à renouvellement. L'UDF demande un nouveau mandat pour ses quatre sénateurs sortants MM. Francis Collomb, Pierre Vallon, Serge Mathieu et Alfred Gerin. Mais le RPR, sur la base du résultat des élections du 16 mars 1986, souhaitait voir figurer deux de ses candidats en position éligible. C'est le jeu de la chaise musicale, et les deux formations n'ont pu concilier les inconciliables.

Leurs relations en ont assurément pâti, alors qu'elles étaient déjà compromises par le projet RPR d'attribuer à la ville de Lyon une représentation de quatre députés au lieu de cinq pour les prochaines élections législatives organisées au scrutin majoritaire.

Pour les sénatoriales, l'UDF a estimé être allée au bout des concessions possibles, en offrant au RPR les quatrième, sixième et septième places sur la liste d'union, et en ne faisant obstacle à aucune candidature. Pas même celle de M. Emmanuel Hamel, ancien député UDF, qui fit campagne avant le 16 mars en faveur de la liste législative conduite par M. Michel Noir. Vendredi, en fin d'après-midi, le RPR faisait savoir que la séparation en deux listes est assortie de « l'engagement des deux formations de l'actuelle majorité de travailler côte à côte, et de se fixer pour objectif commun de conforter l'actuelle majorité au Sénat d'un ou deux sénateurs du Rhône supplémentaires en répondant à l'exigence de l'expérience et d'un certain renouvellement, exprimée par les élus locaux ». Les tensions actuelles laissent augurer de plus sévères empoignées dans l'avenir — en particulier, à propos des municipales de 1989 à Lyon — auxquelles chacun pense déjà.

GÉRARD BUÉTAS.

Le RPR sur Minitel. — Le RPR lance à partir du samedi 26 juillet un service Minitel grand public accessible par la fonction kiosque. En composant le 36-15 et en tapant le code d'accès « DIRECT » les utilisateurs pourront recevoir les trois parties de ce service. « OUI DIRECT » informe sur l'action du gouvernement, « PRISE DIRECTE » permet d'établir un dialogue par l'intermédiaire de M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR sur les différentes questions concernant la vie politique et celle de ce mouvement. Enfin « OUI DIRECT » comporte un certain nombre de jeux et de mini-sondages politiques.

# Société

## L'affaire de Carrefour du développement après les déclarations de M. Yves Chalié

### Une lacune de 20 millions

Que sont devenus les 20 millions de francs disparus, selon M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, après avoir été versés à l'association Carrefour du développement ? La question reste posée au-delà des derniers rebondissement de l'affaire.

Première « découverte » dans le dossier : le château d'Orléans. Selon l'acte de vente, il a coûté 1 million de francs. M. Chalié affirme qu'il a avancé cette somme à l'association, manquant de liquidités pour le financement du sommet de Bujumbura, et qu'il s'est ainsi contenté de récupérer son dû. L'escroquerie par laquelle l'ancien chef de cabinet a offert un appartement à Paris et une 205 GTI à son amie hôtesse de l'air ne représente sans doute pas beaucoup plus. Quant aux affiches électorales et aux manifestations organisées par M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, à Beauséjour et à Beauséjour, dit-il, par Carrefour du développement, M. Chalié les chiffre lui-même à 4 millions de francs dans sa lettre à M. Aurillac. Le total reste encore assez loin du compte.

L'essentiel se serait dit, à la croix M. Chalié, dans les préparatifs du sommet de Bujumbura, ses coûteuses opérations hôtelières, ses agents secrets payés en espèces... Au total 50 millions de francs, auxquels il faut ajouter 17 millions n'ayant pas transité par Carrefour du développement. Même pour un sommet à risques, dans un pays « encadré », la facture paraît élevée. Sur les sommes qui se sont évaporées, une grande partie reste inexpliquée et pourrait le rester si les éventuels justificatifs de certaines primes ou dépenses en espèces ont disparu dans le cambriolage au siège de l'association fin avril.

Comment de telles opérations, aussi éloignées des règles élémentaires de la comptabilité publique, ont-elles été rendues possibles ? Comment un simple chef de cabinet a-t-il pu être amené à manier seul des sommes aussi considérables, ou à collecter des liquidités par un mécanisme de fausses factures et de sociétés « taxi » ? Même si la raison d'État — de gauche comme de droite — oblige parfois à des écarts, on ne peut que s'interroger, comme le fait la Cour des comptes dans un premier rapport, sur « la nébuleuse de la coopération ».

### Fonds spéciaux et châteaux

Manifestement, relèvent les enquêteurs de la Cour, il y a eu « multiplication des délégations de signature » et « inflation » des fonctionnaires habilités à parapher les documents et les commandes. En mis en cause, aussi, le fonctionnement du FAC (Fonds d'aide à la coopération) qui permet soupçonneux et efficaces dans l'octroi des fonds publics mais qui donne aussi la possibilité d'échapper à la stricte vigilance des comptables publics. Ainsi, la « procédure d'urgence » a-t-elle été utilisée de très nombreuses reprises : par décision ministérielle, 90 % des fonds sont débloqués sur-le-champ, les 10 % restants devant l'être sur justification. Dans le cas de Carrefour du développement, le complément a été rarement sollicité — aucun contrôle, donc, a posteriori — et parfois les subventions décidées en comité directeur par le FAC ont été utilisées à d'autres fins.

A consulter les journaux officiels, il y a eu effectivement de

très nombreuses délégations de signature au ministère de la coopération. Plusieurs fonctionnaires devraient être déferés à la commission de discipline budgétaire et financière : l'un d'eux, aujourd'hui détaché de ses fonctions, a en effet joué le rôle d'ordonnateur délégué, signant la totalité des dépenses engagées par le FAC, alors qu'il n'est habilité à le faire qu'en cas d'absence ou d'empêchement de l'un de ses supérieurs. Celui-ci, présent le plus souvent, avait sans doute préféré ne pas intervenir dans ces procédures.

M. Chalié affirme, aujourd'hui, qu'il n'y a pas de fausses signatures, argument du fait qu'il possédait la délégation du ministre. Peut-être confond-t-il délégation et imitation : selon un ancien membre du cabinet de M. Nucci, il s'agissait, en effet, de signer « pour le ministre » et de son nom mais, en aucun cas, de contrefaire le paraphe de M. Nucci.

Ancien Saint-Cyrien, chef de mission au secrétariat aux DOM-TOM de M. Paul Djoudj, avant de passer au cabinet de M. Charles Hernu, puis à la coopération, jugé comme un « officier d'élite » par ses supérieurs en 1981, M. Chalié a-t-il agi seul ? A cet égard, l'interview accordé au Matin par M. Philippe Laroy, gérant d'une des sociétés « taxi », la SOCO-TRA, fournit un certain éclairage. « Le ministre, affirme-t-il, savait parfaitement que je remettais du liquide à Chalié. On m'a dit que c'était pour des fonds spéciaux et j'ai appris que c'était pour des châteaux et des appartements. Je ne suis pas d'accord », ajoute M. Laroy, qui a porté plainte pour « abus de confiance ».

CORINE LESNES.

### M. Nucci dément en bloc

Démentant en bloc les affirmations de son ancien chef de cabinet, M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, relève dans une déclaration à l'AFP, recueillie à Paris, que, « progressivement, on cherche à atteindre d'autres personnalités du Parti socialiste » et du monde politique en général.

M. Nucci s'interroge sur les circonstances de l'interview accordée par M. Chalié au Figaro Magazine « réalisée à des milliers de kilomètres ». « Pourquoi M. Chalié est-il parti ? Il paraît qu'il est l'objet de menaces. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il aurait mieux valu qu'il reste pour que la lumière et la vérité soient faites. Je m'étonne aussi que l'on accorde un tel crédit aux paroles de M. Chalié dans la mesure où il n'est pas là ».

Après avoir relevé dans l'interview « beaucoup de contre-vérités et d'amaillages qui permettent de nier un peu la réalité des faits et certainement de masquer les malversations qui ont été commises », l'ancien ministre commente plusieurs points :

« En ce qui concerne la délégation de signature, les choses sont claires : ceux qui ont pu composer les deux signatures savent que la mienne a été imitée. Prétendre [comme l'a fait M. Chalié] qu'on pouvait tous signer parce qu'on avait une délégation est faux, car il fallait signer de son nom et de sa qualité et non en imitant ou en falsifiant la signature du ministre. Et, évidemment, dans la limite des attributions prévues par les textes auxquels M. Chalié fait référence ».

« En ce qui concerne les dépenses de campagne électorale, l'association Carrefour du développement n'a nullement financé ma campagne électorale. En ce qui concerne les autres activités (manifestations à Beauséjour, visite des ambassadeurs, déplacement du personnel communal) les choses sont très claires : j'ai organisé ces manifestations dans le cadre des activités

qui étaient celles de l'association Carrefour du développement ».

« Sur le sommet de Bujumbura, bien évidemment un certain nombre de points de l'interview sont vrais (les difficultés matérielles, le problème de l'enclavement), mais se rajoutent, par-dessus, un certain nombre d'éléments qui font référence davantage, à mon avis, au roman d'espionnage qu'à l'organisation d'une rencontre d'un tel niveau. Qu'il ait fallu prendre un certain nombre de mesures quant à la sécurité, c'est incontestable, mais elles ont été payées par le ministre

de la coopération sur les crédits budgétaires prévus à cet effet ».

Rappelant qu'« au départ certains dans la majorité actuelle avaient été adressés directement au PS à partir de Carrefour du développement », M. Nucci ajoute : « Nous avons prouvé très nettement la fausseté de telles affirmations. Et il conclut : « Au fond, je me demande s'il n'y a pas derrière tout cela quelque opération politique qui vise à atteindre des personnalités du monde politique. Je m'interroge. Pourquoi telle ou telle personne est aujourd'hui mise en cause ? »

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

de la coopération sur les crédits budgétaires prévus à cet effet ».

« Sur le sommet de Bujumbura, bien évidemment un certain nombre de points de l'interview sont vrais (les difficultés matérielles, le problème de l'enclavement), mais se rajoutent, par-dessus, un certain nombre d'éléments qui font référence davantage, à mon avis, au roman d'espionnage qu'à l'organisation d'une rencontre d'un tel niveau. Qu'il ait fallu prendre un certain nombre de mesures quant à la sécurité, c'est incontestable, mais elles ont été payées par le ministre

de la coopération sur les crédits budgétaires prévus à cet effet ».

Rappelant qu'« au départ certains dans la majorité actuelle avaient été adressés directement au PS à partir de Carrefour du développement », M. Nucci ajoute : « Nous avons prouvé très nettement la fausseté de telles affirmations. Et il conclut : « Au fond, je me demande s'il n'y a pas derrière tout cela quelque opération politique qui vise à atteindre des personnalités du monde politique. Je m'interroge. Pourquoi telle ou telle personne est aujourd'hui mise en cause ? »

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de « l'Isère connection ».

« D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parloons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation « des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique ».

« Au cours de l'émission, M. Santini, l'ancien ministre de la coopération, a déclaré que Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait

# Société

## La condamnation d'Armando Verdiglione à Milan

### Une aventure italienne des années 70

Le psychanalyste Armando Verdiglione, condamné le jeudi 17 juillet à quatre ans et six mois de prison pour « extorsion continue et aggravée » aux dépens de ses patients, a obtenu samedi d'être placé en résidence surveillée dans son habitation milanaise. (Le Monde du 17 juillet.)

Verdiglione, dont la Fondation organisait notamment des colloques internationaux avec la participation de nombreux intellectuels français et étrangers, sera autorisé à sortir deux fois par semaine pendant deux heures à des horaires fixés à l'avance avec les carabinieri chargés de sa surveillance.

Les juges ont en revanche refusé au psychanalyste la liberté provisoire que réclamaient ses défenseurs. Ils estiment, en effet, qu'il pourrait se réfugier à l'étranger, où il a de « nombreux contacts ».

Le Parti socialiste, n'en parlait guère mais incorporait dans ses projets la conquête des « hommes de Rome ». Les milieux politiques romains n'avaient pas le temps d'être attentifs aux différents signes qui montraient que cette rivalité se jouait, en particulier à Milan, autour de la psychanalyse, dans la version française qu'on nomme « lacanisme ».

Le prestige de ses parrains intellectuels étrangers devait avoir d'autant moins de poids pour la magistrature italienne que la dérobade fut générale. Et, manifestement, ses amitiés politiques ne se contentèrent pas de le lâcher.

Le qualificatif de « kaïtchen », avancé par Marek Hahter, est-il pertinent ? Pas plus que ne l'est le fait de réduire cette entreprise au facile croquis du Calabrais élève des jésuites parti à la conquête de Milan. Il s'agit plutôt d'un héros de Pirandello, et l'une des clés de sa démarche se trouve peut-être dans sa théorisation du « semblant ».

De surcroît, à la différence de Giacomo Contri et de quelques autres à Milan, Rome ou Palerme, Armando Verdiglione ne fut jamais membre de l'École freudienne de Paris. Jacques Lacan prononça la dissolution de celle-ci en 1981, précisément parce que cette appartenance finissait par être considérée comme un brevet de « lacanisme ».

Leur psychanalyse nationale, junguienne ou freudienne, était de plus en plus à la mode, asséjée et assurante. En tout cas, très adaptée, notée quasi publiquement à la réalisation de leurs films, à l'écriture de leurs romans. Ils ne se préoccupaient guère de la clinique, pas plus que de la conception du monde. Ils avaient entendu parler de Lacan, mais ne s'y intéressaient que s'il restait à Paris.

Le groupe milanais invita Jacques Lacan à différentes reprises entre 1973 et 1978 pour obtenir de lui la mise sur pied d'une institution psychanalytique proprement italienne sous son égide. Il est certain que Jacques Lacan fut toujours sensible à la reconnaissance par l'étranger de son élaboration du freudisme, et cela jusqu'à ses derniers jours (1).

Devenu petit à petit un franc-tireur, Armando Verdiglione semblait ne pas percevoir les erreurs où l'entraînaient la démesure. On découvrit qu'il était seul lorsque, voilà un an, commença l'instruction des premières plaintes de patients.

Le prestige de ses parrains intellectuels étrangers devait avoir d'autant moins de poids pour la magistrature italienne que la dérobade fut générale. Et, manifestement, ses amitiés politiques ne se contentèrent pas de le lâcher.

Le qualificatif de « kaïtchen », avancé par Marek Hahter, est-il pertinent ? Pas plus que ne l'est le fait de réduire cette entreprise au facile croquis du Calabrais élève des jésuites parti à la conquête de Milan. Il s'agit plutôt d'un héros de Pirandello, et l'une des clés de sa démarche se trouve peut-être dans sa théorisation du « semblant ».

De surcroît, à la différence de Giacomo Contri et de quelques autres à Milan, Rome ou Palerme, Armando Verdiglione ne fut jamais membre de l'École freudienne de Paris. Jacques Lacan prononça la dissolution de celle-ci en 1981, précisément parce que cette appartenance finissait par être considérée comme un brevet de « lacanisme ».

Leur psychanalyse nationale, junguienne ou freudienne, était de plus en plus à la mode, asséjée et assurante. En tout cas, très adaptée, notée quasi publiquement à la réalisation de leurs films, à l'écriture de leurs romans. Ils ne se préoccupaient guère de la clinique, pas plus que de la conception du monde. Ils avaient entendu parler de Lacan, mais ne s'y intéressaient que s'il restait à Paris.

Le prestige de ses parrains intellectuels étrangers devait avoir d'autant moins de poids pour la magistrature italienne que la dérobade fut générale. Et, manifestement, ses amitiés politiques ne se contentèrent pas de le lâcher.

Le qualificatif de « kaïtchen », avancé par Marek Hahter, est-il pertinent ? Pas plus que ne l'est le fait de réduire cette entreprise au facile croquis du Calabrais élève des jésuites parti à la conquête de Milan. Il s'agit plutôt d'un héros de Pirandello, et l'une des clés de sa démarche se trouve peut-être dans sa théorisation du « semblant ».

De surcroît, à la différence de Giacomo Contri et de quelques autres à Milan, Rome ou Palerme, Armando Verdiglione ne fut jamais membre de l'École freudienne de Paris. Jacques Lacan prononça la dissolution de celle-ci en 1981, précisément parce que cette appartenance finissait par être considérée comme un brevet de « lacanisme ».

Leur psychanalyse nationale, junguienne ou freudienne, était de plus en plus à la mode, asséjée et assurante. En tout cas, très adaptée, notée quasi publiquement à la réalisation de leurs films, à l'écriture de leurs romans. Ils ne se préoccupaient guère de la clinique, pas plus que de la conception du monde. Ils avaient entendu parler de Lacan, mais ne s'y intéressaient que s'il restait à Paris.

Le prestige de ses parrains intellectuels étrangers devait avoir d'autant moins de poids pour la magistrature italienne que la dérobade fut générale. Et, manifestement, ses amitiés politiques ne se contentèrent pas de le lâcher.

Le qualificatif de « kaïtchen », avancé par Marek Hahter, est-il pertinent ? Pas plus que ne l'est le fait de réduire cette entreprise au facile croquis du Calabrais élève des jésuites parti à la conquête de Milan. Il s'agit plutôt d'un héros de Pirandello, et l'une des clés de sa démarche se trouve peut-être dans sa théorisation du « semblant ».

De surcroît, à la différence de Giacomo Contri et de quelques autres à Milan, Rome ou Palerme, Armando Verdiglione ne fut jamais membre de l'École freudienne de Paris. Jacques Lacan prononça la dissolution de celle-ci en 1981, précisément parce que cette appartenance finissait par être considérée comme un brevet de « lacanisme ».

Leur psychanalyse nationale, junguienne ou freudienne, était de plus en plus à la mode, asséjée et assurante. En tout cas, très adaptée, notée quasi publiquement à la réalisation de leurs films, à l'écriture de leurs romans. Ils ne se préoccupaient guère de la clinique, pas plus que de la conception du monde. Ils avaient entendu parler de Lacan, mais ne s'y intéressaient que s'il restait à Paris.

Le prestige de ses parrains intellectuels étrangers devait avoir d'autant moins de poids pour la magistrature italienne que la dérobade fut générale. Et, manifestement, ses amitiés politiques ne se contentèrent pas de le lâcher.

Le qualificatif de « kaïtchen », avancé par Marek Hahter, est-il pertinent ? Pas plus que ne l'est le fait de réduire cette entreprise au facile croquis du Calabrais élève des jésuites parti à la conquête de Milan. Il s'agit plutôt d'un héros de Pirandello, et l'une des clés de sa démarche se trouve peut-être dans sa théorisation du « semblant ».

De surcroît, à la différence de Giacomo Contri et de quelques autres à Milan, Rome ou Palerme, Armando Verdiglione ne fut jamais membre de l'École freudienne de Paris. Jacques Lacan prononça la dissolution de celle-ci en 1981, précisément parce que cette appartenance finissait par être considérée comme un brevet de « lacanisme ».

### POINT DE VUE

## La psychanalyse à la question

par Maud et Octave Mannoni

On peut être contre Verdiglione et déplorer son goût pour le show-bizz de la psychanalyse et de la culture. On peut ne pas être d'accord avec une pratique analytique coupée de la clinique. On peut être agacé par des professeurs de foi « antichimiothérapeute », qui recourent par ailleurs un déni concernant l'existence de la « maladie mentale ».

L'accusation d'escroquerie a très vite glissé du côté de ce qui peut être appelé « procès des idées ». Les livres de Verdiglione, les actes de ses congrès, ont bel et bien été jugés à un certain samedi. Ils n'ont pas, comme cela aurait pu être le cas sous Hitler, été brûlés. Ont été jugés aussi les « effets de transfert » suscités chez les patients.

Tout psychanalyste est passible d'être jugé parce qu'un de ses patients décompense ou qu'un autre se trouve pris dans le leurre de « l'amour de transfert » ou, pis, du transfert « négatif ».

A qui donc profite l'emprisonnement de Verdiglione ? C'est ici qu'il nous faut rappeler le contexte de ce procès.

1° La difficulté des médecins à faire face en Italie aux effets de l'ouverture des asiles par Bassiglio. Une dimension analytique a fait radicalement défaut : à vouloir « adapter » les patients à l'asile, on a raté quelque chose du côté de l'invention (le potentiel de création cher à Winnicott). Des « lieux alternatifs » se sont ouverts pour accueillir les malades mentaux, lieux qui, bien souvent, ont recréé l'asile sans les murs : patients livrés à eux-mêmes et chimiothérapeutes à outrance.

2° La réglementation de la psychanalyse est à l'étude à l'échelon ministériel. Elle est souhaitée par ceux qui ont souffert de l'ombre que leur fit Lacan pendant plus de vingt ans. Les Italiens ont des « comptes à régler » avec les lacaniens (affiliés à différents groupes français) et dont la représentation « exclusive », comme le souligne complaisamment la presse, n'a jamais été Verdiglione. Verdiglione a, par ses excès, méprisé à la fois le corps médical et les analystes. Il y a, cependant, dans tout cela, une dimension de vérité. Ce jugement satisfait à la fois les psychia-

tres, les analystes et les enseignants « conservateurs ».

La procès politique, ne nous y trompons pas, est bien celui de la psychanalyse, soumise de façon inquisitoriale à la « question » (au moment précis où certains rêvent de la création d'un « ordre » des psychanalystes). Les enjeux au plan idéologique sont de taille. Les intérêts en présence aussi. Le « scandale » monté en épingle a pour effet d'écartier, en Italie, la psychanalyse de la scène intellectuelle internationale. Le public est, de fait, invité par les médias à faire retour à l'obscurantisme des années 40 et à se méfier des influences étrangères. Les innovateurs comme Jarvis se sont rangés : on tente, aujourd'hui comme hier, d'administrer la folie (fermée) à présent dans une sectorisation strictement réglementée.

Un inconciliable demeure : les lois du code et les lois de l'analyse ne sont pas faites pour s'accorder ou, en tout cas, les unes ne peuvent corriger les autres. Ce serait aux sociétés de psychanalyse, seules compétentes, d'essayer de remédier à certains abus.

Dans le cas présent, le juge a entretenu un savant amalgame entre les revenus privés de Verdiglione (le coût des séances est moyen) et le capital, voire les revenus de la fondation qu'il préside. Cette fondation (notamment au service des intellectuels) est, comme toute association, soumise à des règles juridiques strictes au plan de la gestion. Un cabinet d'experts-comptables n'a pu produire les éléments comptables demandés : fait plutôt de Verdiglione la victime d'un entourage qui n'a pas su le protéger. Le procès, quant à lui, demeure tendancieux.

### Une lettre de deux médecins

Nous avons également reçu la lettre suivante :

A bon « entendre », salut ! De Venise à Milan - Un siècle plus tard. La commedia dell'arte juge du transfert de fond et de forme.

Le procureur, au nom de l'Etat et de la défense morale, n'a pas voulu condamner Armando Verdiglione au transfert forcé à perpétuité ; les circonstances atténuantes ont réduit le verdict à quatre ans et demi de prison.

L'accusé ne s'allonge plus, fait appel, mais « sa cause » ne sera sans doute pas entendue.

Docteur ALAIN GÉRARD, Docteur LAURENCE NODEN.

## M. Mermaz porte plainte

Le directeur de la revue *Le Monde*, M. Mermaz, a porté plainte contre un certain nombre de personnes qui, selon lui, ont tenté de le faire passer pour un agent de la sécurité nationale.

M. Mermaz a porté plainte contre un certain nombre de personnes qui, selon lui, ont tenté de le faire passer pour un agent de la sécurité nationale. Il a accusé ces personnes d'avoir tenté de le faire passer pour un agent de la sécurité nationale.

## Des précisions de M. P.

M. P. apporte des précisions sur les événements relatés dans l'article précédent. Il explique que certaines personnes ont tenté de le faire passer pour un agent de la sécurité nationale.

## Communications

Le comité de rédaction de *Le Monde* a reçu plusieurs communications de lecteurs et de journalistes.

M. Langue est intervenu pour les laboratoires de recherche en psychanalyse.

Le comité de rédaction de *Le Monde* a reçu plusieurs communications de lecteurs et de journalistes.

M. Langue est intervenu pour les laboratoires de recherche en psychanalyse.

Le comité de rédaction de *Le Monde* a reçu plusieurs communications de lecteurs et de journalistes.

M. Langue est intervenu pour les laboratoires de recherche en psychanalyse.

Le comité de rédaction de *Le Monde* a reçu plusieurs communications de lecteurs et de journalistes.

M. Langue est intervenu pour les laboratoires de recherche en psychanalyse.

Le comité de rédaction de *Le Monde* a reçu plusieurs communications de lecteurs et de journalistes.

M. Langue est intervenu pour les laboratoires de recherche en psychanalyse.

## La schizophrénie est une maladie universelle qui ne doit rien à la société ni à la famille

(Suite de la première page.)

L'absence, dans l'état actuel de la science, de tout signe anatomique ou biologique formel permet d'identifier le substrat organique ou chimique de la schizophrénie explique que l'OMS ait dû recourir à des moyens d'investigation épidémiologique aussi gigantesques, que seule une organisation multinationale pouvait mettre en œuvre, pour conclure enfin, et après tant d'errements, à l'existence évidente d'une base constitutionnelle - et non environnementale - à cette maladie.

Ce qui ne signifie pas pour autant que les facteurs d'environnement ne soient pour rien dans son apparition chez des sujets fragilisés dès leur naissance à leur action, et cela qu'il s'agisse de l'Afrique et de l'Inde, dans leurs villages primitifs, ou du citadin dans l'une des mégapoles mondiales.

Ces facteurs semblent, selon la dernière étude de l'Organisation mondiale de la santé (1), influer, non sur les circonstances d'apparition ou les symptômes de la maladie (comportements bizarres, incompréhensibles, détérioration rapide des aptitudes à la vie quotidienne, hallucinations auditives

ou visuelles, désorganisation de la pensée et de l'humeur, tendances dépressives) qui sont les mêmes chez l'ingénieur soviétique ou américain que chez le paysan africain, mais sur leur évolution au cours du temps.

Cette évolution est en effet plus fréquemment sévère, conduisant à une désinsertion sociale complète dans les pays développés que dans les autres, peut-être en raison d'une exigence socioculturelle plus grande chez les premiers, et des pressions qu'exerce la société industrielle.

Il n'en reste pas moins frappant que des individus, hommes ou femmes, jeunes ou plus âgés, appartenant à des cultures aussi radicalement différentes que l'Inde, le Nigéria ou le Danemark utilisent des mots, des phrases, des gestes identiques pour décrire ce qu'ils ressentent, ce que leur affection représente pour eux.

Du village à la mégapole

Une telle observation suggère, pour ne pas dire plus, que les désordres spécifiques de la perception, de la pensée, de l'image de soi et du raisonnement qui caractérisent la schizophrénie ont

une base physiopathologique commune et sont universels.

Cela pose, il paraît clair au docteur A. Jablensky et à de très nombreux collaborateurs, que le vocable « schizophrénie » pourrait traduire, dans l'ignorance où l'on se trouve actuellement de la nature chimique ou physique de l'affection, une pluralité de phénomènes pathologiques complexes, dont l'origine (congénitale ? virale ? toxique ?) pourrait être multiple. La diversité des modalités d'évolution de la maladie plaide en ce sens, et notamment la fréquence très variable selon les pays des phases de rémission complète après l'épisode aigu (58 % des Nigériens, 6 % des Danois, 27 % des Chinois). De même, on dénombre 50 % des malades danois ou américains, mais seulement 20 % des indiens, chez lesquels l'émergence de la psychose signe une invalidité définitive - et une hospitalisation - sans aucune rémission.

Les thèses selon lesquelles l'incidence de la schizophrénie serait plus grande lors des périodes de crises sociales (désastre économique, chômage) se sont effondrées à la suite d'une enquête spécifique des Norvégiens conduite durant les périodes de 1931-1935 (crise) puis en 1951-1955 (prosperité, Sécurité sociale généralisée), enquête qui permet de conclure à une stabilité complète de cette incidence, laquelle est donc indépendante des stress sociaux.

L'hypothèse du « stress familial » a, dès lors, connu toutes les faveurs, dans les années 70, de ceux qui voulaient à tout prix faire reconnaître que la schizophrénie n'était pas une « maladie » mais une façon d'exprimer

sa révolte devant des agressions venues de l'extérieur.

Cette thèse, comme le montre l'étude de l'OMS et plusieurs autres plus ponctuelles, se trouve réduite à néant.

Il reste dès lors le grand mystère d'une maladie génétiquement d'incommensurables souffrances

et dont les progrès remarquables de la neurobiologie devraient permettre, dans la décennie à venir, d'éclaircir la cause et de perfectionner un traitement auquel la découverte des neuroleptiques a apporté déjà de remarquables succès.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

### L'image même de la folie

Maladie mentale le mieux connue du public, pour laquelle elle est l'image même de la folie, l'entité clinique connue sous le nom de « schizophrénie » a été décrite pour la première fois en 1911 par un psychiatre suisse, Bleuler. Elle se distingue de la démence car il n'y a pas, chez les malades, de perte des fonctions intellectuelles de base (mémoire, orientation dans le temps et dans l'espace). Les troubles intellectuels sont néanmoins prédominants, avec de graves altérations de la pensée, des délires, des hallucinations, un sentiment de dépersonnalisation, de persécution, des bizarreries du comportement où dominent le désintérêt, l'isolement, les conduites désadaptées et incohérentes, l'indifférence à l'entourage, le mutisme, le repliement sur soi. Les altérations d'indifférence affective et de haine subite ou d'agressivité sont de mise. Les attitudes sont souvent maniérées, stéréotypées.

La vie psychologique est en somme déséquilibrée, fragmentée (d'où le terme de « schizophrénie »), avec une disparition de la concordance entre idées et émotions, idées et sentiments. La rupture intrapsychique entraîne la rupture avec le monde et le repliement, ou autisme. Sur le plan moteur, on peut observer des périodes où un état permanent de catatonie, ou inertie musculaire plus ou moins complète, hachée de brusques mouvements où le corps se place dans une position bizarre, stéréotypée, figée.

Dans sa forme dite « paranoïde », la schizophrénie se manifeste essentiellement par l'intensité du délire avec des hallucinations auditives (voix), visuelles (apparitions), psychiques (transmission de la pensée) ou motrices (mouvements à l'intérieur du corps).

**Le Monde**  
MAGAZINE SPÉCIAL SICOB  
Parution le 15 septembre 1986  
Renseignements publicité :  
45-55-91-82, poste 4196

**Pays où l'enquête sur la schizophrénie est conduite (1967-1986)**  
Chine (Taïpei, Taiwan), Colombie, Tchécoslovaquie, Danemark, Inde, Nigéria, Grande-Bretagne, Etats-Unis, URSS, Bulgarie, Allemagne fédérale, Pays-Bas, Soudan, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

(1) Rapport préliminaire sur l'évaluation initiale de l'étude coopérative de l'OMS sur les facteurs déterminants de l'apparition des maladies mentales sévères, 1986. Sous la direction des docteurs A. Jablensky et N. Sartorius, département de la santé mentale, OMS Genève. Et *Etude multicentrique de la nature de la schizophrénie*, rapport OMS, docteur A. Jablensky, Genève, 1986.

VOUS ETES ATTIRE PAR CE QUI SORT DE L'ORDINAIRE... DEVENIR  
**Graphologue MSI**  
Notre cabinet spécialisé dans la sélection de personnel pratique environ 2000 analyses graphologiques par an. Vous pouvez suivre une formation par correspondance très individuelle. Informations gratuites à MSI, LMI  
Ecole Suisse de Graphologie, 2000, Site 85, CH-2003 Pully, Suisse

# Société

## Une étude sur l'Île-de-France

### Les embarras de la banlieue

Une étude du Centre de sociologie urbaine révèle dans le détail les extraordinaires distorsions entre Paris et sa banlieue. Les habitants de la capitale cumulent tous les avantages au détriment des banlieusards.

Les inégalités sociales ne se mesurent pas seulement à l'aune de la fortune, du logement, du succès scolaire ou de la consommation ostentatoire. On les retrouve aussi dans l'accès aux équipements et aux services collectifs. Cinémas, théâtres, commerces, banques, hôtels, médecins, bureaux de poste et distribution de courrier, stations de taxi, cabines téléphoniques et policiers sont de huit à vingt fois plus abondants au centre de Paris que dans l'ensemble de l'agglomération. Tel est le constat que vient d'établir une équipe du Centre de sociologie urbaine (1).

An prix d'un travail de bénédictin qui a duré des années, les chercheurs ont recensé les équipements collectifs des quatre-vingt quartiers de la capitale et des quatre cents communes de banlieue. Leurs tableaux statistiques constituent une sorte de photographie de la région parisienne. Dans les quartiers historiques du centre (premier, deuxième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième arrondissement) la densité de la plupart des services — à l'exception des crèches et des terrains de sport — est à son maximum. Puis elle décroît en cercles concentriques dans les arrondissements périphériques, en banlieue proche, pour atteindre son point minimum en grande banlieue. Et cette carte-là ne se superpose pas du tout avec celle de la densité de population.

De gré ou de force, les Franciliens ont depuis trente ans émigré massivement du centre de Paris vers les quartiers, les faubourgs et les villages d'alentour. Les équipements, eux, ont fort mal suivi. Certes, les données recueillies par les sociologues urbains datent de 1973. Depuis, les villes nouvelles ont pris leur essor et les municipalités périphériques ont travaillé. Mais la crise, elle aussi, est passée par-là, qui a donné un coup de frein aux équipements collectifs. Tout laisse penser que les dégradés de la cartographie d'il y a douze ans n'ont guère changé.

#### Désert et pléthore

Sauf pour les espaces verts et les installations sportives de plein air, les banlieusards sont doublement pénalisés. Ils n'ont pas, sur place, les services dont ils ont besoin. S'ils veulent tout de même profiter de ce

du centre, ils sont obligés de les payer plus cher, en heures et en coûts de transport. Bien entendu les moins fortunés et les moins entrepreneurs renoncent. Ainsi se boucle le cycle infernal de ce qu'en d'autres contrées on appellerait le sous-développement.

Il s'accompagne d'une stratification sociale que les chercheurs ont également relevée. Comme par hasard, c'est dans le centre que l'on rencontre les taux les plus élevés de catégories sociales haut de gamme : gros commerçants, artistes, professeurs, professions libérales, hauts fonctionnaires, etc. Et ce sont dans les faubourgs les plus lointains que la proportion des apprentis, ouvriers et contremaîtres est la plus élevée.

Une seule exception à ce décroissant. Les femmes de ménage — généralement étrangères — dont la répartition suit fidèlement celle des professions huppées. A leur corps défendant, les Portugaises occupent les loges des beaux quartiers en choisissant l'une des voies les plus efficaces de la promotion sociale, au moins pour leurs enfants.

Autre cas qui explique en partie les difficultés de la police à Paris : les membres de l'armée et de la police sont surreprésentés au centre, normalement représentés en banlieue proche et surreprésentés en grande banlieue. En d'autres termes, les gardiens de la paix habitent à des dizaines kilomètres des quartiers qu'ils sont censés protéger et connaître. Paris n'a même pas su garder ses services de l'ordre.

#### La gare à 4 kilomètres

Conclusion des enquêteurs du centre de sociologie urbaine : ce sont les mêmes catégories sociales qui cumulent soit les avantages soit les handicaps. Les plus instruits et les plus fortunés des Parisiens renforcent leurs privilèges par une véritable rente de situation. Habitant et travaillant au centre, ils peuvent profiter mieux que tout autre du formidable équipement collectif que le passé a disposé.

Cette étude, forcément très générale et statistique vient d'être illustrée par deux documents « de terrain ». L'un élabore par un comité d'habitants porte sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, archétype de l'hypercentre (2). L'autre rédigé par les étudiants du centre de formation des personnels communaux décrit la situation d'une hyper-banlieue du sud de la capitale : Grigny-la-Grande-Borne (3).

D'un côté, un quartier de 47 000 âmes, qui a perdu en trente ans 44 % de sa population. De l'autre, une commune rurale qui,

millions de francs. Pour le reste, que faire ? Avec sa zone industrielle déserte, la municipalité n'a guère de taxes professionnelles (30 % de ses recettes en proviennent contre 58 % à Paris). Conséquence : la taxe d'habitation payée par le populaire de la Grande-Borne est au taux de 16 % alors qu'elle est de 9 % pour les riverains du parc Monceau.

Or ce sont les citoyens du 8<sup>e</sup> qui se plaignent. Ils réclament le rattachement de centres d'accueil pour les enfants, un gymnase, une piscine, une autre bibliothèque. Sinon prophétiser-ils, l'arrondissement continuera à se vider. Ils ont raison et avec l'appui de leur maire RPR ils finiront par obtenir satisfaction. A Grigny, le maire communiste n'arrive même pas à obtenir qu'on répare l'unique collège de la Grande-Borne.

Malgré tout cela les enfants de Grigny sont aussi attachés à leurs HLM que les gamins du 8<sup>e</sup> à leurs immeubles haussmanniens. Mais à trente-cinq kilomètres de distance, ils vivent dans deux mondes différents, à deux vitesses inégales. Paris-Banlieue, voici une illustration de la fameuse société duale.

MARC AMBROISE-RENDU.

- (1) Ségrégation urbaine, par M. Pignon-Charlot, E. Fréteville et P. Rosta, Ed. Anthropos, 45, rue Laodécime, 75005 Paris.
(2) Y a-t-il encore des habitants dans le 8<sup>e</sup> arrondissement dans 40 ans ? par R. Blanc, J. Bour, P. Gillon et B. de Lacotte, Comité du 8<sup>e</sup>, 65, rue d'Amsterdam 75008 Paris.
(3) Les quartiers en dérive, par les stagiaires de la 4<sup>e</sup> promotion du Centre de formation des personnels communaux. Tour Esor, 14, rue Scamini, 95508 Pantin Cedex.

### 7 000 hectares ont été ravagés dans le Midi Accalmie sur le front du feu

Le calme est, semble-t-il, revenu dans les Alpes-Maritimes sur l'ensemble des secteurs où les pompiers luttent contre les incendies de forêt. Pour le plus important d'entre eux, celui qui a dévasté la région d'Èze, la situation était qualifiée samedi 26 juillet de « claire », de même que dans les régions de Levens, au nord de Nice, où plusieurs foyers brûlent encore mais dans des zones inaccessibles et inhabitées. Quant au feu de Berre-des-Alpes, il est désormais totalement contrôlé.

Les responsables de la lutte contre le feu sont relativement optimistes en raison de conditions météorologiques plus favorables. Mais leurs troupes (1 200 pompiers du département, 230 autres venus en

renfort et 590 sautoyeurs) restent mobilisés pour éteindre les derniers foyers et inspecter les secteurs touchés par le feu. C'est d'ailleurs au cours d'une de ces inspections qu'une patrouille a découvert, vendredi après-midi, dans un cabanon, le cadavre calciné d'une femme de soixante-quatorze ans.

Les dommages dans la région sont considérables : nombreuses maisons détruites, routes coupées, éboulements. Au total, 7 000 hectares ont été dévastés par les flammes : 3 000 dans les Alpes-Maritimes et près de 4 000 à la limite des Alpes-Vosges. Le Var dans le massif de l'Estérel et celui du Tanneron, célèbre pour sa forêt de mimosa qu'un incendie avait en partie dévasté récemment.

## DÉFENSE

### Restrictions drastiques dans la gestion des armées pour 1987

Le gouvernement arrêtera avant la fin du mois de juillet, c'est-à-dire au milieu de la semaine prochaine, le montant définitif de l'augmentation du budget militaire pour 1987. Au ministère de la défense, on ne cache pas, en effet, que les discussions avec le ministère de l'économie et des finances sont « dures » et « très difficiles » pour reprendre une expression d'un proche de M. André Girard. De même source, on ajoute que l'accroissement des crédits militaires pour 1987, par rapport au budget de 1986 (soit l'équivalent de 153,3 milliards de francs), sera « significatif » par comparaison à ce qui est consenti pour les dépenses des autres administrations de l'Etat, sans être conforme, néanmoins, aux souhaits de M. Girard.

Avant l'arbitrage de la semaine prochaine, il semble acquis que le projet de budget de la défense pour 1987 montrera un terme au lent déclin, dans les dépenses militaires, observé depuis 1983 par rapport au produit intérieur brut marchand (le PIB, qui correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées brutes des biens et des services marchands). Depuis cette date, le budget annuel de la défense est resté de 3,92 % du PIB à 3,77 % en 1986. Cependant, il est exclu que le redressement de ce pourcentage atteigne, en 1987, les 4 % du PIB, qui étaient l'objectif fixé par la plate-forme commune RPR-UDF en mars 1986.

Ce retard dans l'application de la plate-forme par le gouvernement de M. Chirac, qui considère que cet engagement ne pourra être tenu que « dans la mesure du possible » étant donné la situation économique

générale, ne manquera pas d'être dénoncé par l'opposition, dès lors que le budget de 1987 est aussi le premier budget de la future loi de programmation militaire en cours d'élaboration pour les années de 1987 à 1991.

M. Girard a présenté plusieurs cas de figure pour son projet de budget de la défense, parmi lesquels une augmentation de 15 milliards de francs en 1987 par rapport aux dépenses attribuées aux armées en 1986. Avant tout arbitrage final, il apparaît, selon le ministère de la défense, qu'un minimum de hausse est d'ores et déjà envisagé, mais les services de M. Girard ne s'en contentent pas.

Pour l'essentiel, l'accroissement des ressources financières allouées à la défense doit aller aux crédits d'équipement (le titre 5 de la loi de finances annuelle), qui couvrent les études, le développement et la production en série des matériels, classiques et nucléaires, destinés aux armées. En revanche, M. Girard a choisi de comprimer les crédits de fonctionnement (le titre 3), qui représentent le montant des soldes, la vie quotidienne des unités et l'entretien des matériels. On qualifie de « drastiques » ces restrictions budgétaires, au ministère de la défense, où l'on ajoute qu'elles porteront sur la gestion sans toucher aux crédits d'instruction.

Le ministre de la défense a, d'autre part, décidé d'interrompre la diminution des effectifs, pratiquée par ses prédécesseurs depuis 1983, notamment pour les appels du contingent.

### Français et Allemands cherchent un compromis sur l'hélicoptère de combat

Les ministres de la défense français et allemand, MM. André Girard et Manfred Woerner, ont examiné, vendredi 25 juillet à Paris les perspectives du projet d'hélicoptère de combat franco-allemand, et les deux parties, indique-t-on de source française, ont marqué leur volonté de parvenir à un compromis. Cependant, aucun accord formel n'a été annoncé à l'issue de l'entretien de près de quatre heures entre les ministres et leurs experts.

Deux études seront engagées dans les prochains jours par les directeurs de l'armement des deux pays, avec mission d'aboutir rapidement à une conclusion.

La première étude va porter sur la possibilité de concevoir un système optique de tir des missiles antichars — une « visionique » — établi sur le rotor du futur appareil. La question

est importante : au départ, les Allemands souhaitaient une visionique de conception américaine (le système TADS-PNVS de Martin Marietta) sur le nez de l'appareil, alors que les Français étaient fermement partisans d'un autre type de visionique, montée sur un mât, à développer au niveau européen. Ces deux formules ne sont pas interchangeables.

La seconde étude portera sur la structure de pilotage et de motorisation (place du pilote et du tireur en tandem ou côte à côte, appareil monocoque ou bimoteur).

M. Girard a, d'autre part, présenté à son homologue allemand une proposition de coopération en matière de construction dans le domaine des chars. Aucune précision n'a été apportée sur le contenu exact de cette proposition.

## SCIENCES

### L'embauche au CNRS

#### Le Conseil d'Etat rejette la requête des syndicats

Le Conseil d'Etat a rejeté, le vendredi 25 juillet, la requête formée par le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) et de la Fédération des syndicats généraux de l'éducation et de la recherche publique à l'encontre d'une décision du ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Alain Devaquet.

Voilà un mois, ces syndicats avaient, en effet, déposé une requête « en sursis à exécution » de la décision prise par M. Alain Devaquet de suspendre les travaux du Comité national de la recherche scientifique et ceux des jurys des concours de recrutement des chercheurs au

CNRS pour l'année 1986. Ils sont aujourd'hui déboutés.

Cette situation a suscité de la part des jeunes chercheurs de nombreux mouvements de protestation dans la mesure où les solutions provisoires retenues par le ministre ne donnaient pas entière satisfaction aux chercheurs « admissibles » au CNRS. Un grand nombre d'entre eux devraient en effet bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'un an en attendant que la situation se débloque. D'autres obtiendraient des bourses qui leur permettraient aussi de passer le cap. Mais il y a tout lieu de croire qu'une partie d'entre eux ne bénéficiera d'aucune de ces facilités.

### Fin de l'exploration du « Titanic »

L'exploration du Titanic, qui a fait naufrage dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, vient de se terminer. Des milliers d'images de la gigantesque carcasse qui git par environ 4 000 mètres de fond dans la région de Terre-Neuve ont été prises par les équipes américaines du professeur Robert Ballard. Le professeur Ballard a précisé que des onze plongées effectuées par le sous-marin de poche Alvin, la dernière avait été « la plus dangereuse » mais aussi « la plus réussie ».

L'exploration de l'épave du Titanic, à laquelle les Français n'ont pu participer faute de moyens, a surtout porté sur l'étude de la coque et des superstructures du paquebot. Mais, à plusieurs reprises, il a été

possible d'envoyer, à l'intérieur, un petit robot sous-marin, Jason Junior, relié à l'Alvin par un câble de 70 mètres.

Le grand escalier du Titanic, le mess des officiers, la salle des transmissions, la cabine du commandant et le pont-promenade ont été observés et filmés. En revanche, il n'a pas été possible à l'équipe américaine de distinguer la longue déchirure de la coque, une centaine de mètres pense-on, ouverte par un iceberg au moment de la collision. Sans doute est-elle masquée par la vase et les sédiments dans lesquels les deux parties du Titanic se sont lentement enfoncées au fil des années (AFP).

(Suite de la première page.)

Antagonisme normal, conflits inévitables, atténués en apparence par des commentaires diplomatiques quelquefois embarrassés et des assauts de politesse du style « Je t'aime, moi non plus ». On peut être équipé et défendre ses chances. C'est même la règle du jeu. Hinaut et Lemond, qui s'apprécient et qui s'estiment, sont des gagnants également ambitieux. D'où l'ambiguïté de leurs rapports.

Convoitant le maillot jaune dans le cadre d'une course qui se voulait loyale mais sans concession, ils ont surclassé leurs adversaires et pris alternativement l'avantage. Hinaut avait assommé l'opposition sur la

route de Pau. Le jour suivant, il payait le tribut de cette attaque alors qu'il recherchait une victoire absolue. De nouveau en difficulté sur les pentes du Granon, il a repris l'initiative en direction de l'Alpe d'Huez, où il a entraîné Lemond dans son sillage, éliminant du même coup le Suisse Zimmermann, leur adversaire commun.

#### Les Américains arrivent

Au cours de l'étape contre la montre de Saint-Etienne qui devait mettre un terme à leur empoignade, ils ont fait pratiquement match nul. En fait d'une chute, Lemond n'a perdu que vingt-six secondes sur le Breton, une nouvelle fois vainqueur, le meilleur des autres, l'Espagnol Gorespe, se retrouvant à deux minutes.

L'opinion s'est passionnée pour cette confrontation inédite entre le numéro un français et le premier grand champion américain de l'histoire du Tour, dressés l'un contre l'autre alors qu'ils sont partenaires. Les reportages télévisés, par leur importance, leur qualité et leurs angles, ont amplifié le phénomène. Ils ont introduit le supporter au cœur de la course. Mieux, ils l'ont mis dans la confidence et derrière les géants de la route. Les télé-spectateurs ont découvert des hommes. Le Tour a crevé le petit écran, et il a fait oublier la Coupe du monde de football, ce qui n'est pas le moins singulier.

Il convient à cet égard de souligner l'effort des médias, et en particulier de la presse internationale. L'accréditation de 294 titres (repré-

## Sports

### Les nouvelles couleurs du Tour de France

Le Tour de France, qui a débuté le 5 juillet, a été remporté par le Breton, une nouvelle fois vainqueur, le meilleur des autres, l'Espagnol Gorespe, se retrouvant à deux minutes.

#### Le visage du bouheur

Au sommet du pays de Dôme, où, sous les regards de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Michel Rocard, invités d'honneur, le Suisse Eric Marchler, un équipier de Zimmermann, a remporté vendredi 25 juillet un succès inattendu, sans influence sur le classement général. Greg Lemond a repris cinquante-deux secondes supplémentaires à Bernard Hinault : le double de ce qu'il avait perdu la veille à Saint-Etienne contre la montre. C'est donc avec une marge de sécurité de trois minutes dix secondes qu'il abordera les deux dernières étapes, dépourvues de difficultés.

Comment expliquer cet écart entre les deux premiers du classement général ? Faut-il l'attribuer à un léger fléchissement du Breton sur

les flancs du volcan, où la pente est raide — 6 kilomètres à 10 %, — ou au soleil qui tapait fort ?

L'intéressé a expliqué qu'il n'avait pas jugé nécessaire de forcer son talent. Il sait qu'il ne pouvait plus détrôner Lemond ni perdre sa deuxième place. Zimmermann était troisième à 10 mn 54 s. Il considère par conséquent que le Tour est fini. Greg Lemond, lui, va entrer dans l'ultime ligne droite en présentant pour la première fois un visage détendu. Le visage du bouheur.

#### JACQUES AUGENDRE.

#### TOUR DE FRANCE MASCULIN

Saint-Etienne-Sommet du pays de Dôme (190 km)

(21<sup>e</sup> étape)

- 1. Maechler (Suisse), 5 h 32 mn 40 s ; 2. Fozers (Bel.) à 34 s ; 3. Van Calster (Bel.) à 56 s ; 4. Earley (Irlande) à 1 mn 22 s ; 5. Devos (Bel.) à 1 mn 53 s ; 6. Mottet (Fr.) à 2 mn 8 s ; 7. Ramirez (Col.) à 4 mn 8 s ; 8. Hampsten (E-U) à 5 mn 17 s ; 9. Madril (Fr.) à 5 mn 22 s.

Classement général. — 1. Lemond (E-U), 98 h 30 mn 29 s ; 2. Hinault (Fr.) à 3 mn 10 s ; 3. Zimmermann (Suisse) à 10 mn 54 s ; 4. Hampsten (E-U) à 18 mn 50 s ; 5. Crumpton (Bel.) à 24 mn 36 s ; 6. Pascoe (Fr.) à 25 mn 59 s.

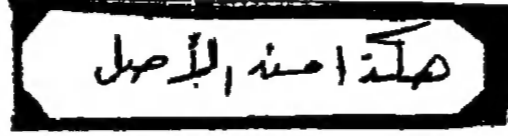
#### TOUR DE FRANCE FÉMININ

Issoire-Cherbourg-Ferrand (53 km)

(treizième étape)

- 1. Canins (It.), 1 h 51 mn 28 s ; 2. Thompson (E-U) à 1 mn 31 s ; 3. Longo (Fr.) à 2 mn 33 s.

Classement général. — 1. Canins (It.) 25 h 17 mn 47 s ; 2. Longo (Fr.) à 15 mn 39 s ; 3. Thompson (E-U) à 22 mn 35 s ; 4. Heppie (Aust.) à 32 mn 56 s ; 5. Simonnet (Fr.) à 34 mn 9 s.





# Culture

## Restrictions drastiques dans la gestion des armées

La gestion des armées est soumise à de nouvelles restrictions... Le ministre de la Défense a annoncé...

## Français et Allemands

Les relations franco-allemandes restent tendues... Les négociations se poursuivent...

## ports

## Le Tour de France

Le Tour de France se poursuit... Les favoris sont... Les spectateurs sont nombreux...

Géographie du Festival : la place de l'Horloge n'est plus un centre stratégique. Les cafetiers oublient même de geindre...

## Les places d'Avignon

entre les clowns et les rats qui sautillent au bout de fils tenus par des camelots fatigués et les portraitistes. Du passé, restent quelques vestiges...

## Codex

Dans Codex, que Philippe Decouflé présente au cloître des Célestins, tout est jeu, jeu de contrastes... un très grand avec une toute petite...

## Deux succès du « off »

### Du néo-boulevard à la fable

Régime sensuel, de et avec Monique Tarbès, ou le café-théâtre à la sauce boulevard, Grandir, une production Renaud-Barrault...

tiples remèdes anti-solitude qu'offre notre civilisation avancée : l'ordinateur de Mme Claude ou les voyages organisés en ballons...

## La mort de Vincente Minnelli

### Le sommet de la comédie musicale

Avec lui le cinéma dansait, Gigi, Un Américain à Paris, Tous en scène, Brigadoon, Vincente Minnelli a porté à son sommet la comédie musicale...

logique en noir et blanc avec atmosphère psychanalytique. Sa curieuse adaptation de Madame Bovary (1949)...

Cyd Charisse parodie la série noire, devient par la mise en scène et la chorégraphie, un prodigieux morceau surréaliste...

## La musique, la danse et l'action

A la MGM, l'unité de production d'Arthur Freed est, alors, remarquablement organisée et c'est à elle, essentiellement, que l'on doit...



Les spécialités de l'Etat jouent de leur rôle... H. J. J. J.

Aux Carmes, entre le bar-tabac et le clocher d'église, c'est la place de village revue par les Halles...

Les Célestins, en revanche, ont des populations autonomes, réparties dans les différents cafés...

Tout autour, les rues étroites plongées dans la nuit ressemblent à des coupe-gorges pour film de cape et d'épée...

COLETTE GODARD.

## « Ariane à Naxos » au Festival d'Aix-en-Provence

### Le règne de Zerbinetta

Quatrième opéra de la saison au Festival d'Aix-en-Provence, l'Ariane à Naxos de Richard Strauss...

La production de Gérard Järvefelt dans les décors de Kathrine Hysing avait déjà remporté un grand succès...

Le joyau de cette représentation est sans doute l'Orchestre philharmonique de Radio-France...

Mais peu importe : le joli vestibule rococo avec ses colonnes à chapeaux dorés...



Gene Kelly dans « Un Américain à Paris »

Douglas, acteur déraciné, sorti d'un asile psychiatrique, est aux prises avec un metteur en scène qui ne peut se faire déborder par l'enthousiasme...

La Zerbinetta de Ghyslaine Rafanelli, restée un peu en retrait dans le prologue, règne sur la comédie...

On tremblait quelque peu enfin pour le côté Opéra seria qui demandait des chanteurs d'un format quasi wagnérien...

JACQUES LONCHAMPT.

Prochaines représentations les 27, 30 juillet et 2 août avec sans doute, pour les deux derniers, Teresa Zylis-Gara...

Advertisement for 'VOTRE TABLE CE SOIR' featuring a restaurant menu and contact information.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), à 20 h 30; dim. à 14 h 30: Un chapeau de paille d'Italie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Maz.), Clémence-Vierge; sam. dim. à 13 h, la Chauve-souris; à 16 h, le Médium; de G.C. Monod; à 19 h, Fala Mangamira, de F. Confalonieri.

LES AUTRES SALLES
BOURVILLE (43-73-47-84), sam. 20 h 30: Pas deux comme elle.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-26-48-28), sam. 20 h 30; dim. 16 h: Kabaret de la dernière chance (dernière).

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-11), sam. 21 h, dim. 15 h 30: Révisions d'été à l'élysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 21 h: Poil de carotte.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30: Au secours, elle me veut.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), sam. 21 h: Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 19 h à 20 h 30: Les Mysteres du confessional (dernière); sam. 15 h 30 à 22 h: Les Chasseurs de M<sup>lle</sup> Gilles (dernière).

GAITÉ-MONTPARNAISE (43-22-16-18), sam. 21 h, met. dim. 15 h: Mesdames les Ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. 19 h à 19 h 30: Simone Weil 1909-1943; 20 h 30: le Nire national; 20 h 15: Arlequin, serviteur de deux maîtres; 22 h: L'Amour godé.

NOUVEAUTES (47-70-52-76), le sam. à 18 h 30 et à 21 h 30: Mami qui est qui?

OUVEVE (48-74-42-52), sam. 21 h, dim. 16 h: Grand-Père Schmitt.

PORTO SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 21 h 15: Le Tambour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30: N'écoutez pas, mesdames.

TAT THEATRE (42-78-10-79), sam. 20 h 30: Éboule des jours.

THÉÂTRE DE LA VILLE-SAINT-LOUIS (46-33-46-51), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30: Astro Faibles Sœurs.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15: A mar le beau; 21 h 30: Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30: La Pute Péline.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30: À gae en question (dernière).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30: Touche pas à mon vin.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. dim. 20 h 30: C. Venant chante Boris Vian; à 22 h 30: C. Causton.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), sam. dim. 22 h: Malek, C. Dougan, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h: Les Aventuriers de la gaucherie perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 22 h 30: Mamick.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h: La Petite Boutique des bonheurs.

ESSAÏON (42-78-46-42), sam. 20 h 30: C'est comment déjà... de Caf-Conc à Saint-Germain-des-Prés, à 21 h: Un souvenir... les années 30.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 h: Le Capitaine Fracasse.

SPLÉNDIDE SAINT-MARTIN (42-08-18-50), sam. 21 h: Le Cocard de Sargio.

Les concerts

SAMEDI 26
Eglise Saint-Louis en l'Île, 17 h: Ensemble instrumental J.J. Wilderker (Vivald, Monty).

Table Verte, 22 h: S. Bourdier et S. Popovic (Bartok, Debussy, Schumann).

Eglise Saint-Merri, 21 h: Orchestre symphonique « Bedfordshire County Youth Orchestra », dir. M. Rose (Glazounov, Rimsky Korsakov, Britten).

DOMINIQUE 27
Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h: Ars antique de Paris (Musique au tempo des croisés, danseries et airs des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>).

Eglise Saint-Merri, 16 h: Opéra et troupes de Versailles (Vivaldi, Lully, Händel, Purcell, Rameau).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30: M. Guyard (organ).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45: A. Tomasi (Copernic, Bach, Mussini, Ulmer, Tourné); à 16 h 45: Chœur de jeunes filles de Sainte-Foy (Norvège).

Eglise Saint-Louis en l'Île, 17 h: voir samedi.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SÈLE (42-33-37-71), sam. dim. 23 h: M. Pons Group (dernière).

CAVEAU DE LA RUCHE (43-26-65-05), sam. dim. à 21 h 30: J. Lacroix Jazz Orchestra.

GIBUS (47-00-78-88), sam.: The Doctors.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), sam. à 22 h: Tango Mortale.

MONTANA (48-48-93-08), sam. à 20 h 30: Quartet Outre Mesure (dernière).

MONTOUFIER (45-54-95-00), sam. dim. à 22 h: P. de France (dernière).

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, sam.: L. Lo. J. C. Chet Baker Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNAISE (43-21-56-70), 21 h 30: sam., M. Pinder Scat.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30: sam., Metropolitan Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-61), sam. dim. 23 h: B. Bailey, H. Selia, R. Debra, E. Devier.

PHILONE (47-76-44-26), 22 h, dim.: Scènes Fresh & Dan, sam., Zan.

LA FINTE (43-26-26-15), 22 h, sam.: Chinois.

SLOW CLUB (42-33-84-30), sam. 21 h 30: D. Doriz Quintet (dernière).

SUNSET (42-61-46-60), sam. 23 h: B. Altschul.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), sam. 22 h à 24 h: O. Piro Quintet; sam. à 19 h: V. Paja.

Festival estival de Paris

(47-64-98-89)
Bateau-Mouches, sam. dim. 15 h 30: P. Hamon, M. Lambert, C. Ribouillet (Estampilles anonymes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles).

Eglise Saint-Germain, sam. 20 h 30: Chœur Saint-Serge, dir. N. Ouzegans (Vieilles et limoges éucharistiques).

Eglise Saint-Merri, dim. 20 h 30: Les Lettres Florissantes, dir. W. Christie (Monteverd).

En région parisienne

AUBREVILLIERS, Ca'Orage (48-34-20-12), sam. 21 h: Sélection Onja.

VINCENNES, château (42-28-15-48), sam., dim. 18 h 30: Doujon, mémoire de douze.

YVES FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX (47-02-95-91), sam. 17 h 30: J.M. Lusaada (piano), Beethoven, Schumann, Chopin; dim.: Orchestre de chambre W. Audoll (Mozart, Haydn, Turina, Telcman).

BANLIEUES 99 - FÊTES ET FORTS (45-76-15-59)
Fort de Champagne, sam. 23 h: Nuit tropicale.

Le Monde Informations Spectacles 42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles.
Idée 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés.
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club.

Samedi 26 - Dimanche 27 juillet

(43-57-90-81); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (45-75-79-79); v.f.: UGC Boulevard, 9 (45-74-65-00); UGC Gobelins, 19 (43-26-23-44).
LE CONTRAT (A. v.a.): Gaumont Halles, 10 (40-26-12-12); UGC Daunt, 6 (42-25-10-30); Gaumont Ambassade, 9 (42-59-19-08); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (45-75-79-79); v.f.: Richelieu, 2 (42-33-56-70); Bretagne, 6 (42-25-57-97); François, 9 (47-70-33-88); Mistinguon, 19 (47-70-72-86); Nation, 12 (43-07-54-40); Nation, 12 (43-04-04-74); France, 12 (43-01-60-74); Métropole, 14 (45-39-59-43); Gaumont Convention, 15 (47-48-06-06); Wipier, 18 (45-22-46-01).
BAROTTA HARRIS (A. v.f.): Galté Boulevard, 2 (45-08-96-45).
DALE Y.L. (A. v.a.): Forum, 11 (42-97-49-70); Gaumont Paris, 14 (43-25-30-40); v.f.: Georges V, 9 (45-42-41-45); Galaxie, 19 (45-20-18-03); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27).
OPERA DU MALANDRO (Francobritannique), v.a.: Cnf Beaugrenelle, 15 (42-71-52-36); Hautefeuille, 6 (46-33-56-36); UGC Convention, 15 (45-20-18-03); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (47-07-28-04); Bienvenue Montparnasse, 14 (45-24-24-02); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (47-07-28-04).
OUT OF AFRICA (A. v.a.): Saint-Germain Huchette, 9 (46-33-63-20); Collège, 9 (43-29-26-46); v.f.: Gaumont Opéra, 9 (47-42-60-60); Métropole, 14 (43-20-89-52); Maillois, 17 (47-48-06-06).
PIRATES (A. v.a.): Gaumont Halles, 10 (42-97-49-70); Gaumont Paris, 14 (43-25-30-40); v.f.: Georges V, 9 (45-42-41-45); Galaxie, 19 (45-20-18-03); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27).
POLICE ACADEMY III (A. v.a.): Georges V, 9 (45-42-41-45); Marignan, 8 (43-59-92-82); v.f.: Rex, 2 (43-36-53-53); UGC Montparnasse, 6 (45-74-94-94); Gaumont Opéra, 9 (47-42-56-31); UGC Gobelins, 19 (43-26-23-44); Images, 18 (45-22-47-96).
LES CADAVRES NE FORMENT PAS DE CISTARDS (A. v.a.): Boite à films, 17 (46-22-44-21).
CENDRILLON (A. v.f.): Orient Express, 10 (42-33-42-26); Rex, 2 (42-36-83-93); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (47-07-28-04); v.f.: UGC Gare de Lyon, 12 (43-43-01-59); Nation, 12 (43-04-04-74); France, 12 (43-01-60-74); Métropole, 14 (45-39-59-43); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27); Napoléon, 17 (42-67-63-40); Pathe Clichy, 18 (45-22-46-01).
COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A. v.a.): Studio de la Contre-courbe, 5 (43-25-78-37).
LE COUTEAU DANS L'EAU (A. v.a.): Paubois, 5 (43-54-15-04).
LA DAME DE SHANGHAI (A. v.a.): Châtelet Victoria, 10 (45-08-94-14).
LA DÉCHÉURUE (A. v.a.): Rialto, 19 (42-67-63-42); Pathe Clichy, 18 (45-22-46-01).
DELIVRANCE (A. v.a.): Temple, 3 (42-72-94-56).
LE DIABLE AU CORPS (Fr.): Logos, 5 (45-54-46-85).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.a.): 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (45-75-79-79); v.f.: Gaumont Opéra, 9 (47-42-60-60); Raining, 16 (42-88-64-44).
LE FAUCON MALTAIS (A. v.a.): Action Christiane Bis, 6 (43-29-11-30).
LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (\*): Saint-Ambroise, 11 (47-02-56-16); Espace Galté, 19 (43-27-95-94).
LA FILLE DE RYAN, (Ang. v.a.): Raining, 16 (42-88-64-44).
LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.a.): Grand Pavois, 15 (45-54-46-85).
LA FUREUR DE VIVRE (A. v.a.): Action Riv gauche, 5 (43-29-44-00).
GILDA (A. v.a.): Saint-Germain-des-Prés, 6 (42-22-87-23).
GOLDFINGER (A. v.f.): Arcades, 2 (42-33-54-58).
GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TAZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A. v.a.): Boite à films, 17 (46-22-44-21).

LES FILMS NOUVEAUX

ANNE TRISTER, film canadien de Les Pauli Forum Express, 11 (42-97-49-70); St-Germain Village, 9 (46-33-63-20); Lincoln, 9 (43-59-36-14); UGC Gobelins, 19 (43-26-23-44); Parisiennes, 14 (45-20-18-03); 30-19.
LA CAGE AUX VICÉS, (\*) film américain de Paul Nicholas, v.a.: Gaumont Opéra, 9 (47-42-60-60); Métropole, 14 (45-39-59-43); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27).
LA LOI DE MURPHY (A. v.f.) (\*): Rex, 2 (42-33-84-30); Paramount Opéra, 9 (47-42-56-31).
LE LIÈVRE DU CRIME (Fr.): Larcenaire, 6 (45-44-57-34); Elysée Lincoln, 9 (43-59-36-14).
MAINE OCEAN (Fr.): Luxembourg, 6 (46-33-63-20).
ANNÉE OÙ L'ON SE DÉCOULE, film américain de Richard Linklater, 19 (42-36-83-93); Convention St-Germain, 19 (45-79-33-00).
PYGMÉES, film français de Raymond Adam, 9 (45-74-94-94); 12-12; Studio 43, 19 (47-70-33-88); Images, 18 (45-22-47-96).
SOLO POUR DEUX, film américain de Carl Reiner, v.a.: Gaumont Opéra, 9 (47-42-60-60); Métropole, 14 (45-39-59-43); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27).
UN BARAZZÉ A TOUT CASER, film américain de Richard Benjamin, v.a.: Gaumont Halles, 10 (40-26-12-12); Quinzette, 5 (46-33-56-36); Ambassade, 9 (42-59-19-08); Saint-Michel, 5 (42-26-79-17); Gaumont Ambassade, 9 (43-59-19-08); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27).
TRES HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.): Capri, 2 (43-08-11-69); Georges V, 9 (45-42-41-45); Galaxie, 19 (45-20-18-03); Montparnasse, 14 (43-27-52-37); Maillois, 17 (47-48-06-06).
WEEK-END DE TERREUX, (\*) film américain de Fred Walton, v.a.: Forum, 11 (42-97-49-70); UGC Odéon, 6 (42-25-10-30); UGC Convention, 15 (48-28-42-27); Pathe Clichy, 18 (45-22-46-01); Parisiennes, 14 (45-20-18-03); v.f.: Rex, 2 (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 6 (45-74-94-94); UGC Boulevard, 9 (45-74-94-94); UGC Gare de Lyon, 12 (43-43-01-59); UGC Gobelins, 19 (43-26-23-44); Métropole, 14 (45-39-59-43); UGC Convention, 15 (48-28-42-27); Maillois, 17 (47-48-06-06).

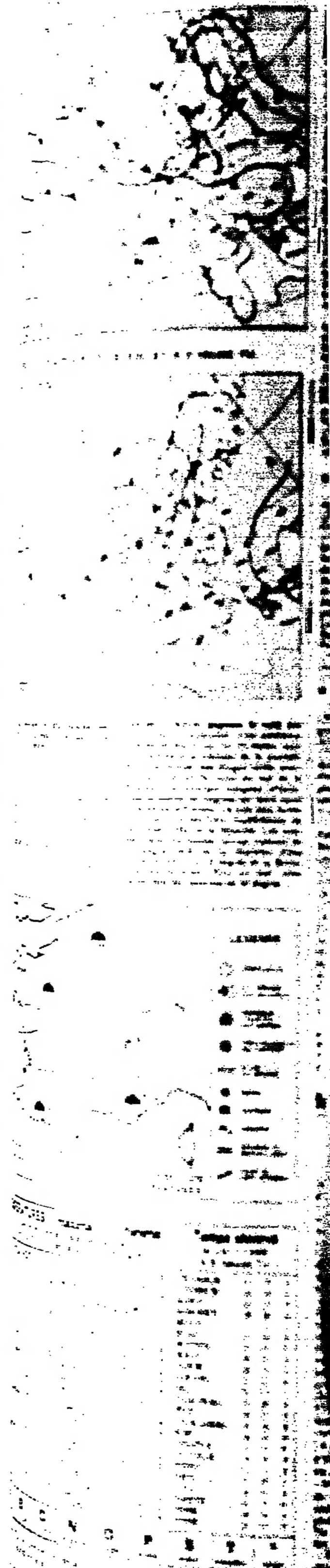
UNE FEMME POUR MON FILS (Alg.-fr.) v.a.: Utopia, 5 (43-26-84-65).
UN HOMME ET UNE FEMME: 20 ANS DÉJÀ (Fr.): Le Triomphe, 9 (45-62-45-76).
U.S. WARRIORS (A.), v.f.: Marseille, 9 (47-70-33-88); Paris Cité, 10 (46-33-10-82).
Z.O.O. (Brit.), v.a.: Clichés, 6 (46-33-10-82).

Les grandes reprises

A L'EST D'EDEN (A. v.a.): Action Christiane, 6 (43-29-11-30); Max Maheu, 17 (43-90-34-81).
AMADEUS (A. v.a.): Grand Pavois, 15 (45-54-46-85); Kino panorama, 15 (43-06-50-50); Boite à films, 17 (46-22-44-21).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A. v.a.): Action Ecocla, 5 (43-25-72-07).
L'AVVENTURA (It. v.a.): Latina, 4 (43-78-47-89).
BANANAS (A. v.a.): Cnf Beaugrenelle, 15 (42-71-52-36); Biarritz, 8 (45-62-20-40).
BARRY LYNDON (A. v.a.): Gaumont Halles, 10 (42-97-49-70); Pathe Saint-Germain, 6 (42-22-72-80); Publicis Champs-Elysées, 9 (47-02-56-16); Biovue Montparnasse, 15 (45-44-25-02); v.f.: Gaumont Opéra, 9 (47-42-60-60); Victor Hugo, 16 (47-27-02-47).
BLAKE RUNNER (A. v.a.): UGC Daunt, 6 (42-25-10-30); UGC Ermitage, 9 (43-51-16-16); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (47-07-28-04); v.f.: Rex, 2 (43-36-53-53); UGC Montparnasse, 6 (45-74-94-94); Paramount Opéra, 9 (47-42-56-31); UGC Gobelins, 19 (43-26-23-44); Images, 18 (45-22-47-96).
LES CADAVRES NE FORMENT PAS DE CISTARDS (A. v.a.): Boite à films, 17 (46-22-44-21).
CENDRILLON (A. v.f.): Orient Express, 10 (42-33-42-26); Rex, 2 (42-36-83-93); 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (47-07-28-04); v.f.: UGC Gare de Lyon, 12 (43-43-01-59); Nation, 12 (43-04-04-74); France, 12 (43-01-60-74); Métropole, 14 (45-39-59-43); Gaumont Convention, 15 (48-28-42-27); Napoléon, 17 (42-67-63-40); Pathe Clichy, 18 (45-22-46-01).
COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A. v.a.): Studio de la Contre-courbe, 5 (43-25-78-37).
LE COUTEAU DANS L'EAU (A. v.a.): Paubois, 5 (43-54-15-04).
LA DAME DE SHANGHAI (A. v.a.): Châtelet Victoria, 10 (45-08-94-14).
LA DÉCHÉURUE (A. v.a.): Rialto, 19 (42-67-63-42); Pathe Clichy, 18 (45-22-46-01).
DELIVRANCE (A. v.a.): Temple, 3 (42-72-94-56).
LE DIABLE AU CORPS (Fr.): Logos, 5 (45-54-46-85).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.a.): 14-Juillet Beaugrenelle, 15 (45-75-79-79); v.f.: Gaumont Opéra, 9 (47-42-60-60); Raining, 16 (42-88-64-44).
LE FAUCON MALTAIS (A. v.a.): Action Christiane Bis, 6 (43-29-11-30).
LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (\*): Saint-Ambroise, 11 (47-02-56-16); Espace Galté, 19 (43-27-95-94).
LA FILLE DE RYAN, (Ang. v.a.): Raining, 16 (42-88-64-44).
LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.a.): Grand Pavois, 15 (45-54-46-85).
LA FUREUR DE VIVRE (A. v.a.): Action Riv gauche, 5 (43-29-44-00).
GILDA (A. v.a.): Saint-Germain-des-Prés, 6 (42-22-87-23).
GOLDFINGER (A. v.f.): Arcades, 2 (42-33-54-58).
GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TAZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A. v.a.): Boite à films, 17 (46-22-44-21).

PARIS EN VISITES

LUNDI 28 JUILLET
- Les salons de l'Opéra, 15 heures, 3, rue Aubert (C.A. Messer).
- Paris, plan de Turgot en mains: Saint-Germain-des-Prés, 14 heures, devant l'église (M<sup>lle</sup> Zojovic).
- Histoire du Jardin des plantes, 15 heures, rue de Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire (M<sup>me</sup> Bachelier).
- Quatre siècles d'histoire et d'architecture au château de Vincennes, 15 heures, entrée côté avenue de Paris (M<sup>me</sup> Brossier).
- Le Parthéon, de la nef aux terrasses, 15 heures, devant la grille (M<sup>me</sup> Duhamel).
- Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts, 14 h 30, fontaine (M<sup>me</sup> Alliez).
- Le quartier de l'Arènes jusqu'au site de l'Opéra de la Bastille, 15 heures, façade bibliothèque de l'Arènes (M<sup>me</sup> Solly-Morland) (M<sup>me</sup> Alliez).
- Les Invalides, 15 heures, entrée principale côté esplanade (M. Dussort).
- L'église Saint-Étienne-du-Mont et la montagne Sainte-Geneviève, 15 heures, 1, place Sainte-Geneviève, façade église (M. Serrac).
- L'Armenie à Paris, 15 heures, 57, rue Cuvier.
- Autour de Saint-Eustache, 15 heures, devant église, côté rue du Jour (Paris et son histoire).
- Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré, 15 heures, parvis église de la Madeleine (M. Polyer).
- Symbolique de Notre-Dame. Franc-maçonnerie, Rose-Croix, bouddhisme, 15 heures, sortie métro Cité (J. Haakler).
- L'hôtel de Lamoignon et ses extravagances bohémiennes Louis XIII, 14 h 15, métro Pont-Marie (M. Raguenan).
- La Bourse en activité, 11 h 15, métro Bourse (P.-Y. Jaulet).
- Hôtels et jardins du Marais. Place des Voies, 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Réurrection du passé).
- Histoire du Marais (nord), place des Voies, 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Louan (G. Bottean).
- Le Marais (3<sup>e</sup> cycle), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Louan (M. Banusse).

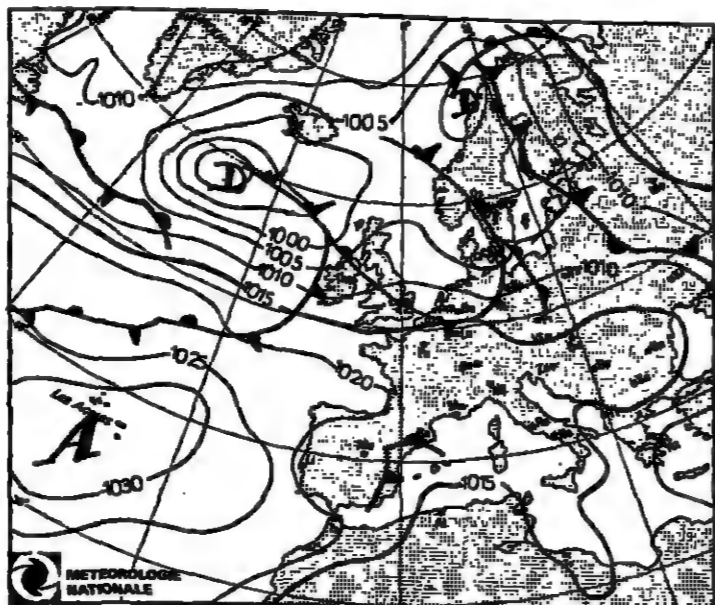


صلة امنا للأصل

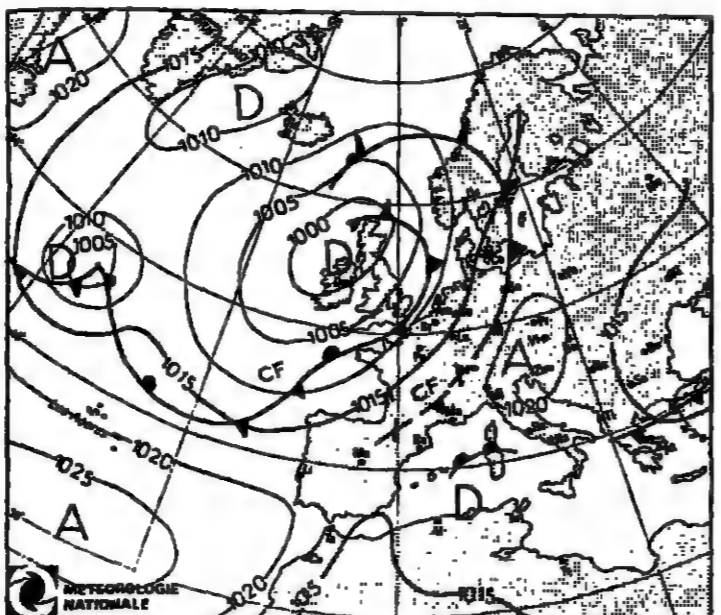
هذه امنا للاهل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 28 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 juillet à 0 heure et le dimanche 27 juillet à minuit.

Les hautes pressions sur la France nous protègent de l'activité du courant perturbé océanique. D'autre part, de l'air chaud et instable en provenance d'Espagne affectera les régions méditerranéennes.

Dimanche: la journée sera généralement bien ensoleillée. Cependant les nuages seront assez abondants des Pyrénées à la Méditerranée, aux Alpes du Sud et le matin, gagnant le nord des Alpes dans l'après-midi. Une ondée ou deux se produira sur les Pyrénées occidentales dans le courant de la journée. Mais, en soirée, des orages isolés pourront éclater sur le relief du sud de la France. Des passages nuageux affecteront le matin les régions de nord-ouest au nord de la France. Le vent sera faible et général, et soufflera modérément de sud-ouest près de la Manche. Les températures, en hausse, seront voisines de 20 degrés près de la Manche. Elles varieront de 23 à 28 degrés de la Bretagne au nord-est. Plus au sud, elles seront souvent proches de 30 degrés.

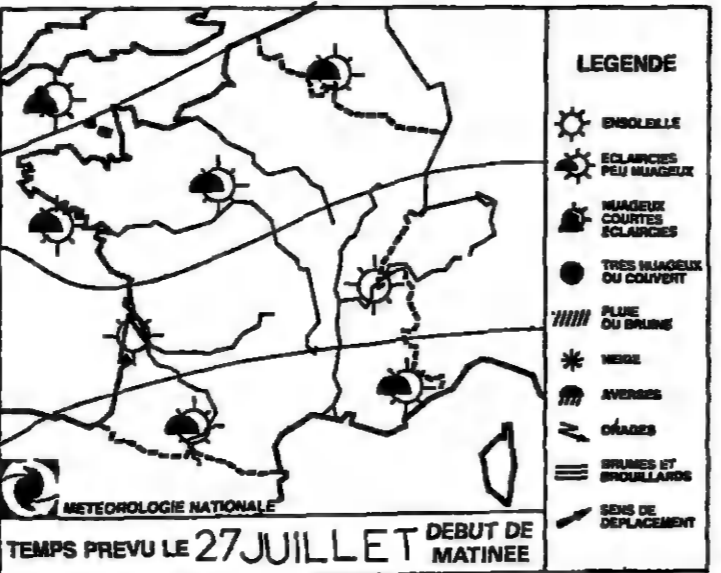


Table with columns for 'TEMPÉRATURES maxima - minima' and 'Temps observé'. It lists temperature ranges for various cities in France and abroad for the period July 25-26 and July 26-27, 1986.

\* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver. (Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

- List of names and birth dates for candidates in various subjects: Allemand, Arts plastiques, Economie et gestion, Mathématiques. Includes names like Bernard Beauvin, Claude Bouvier, etc.

- Continuation of the list of candidates in subjects like Mécanisme, etc. Includes names like Gilbert Ansel, Jean-François Bardis, etc.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du samedi 26 juillet 1986 :

- DES DÉCRETS: Du 22 juillet 1986 portant classement parmi les monuments historiques... Du 25 juillet 1986 modifiant le décret du 12 mai 1977... DES ARRÊTÉS: Du 15 mai 1986, portant classement parmi les sites pittoresques... Du 9 juillet 1986, complétant la liste des spécialités et des options enseignées... DES LISTES: Des candidats admis à l'Ecole nationale technique des sous-officiers d'active (concours 1986) (opérations A, B) ; Des élèves ayant obtenu le diplôme d'architecte DPLG.

Carnet du Monde

Décès: On nous prie d'informer du décès de Fernand GIGON, journaliste et écrivain, survenu à Genève, le 22 juillet 1986, après une courte maladie supportée avec un courage exemplaire. Malgou 4, CH-1208 Genève. M. et Mme Claude Kahn, son fils, M. et Mme Olivier Philippe et leurs enfants, M. et Mme André Kahn et leurs enfants, ses neveux et neveux, ont le tristesse de faire part du décès de André KAHN, survenu à Hyères, le 23 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-neufième année. Les obsèques ont eu lieu dans le plus intime intimité du cimetière Saint-Pierre de Marseille, le 25 juillet, et l'inhumation le même jour dans le caveau de famille. Cet avis tient lieu de faire-part. - Inconnu. M. et Mme Eugène Huguettes-Lacour, ses frères et belle-sœur, Le docteur Van-Rocam et ses enfants, M. et Mme Collin et leur fille, Les docteurs Rouvin et leurs enfants, M. et Mme Solange Silvandre, ses neveux et nièces, Ainsi que toute la famille, ont le douleur de faire part du décès de M. et Mme Henri FICARD, née Andrée Huguettes-Lacour, survenu le 24 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Ses obsèques religieuses seront célébrées le lundi 28 juillet, à 10 heures, en la chapelle des Soeurs, suivies de l'inhumation au cimetière de la Champagnolle. Cet avis tient lieu de faire-part. Anniversaires: FÊTE NATIONALE DU PÉROU: A l'occasion du cent-soixante-cinquième anniversaire de l'indépendance du Pérou et de la célébration de sa fête nationale, l'ambassade du Pérou invite tous les ressortissants péruviens en France et les amis du Pérou à assister à l'office qui sera célébré conjointement le 28 juillet, à 10 heures, en la cathédrale de Notre-Dame de Paris, le 28 juillet, à 10 heures. Paris, le 25 juillet 1986.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4277 HORIZONTALEMENT: I. Bruit de claque. - II. Réunion de cardinaux. Enter. Bien fait. - III. Descente de lit. - IV. Réceptif. Fait filer certains et captive parfois d'autres. - V. Fout marcher en faisant des tours et des détours. - VI. Se tord facilement mais n'est jamais mal tourné. Conduit au septième ciel avant de faire redescendre au trentième dessous. - VII. Permet de faire un tableau sans passer par certaines expositions. Qualifié un système qui n'est pas soutenu par le système. « Couché de glace ». - VIII. Une effraction et une infraction. Princesse légendaire d'Océanie. Ont ou, hélas ! de « brillants » états de sévices. - IX. Inversé : autre nom du lac Sébino. Ce qu'il y a de plus féminin dans une Bemboëlle. Ne laisse pas en plan. - X. Désordre d'idées. Offre un bon remuant. - XI. Pièce de musée. Ville du Vaucluse. - XII. Porta la culotte après avoir porté la robe. Position. Se considère hors d'affaire sans pour autant en être sorti. - XIII. Abréviation. Fera donc transpirer en faisant courir. Corps étranger. - XIV. Une chose attachante. Chef d'association. - XV. Voit clair dans le brouillard. VERTICALEMENT: 1. Foud de commerce. - 2. Est souvent honteux bien qu'on le dise très fier. Vieux salpêtre. Cousin lointain des plus prestigieux. - 3. Propos de perroquet. Abréviation honorifique. - 4. Dommage mat-

riol ou blessure physique. Somme à récupérer. - 5. Peut-être se faire avec des ciseaux. Pièce étrangère. Vit dans l'eau ou en partie dans l'alcool. - 6. Tirer parfois d'un « coffre » pour mettre dans une cassette. - 7. Manœuvre vicieuse. Note. Surtout. - 8. En Alsace comme en Autriche. Possèdent une extrême. Rallient en une voix la majorité des suffrages. - 9. Sa vie fut riche d'enseignement. Erasme. Dans la géographie russe ou dans la littérature américaine. - 10. Oncle étiogé. Certains le quittent en étant partis. Article. L'idéal lorsqu'on veut rouler sa bosse. - 11. Prêché par la taille. A fini son temps de service actif. Temps plutôt chaud. - 12. Sur des mains coupables ou pour des mains innocentes. Variété de pomme. - 13. Une pièce ou un billet. Créusé. - 14. Signes rattachés aux étoiles. Circulent en Roumanie. Marron. - 15. Fidèle au poste. SOLUTION N° 4276 Horizontalement: I. Sardine. - II. Infinif. - III. Ma. SVP. II. - IV. Steak. - V. Latin. Néo. - VI. Intro. - VII. C. G. I. Cet. - VIII. Dux. Kg. IX. Ta. Entoir. - X. Eins. Rufe. - XI. Et. Citez! Verticalement: 1. Simplicité. - 2. Am. Alg. - 3. R. STI. Ut. - 4. Distingué. - 5. Inventeur. - 6. Nive. Tr. - Et. Knock-out. - 8. II. Egide. - 9. Affront. Rez. GUY BROUTY.

Paris en Visites: A Paris, le dimanche 27 juillet 1986, de 10 heures à 12 heures, à la cathédrale de Notre-Dame de Paris, à 10 heures, en la chapelle des Soeurs, suivies de l'inhumation au cimetière de la Champagnolle. Cet avis tient lieu de faire-part.



< LE MATIN DES MAGICIENS > OU L'IMPARGAÏT DU SUBJECTIF

800 pages... De la lecture de ce gros livre, on sort avec des sentiments mêlés de gratitude et de reconnaissance, d'admiration et d'irritation, et l'idée un peu enfumée...



RELIGION DU NOUVEAU OU NOUVELLE RELIGION ?

Planète et anti-Planète

En 1955 se reconstruisent deux hommes accablés à interroger le présent. L'un en fonction d'un passé idéologique, l'autre en fonction d'un futur idéologique...

I. — Le phénomène et sa critique

Le succès rencontré par le Matin des magiciens incite ses auteurs à créer un lien entre les nombreux lecteurs touchés par ce livre...

11. Le phénomène « Planète »

Lancée en 1961 par Louis Pauwels, la revue Planète connaît un succès foudroyant. Savants authentiques et vulgarisateurs de bas étage, science et fiction, érotisme et théologie, s'y côtoient dans un étrange syncrétisme.



1. La grande menace 2. Le grand espoir

SI, au cours des années 60, le structuralisme a été la tendance conquérante de l'empyrée intellectuelle, les gros tirages de l'édition sont plus révélateurs de la psychologie collective...

Grâce aux droits d'auteur du Matin des magiciens, Louis Pauwels et Gaston Bergier ont voulu prolonger leurs recherches dans une revue séduisante, prospective, lyrique, celle que tout un chacun désireux d'échapper au carcan des disciplines enrégimentées attendait...

Américains et des Russes, des mystiques et des scientistes, des spiritualistes et des matérialistes... tel était le programme. On s'abonna. On fut dix mille, on fut cent mille.

Dans le Monde du 8 juin 1965

« Planète et anti-planète »

Une lettre de Vercors

Nous avons reçu la lettre suivante de Vercors à propos des articles d'Edgar Morin, « Planète et anti-Planète » (Le Monde des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin) :

Pierre Teilhard de Chardin, à peu près inconnu lors de sa mort en 1955 — ses travaux étaient restés inédits de son vivant, le Saint-Office y subodorant un parfum capiteux d'hérésie...

Certes, Planète ne voulait pas miroiter au centre de la société contemporaine comme le globe de Madame Irma au cœur de la foire du Trône : « Pas question de verser dans l'occultisme para-scientifique ».

Pareille réussite intellectuelle et commerciale ne laissait pas d'attirer la vindicte des grincheux (« Il faut compter avec l'envie, avec la jalousie qui détermine tout dans ce pays »).

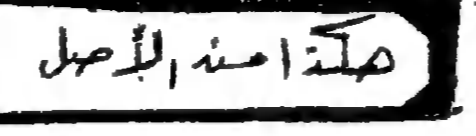
VIENT DE PARAÎTRE... A PÉKIN Le tome IV des œuvres de Mao Tse-toung propose aux pays sous-développés les recettes chinoises de révolution

Tokyo, 27 juillet. — La Chine ne s'est jamais vue d'avoir une telle disposition de son grand oncle international qui, parti en masse de doctrine, fait un bruit d'orage.

Après avoir été l'oracle des années 60, une fois 68 survenu, Pauwels ferma provisoirement son magasin, en se demandant si toutes les calembredaines délirantes du joyeux Mai n'étaient pas la récitation déformée d'une revue qu'il s'était pourtant entêté à rendre pédagogique.

Prochain article : quel avenir pour les mineurs ?

Le Monde a publié dans ses numéros datés 16 juillet La grande « nuit » de l'UNEF ; 17 juillet, Les embruns de la « nouvelle vague » ; 18 juillet, Le quartieron et les transistors ; 19 juillet, Nuit d'horreur et de honte ; 20-21 juillet, Une paix si douloureuse ; 22 juillet, De Gaulle au pinacle ; 23 juillet, Le temps des copains ; 24 juillet, Les années anglaises ; 25 juillet, L'homme n'est plus dans l'homme.



هنا انا اصل

# Economie

Reçue à Matignon

## La FNSEA demande à M. Chirac de prendre les moyens de sa politique agricole

La FNSEA apprécie tout à fait la nomination de M. Guillaume comme ministre de l'Agriculture. Mais elle juge que les choses ne vont pas assez vite. Elle a alerté le « grand chef », M. Chirac.

M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA, et ses deux secrétaires généraux, MM. Luc Guyon et Michel Leduc, ont été reçus pendant une heure et vingt minutes, vendredi 25 juillet, par M. Jacques Chirac, qui n'était accompagné que de son seul conseiller technique pour l'agriculture, M. Moulinier.

Cette entrevue avait été demandée par la FNSEA pour, selon l'expression de M. Lacombe, « faire le point sur la situation agricole française ».

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette rencontre, M. Lacombe a indiqué que la FNSEA avait apprécié la nomination à la tête du ministère de l'Agriculture de M. Guillaume, qu'elle considère comme un gage d'application des orientations promises par M. Chirac devant le conseil national de la centrale paysanne le 28 novembre dernier. M. Lacombe a toutefois poursuivi: « Il est évident qu'une

nomination ne peut à elle seule constituer une politique, pas plus qu'on ne peut exiger en quelques jours le redressement d'une situation défavorable depuis plus de dix ans, mais il est urgent de s'engager résolument, et la FNSEA est venue demander au premier ministre de prendre les moyens de sa politique agricole ».

« Les agriculteurs français, a-t-il continué, sont prêts à signer un contrat avec la nation: que celle-ci leur garantisse les moyens de leur développement économique et de leur modernisation, et ils pourront garantir l'indépendance alimentaire et l'aménagement de l'espace rural et participer à l'équilibre global de la balance des paiements ».

Le tour d'horizon a effectivement porté sur l'aménagement du territoire, « dont les agriculteurs sont le pivot », selon M. Lacombe. M. Chirac s'est engagé pour que son budget « ne soit pas trop handicapé », sur la fiscalité agricole, sur l'abaissement des taux des prêts, sur l'endettement et sur les agriculteurs en difficulté. L'entretien a encore porté sur la politique agricole commune, la viande bovine, les pén-

alités laitières et les actuels incendies de forêt, liés d'ailleurs, a fait remarquer M. Lacombe, à la disparition de nombreux agriculteurs.

**Alerte le chef principal**

Sur l'ensemble de ces points, M. Chirac a, selon la FNSEA, donné des assurances. Deux décisions seulement ont été rendues publiques par M. Lacombe: M. Chirac a promis qu'il rétablirait la conférence annuelle entre le gouvernement et les grandes organisations agricoles; il a indiqué que, dans le budget de 1987, une compensation supplémentaire du budget général d'environ 250 millions de francs serait prévue, afin que les cotisations sociales des agriculteurs n'augmentent pas de plus de 3,8 % en moyenne.

Pourquoi une telle rencontre quand la concertation entre la FNSEA et le ministre de l'agriculture est permanente? M. Lacombe avait pris soin de préciser qu'il n'avait abordé que les problèmes généraux, puisque l'examen concret des dossiers se faisait avec le ministre de l'agriculture. « Mais il faut de temps

en temps, a-t-il déclaré, alerter le chef principal ».

La FNSEA ne peut pas se permettre d'affirmer qu'elle avait besoin de vérifier les intentions du gouvernement à son égard, comme si l'entrevue de M. Guillaume n'était qu'une simple formalité. Si le ton du communiqué de la FNSEA, qui demande « au premier ministre de prendre les moyens de sa politique », est clair et signifie que la FNSEA s'impatiente quelque peu, le ton de son président est plus conciliant. Interrogé sur la grève du paiement de la taxe de coresponsabilité envisagée par les producteurs de maïs, il répond qu'il faut, « d'expérience, être prudent avec ce genre de mesure ». Avant que manifestations des producteurs de lait qui se développent dans l'Ouest, il les comprend, mais « il faut être vigilant et ne pas aller trop loin pour pouvoir les contrôler ».

Finalement, « compréhensive » tant à l'égard du gouvernement que de l'agitation naissante dans les campagnes serait l'adjectif qui définit le mieux aujourd'hui la ligne de M. Lacombe. Combien de temps la centrale paysanne pourra-t-elle se tenir sur cette ligne de crête?

JACQUES GRALL.

### REPÈRES

#### Acier Stagnation de la production mondiale en 1986

La production et la consommation mondiale d'acier stagnèrent en 1986, prévoit l'OCDE. Pour les vingt-quatre pays membres de l'Organisation (pays développés) la production devrait reculer de 3,3 % (354 millions de tonnes) et la consommation de 1,5 % (pour atteindre le même montant, 354 millions de tonnes). La baisse de la production touchera le Japon (-7 %, à 98 millions de tonnes) et la CEE (-3 %, à 131 millions de tonnes); les Etats-Unis seront relativement épargnés (-1,6 %, à 79 millions de tonnes). En revanche, certains pays du tiers-monde couleront plus d'acier l'Inde (+12,6 %, à 12,5 millions de tonnes), la Chine et la Corée du Sud (+4 %, à 58,5 millions de tonnes à elles deux), l'Amérique latine (+6 %, à 38,3 millions de tonnes).

Au total, la production mondiale devrait progresser de 0,1 % (719 millions de tonnes) et la consommation apparente de 0,2 % (774 millions). Les Etats-Unis cèdent la place de premier importateur mondial (avec des achats en recul de 15 %, à 22,7 millions de tonnes) à la Chine.

#### Balance commerciale Réduction comptable du déficit

Le ministère de l'économie et des finances a confirmé, dans un communiqué publié le 24 juillet, les rectifications qu'il fallait apporter aux statistiques du commerce extérieur (le Monde du 26 juin). En raison d'un mode de calcul approximatif en ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole brut, il apparaît, pour le premier semestre 1986, que le déficit commercial de la France s'établit à 8,577 milliards de francs et non à 10,723 milliards.

#### Chômage 10,4 % fin juin en France...

Conformément à la décision annoncée le mardi 22 juillet par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, l'INSEE a publié pour la première fois le taux de chômage en France métropolitaine: 10,4 % fin juin, au même niveau qu'en mai, en légère hausse par rapport à juin 1985, où il était de 10,2 %. Ce taux, précise l'INSEE, est calculé en rapportant le nombre de chômeurs (au sens du Bureau international du tra-

vail, BIT) corrigé des variations saisonnières, à la population active totale (emploi salarié et non salarié plus chômeurs, plus militaires du contingent). Les éléments, provisoires, sont revus chaque année à l'automne.

Le taux est sensiblement moins élevé chez les hommes (8,1 %) que chez les femmes (13,6 %); chez les premiers, il n'a pas bougé depuis mai, ni même depuis juin 1985, alors qu'il s'élevait chez les secondes à +0,1 point depuis mai, +0,6 point depuis juin 1985. Par âge, le taux est beaucoup plus élevé chez les moins de vingt-cinq ans: 27,3 % chez les femmes et 18 % chez les hommes, mais il a diminué un peu depuis juin 1985: de 0,8 point chez les hommes et de 1 point chez les femmes.

#### ... et 10,9 % chez les neuf Européens

Pour la Communauté européenne à neuf (sans l'Espagne, la Grèce, et le Portugal), le taux de chômage était de 10,9 % en juin, selon l'Office statistique des Communautés, en très légère baisse par rapport à mai (-0,1 point), mais en légère hausse par rapport à juin 1985 (+0,2 point). Par pays, sur un an, il a diminué au Luxembourg (-18 %), où il était déjà très faible (1,5 %), au Danemark (-13,8 %), mais aussi aux Pays-Bas (-6,9 %) et en Belgique (-5,6 %), où il était élevé (13,2 %) et 12,3 % respectivement (12,2 % en Allemagne fédérale (-3,8 %). Il a, en revanche, augmenté en Grèce (+34,1 %), où il était faible, au Portugal (9,2%), en Italie (+8,6 %), en Espagne (+2,3 %), en Irlande (+2 %), tous pays où il est élevé, ainsi qu'en France (+1,9 %) et en Grande-Bretagne (+1,6 %).

Pour les Douze, le nombre de demandeurs d'emploi a atteint en données brutes 15,447 millions à la fin juin, soit une diminution de 1,1 % par rapport à mai, après des baisses de 2,3 % les deux mois précédents. Cette diminution concerne uniquement les hommes (-2 %).

#### Production industrielle Optimisme pour l'été

Les industriels français sont optimistes pour le niveau d'activité au troisième trimestre: selon la dernière enquête mensuelle de l'INSEE dans l'industrie, les patrons prévoient pour l'été « une croissance de l'activité dans toutes les branches », ainsi que la poursuite de la modération des prix.

Cet état d'esprit se fonde, selon l'institut de la statistique, sur un regain de la demande globale, notamment pour les biens de consommation, et sur le redressement de l'activité au deuxième trimestre « après un début d'année médiocre ».

### Italie Les syndicats renoncent aux grèves sauvages

ROME de notre correspondant

L'Italie est par excellence le pays des grèves sauvages: n'importe quel projet peut y avorter sur un train soudain bloqué, une banque dont les portes se ferment au nez de l'usager, des douaniers qui cessent le travail de façon intempestive. Et voici que la péninsule semble vouloir opérer un retournement à 180 degrés!

En moins de deux semaines, la quasi-totalité des syndicats du secteur public ont signé avec les ministres compétents des pactes visant à mettre hors la loi les arrêts de travail intempestifs. Il n'est certes pas question de renoncer au droit fondamental que représente la grève; mais on entend bien désormais le discipliner de façon volontaire.

Ce sont d'abord les syndicats du secteur des transports (terre, air, mer) qui ont accepté de renoncer aux arrêts de travail durant toute la période où de tels mouvements prennent l'usager en otage: veille de retour de vacances ou de fête carillonnée, grand pont, etc. Au total, on admet de ne pas recourir à la grève durant près de cent jours par an.

A leur tour, le vendredi 25 juillet, les représentants confédérés et autonomes de plus de trois millions de fonctionnaires et employés des différents secteurs étatiques ont signé avec leur ministre de tutelle, M. Gaspari, un protocole d'accord visant à banir les grèves sauvages. Là encore, certaines périodes sensibles de l'année seront exclues: un préavis - formule jusque là inexistante - sera respecté; des services minimums seront enfin assurés là où ils n'existaient pas toujours. Huit « codes » seront mis au point, en principe dans les deux mois, pour préciser le nouveau cours des choses.

Seuls les médecins du service national de santé - de longue date décidés à faire reconnaître la spécificité de leur situation - ont jusqu'à présent refusé d'emboîter le pas. Mais ils ont contre eux, en la circonstance, les trois puissantes confédérations nationales: CGIL (pro-communiste), CISL (démocrate chrétienne) et UIL (pro-socialiste). A contrario, la signature à part entière des syndicats autonomes dans tous les autres secteurs démontre que les trois « grands » ont renoncé à batailler contre eux sur le thème de leur représentativité - à vrai dire souvent inopportune.

#### Un nouvel état d'esprit

Il ne s'agit pour l'instant que d'un élan. Il est peu probable en effet que, si dans un moment d'exaspération un secteur entier ayant signé un accord de modération allait malgré tout se mettre en grève, les pouvoirs publics procéderaient à des arrestations massives ou à des envois en nombre d'avis de paiement d'amendes! C'est surtout un nouvel état d'esprit qui est affirmé. Le syndicat ont pourtant accepté que les managements aux accords soient assortis de sanctions. Mais il faudra d'abord que les travailleurs en acceptent le principe à la base, sous forme sans doute de référendum dans les entreprises ou les branches parties de cette bonne volonté nouvelle des organisations de travailleurs sera que la puissance publique s'engage à démontrer une symétrie bonne volonté en ne retardant pas par exemple l'indemnité de signature des conventions collectives comme il arrive fréquemment aujourd'hui. Le ministre s'est porté fort.

JEAN-PIERRE CLERC.

### A Renault-Billancourt Le comité d'établissement connaît de graves problèmes financiers

Une polémique vient d'éclater sur la gestion par la CGT du comité d'établissement (CE) du Centre industriel de Billancourt de la région Renault (CIB), à la suite de la révélation par le Figaro d'un « trou financier ».

« Il n'y a pas de trou financier », a rétorqué M. Guy Rouget, secrétaire CGT du CE, lors d'une conférence de presse, le jeudi 24 juillet: si les comptes présentaient un décaissement de 4 millions de francs, celui-ci était normalement couvert par un « crédit-relais » de la même somme sur « les promesses de vente de trois bâtiments, dont deux centres de vacances » (1). Selon le syndicat CFDT Renault-Billancourt, le CE n'en a jamais été informé. M. Rouget a précisé: « Le Crédit lyonnais, qui est notre banque depuis trente ans, nous refuse tout découvert, alors que cela est pratiqué couramment ».

L'agence de Boulogne-Billancourt du Crédit lyonnais, où se trouve le compte du CE, a, en effet, refusé d'honorer au moins deux chèques, l'un de 44 000 F, l'autre de 4 200 F, qui sont revenus impayés aux établissements André. Ces derniers, qui fournissent des chaussures aux salariés de Renault-Billancourt, en échange de bons d'achat (285 324 F en 1985), ont décidé de cesser toute collaboration avec le CE. Ils exigent que le dernier chèque de 19 000 F qui leur est parvenu le mois dernier ne leur soit aussi retourné impayé.

Une crainte justifiée? Le 23 avril 1986, le président du tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), par ordonnance de référé, a confirmé l'autorisation d'une saisie-arrêt sur les comptes du CE du CIB (au Crédit lyonnais et au centre de chèques postaux), en raison d'une dette évaluée à 3 millions de francs aujourd'hui, envers un autre comité d'établissement de la région Renault, celui du CIB social. Cette dette concerne la crèche, gérée par le CE du siège (à majorité CFDT-CGC), qui reçoit les enfants des salariés du centre industriel, à parts égales avec ceux des salariés du siège.

#### Le budget révisé

Dans son ordonnance, le président du tribunal de grande instance de Nanterre a demandé la consignation dans les mains d'un tiers d'une somme de 1,5 million de francs à verser par le comité d'établissement du CIB. Le CE du siège social ne pouvant attendre un jugement sur le fond, qui devrait lui permettre de récupérer le montant des factures impayées par le CE du centre industriel, a décidé la fermeture de la crèche au 31 août, d'où la suppression de vingt-neuf emplois. L'étape suivante devrait être, selon les responsables du CE du siège, une saisie-

(1) Il s'agit des centres de Villard d'Arène (Hautes-Alpes), Saint-André-de-Majonville (Gard) et du local du Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine).  
(2) Les effectifs ont chuté de 16 434 au 31 décembre 1984 à 13 360 au 31 mai 1986.

### ENTREPRISES

#### La fermeture de l'usine belge de Michelin

Le fabricant français de pneus Michelin a annoncé, le 25 juillet, la fermeture immédiate de son usine belge de Zuen, près de Bruxelles, qui emploie 1 034 personnes. L'entreprise était dans une « situation critique » en raison de la dégradation des marchés et des surcoûts de production au niveau mondial. Elle a enregistré, en 1985, son deuxième déficit consécutif et ses pertes accumulées sont de l'ordre de 114 millions de francs français. Michelin y a investi en vain 225 millions de francs et estime aujourd'hui qu'aucune hypothèse de redressement ne peut être envisagée. Le groupe s'engage à remettre tout un ouvrage pour aboutir au mieux de ses possibilités à la conclusion d'un plan social.

#### Pepsico va devenir le premier restaurateur mondial

Après avoir acheté la division internationale de Seven Up à Philip Morris, Pepsico, quarante et unième société investisseuse, avec un chiffre d'affaires de 8,47 milliards de dollars en 1985, vient de conclure un accord de principe pour la reprise de la seconde chaîne de restauration rapide, Kentucky Fried Chicken, filiale du groupe RJR Nabisco (qui poursuit ainsi sa politique de concentration sur les produits alimentaires). Avec cette acquisition, Pepsico, qui réalise déjà le quart de son chiffre d'affaires dans la restauration, avec les chaînes Pizza Hut depuis 1977 et Taco Bell depuis 1978, doublera le nombre de ses restaurants pour atteindre 14 000, et deviendra le premier opérateur mondial dans ce secteur devant Mac Donald, Kentucky Fried Chicken (chiffre d'affaires: 3,5 milliards de dollars), qui fonctionne selon le régime de la franchise serait vendu pour 850 millions de dollars.

#### Framatome détient 12,55 % de Schneider SA

Le constructeur français de chaudières nucléaires, Framatome, détenu à 65 % par la Compagnie générale d'électricité et à 35 % par la Commissariat à l'énergie atomique, a porté sa participation dans Schneider SA de 7 % à 12,55 %, selon la Chambre syndicale des agents de change. Framatome, ancienne filiale de Cramont-Loire, allemande détenue par Schneider SA, jusqu'à sa faillite, avait acquis 7 % de Schneider SA en 1984.

### AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

#### COMMUNIQUÉ DE M. GEORGES FÉBEREAU

Je quitte le groupe COE l'année dernière, après lui avoir consacré seize ans de ma vie, à la direction générale puis à la présidence. Voici ce qu'il était l'année avant mon arrivée (chiffre 1967): chiffre d'affaires, 4,5 milliards de francs; bénéfice consolidé, 78,6 millions de francs. Voilà ce qu'il est devenu aujourd'hui (chiffres 1985): chiffre d'affaires, 78,3 milliards de francs; bénéfice consolidé, 1 185 millions de francs. De même, voici ce qu'était la CIT en 1967: chiffre d'affaires, 378 millions de francs; bénéfice 12,5 millions de francs. Voilà ce qu'est le groupe ALCATEL en 1985: chiffre d'affaires, 28,3 milliards de francs; bénéfice consolidé, 299 millions de francs. Cela est l'œuvre de l'une des plus belles équipes de l'industrie mondiale.

Les accords que j'ai conclus avec ITT d'une part, ATT et PHILIPS d'autre part, et que j'ai soumis à l'approbation du gouvernement, débouchent sur l'une des plus importantes opérations jamais réalisées dans le monde et donnent à l'Europe l'assurance d'une présence industrielle à la fin du siècle, avec une position de leader, dans le secteur-clé des télécommunications.

Mon souhait fondamental est que mes équipes puissent maintenant mettre en œuvre au niveau mondial la chance historique qui s'ouvre à la France. Peu importe que je quitte la présidence de la COE, dès lors que l'intérêt du pays et celui de la société sont sauvegardés.

lanète et anti-Plane

Le phénomène



Planète

Prochain art... pour les mineurs

Economie

Les négociations commerciales internationales

La bataille des fibres

Le tiers-monde souhaite une réouverture des frontières textiles de la CEE. La Communauté européenne reconnaît la nécessité d'une évolution, mais continue de protéger ses industries nationales au sein de l'AMF (accord multifibres) en cours de renouvellement.

GENÈVE de notre envoyé spécial

Les pays développés, considérant que leur industrie n'est pas en mesure de supporter la libéralisation des importations de produits textiles en provenance des pays producteurs à bas coût de revient (Asie, Amérique latine, pays de l'Est), exigent que ces échanges restent étroitement encadrés. Les pays fournisseurs du tiers-monde protestent contre cette entorse prolongée aux règles du GATT (accord sur le commerce international) qui leur impose le monde industrialisé. Mais, pour limiter les dégâts, ils semblent prêts à se résigner. Toutefois, certains d'entre eux, comme le Brésil et l'Inde, contestent plus vivement le protectionnisme chronique dont font preuve les Européens, les Américains et les Japonais. Telles sont les positions en présence au moment où s'engage à Genève, entre cinquante-et-un pays réunis au sein du comité textile du GATT, l'ultime phase des pourparlers pour le renouvellement de l'accord multifibres (AMF).

La négociation se prolongera jusqu'au 31 juillet, et l'actuel AMF arrivant alors à expiration, elle comportera, si la tradition est respectée, une période de dramatisation, mais personne ne semble croire que l'accord pourrait ne pas être renouvelé. Cependant, un scénario possible serait qu'au moins jusqu'à la mi-septembre, c'est-à-dire jusqu'à la session ministérielle du GATT qui se tiendra à Punta del Este (Uruguay), le Brésil et l'Inde ne s'associent pas au nouveau « protocole d'extension de l'AMF » et maintiennent ainsi une certaine tension.

Pour sa part, M. Jean-Pierre Leng, le représentant spécial de la Commission européenne pour la négociation textile (au GATT la Commission est le porte-parole des Douze), se montre confiant. Son équipe a déjà conclu, au titre du nouvel AMF, une quinzaine d'accords bilatéraux : il serait paradoxal que les pays fournisseurs qui ont paraphé des arrangements bilatéraux décrivant de manière concrète, c'est-à-dire chiffrée, comment évolueront leurs exportations de produits textiles et d'habillement au cours des quatre prochaines années, se rebellent au moment d'approuver l'AMF lui-même, c'est-à-dire le texte juridique qui sert de base auxdits arrangements. Il est vrai que la Commission n'a pas encore conclu avec ses fournisseurs les plus importants... ou les plus récalcitrants : Hongkong, la Corée du Sud, l'Inde.

Assouplissements européens

Néanmoins, le négociateur de la Commission ne se présente pas devant ses interlocuteurs en trop mauvaise posture. La Communauté européenne applique depuis 1978 une politique plutôt stricte de stabilisation des importations en provenance de ses fournisseurs du tiers-monde (1). Le mandat confié à la Commission par les Douze va permettre de légèrement relâcher la bride.

Dans chacun des accords, le nombre de produits soumis à quota d'importation - quota qu'il est impérativement interdit aux pays fournisseurs de dépasser - sera réduit. S'agissant des produits les plus sensibles (2), en l'absence de quota, la CEE se contente de fixer un seuil d'importation. Lorsque ce seuil est atteint, la Communauté peut engager des consultations avec le pays concerné afin de fixer un quota. Si les deux parties n'aboutissent pas à un accord, la CEE est alors en droit de limiter, de manière unilatérale, les importations.

De plus, le taux de croissance annuel appliqué aux importations placées sous quota sera un peu plus élevé qu'au cours du précé-

dent AMF. Il demeurera limité à 1% dans le cas des fournisseurs « dominants », à savoir Hongkong, la Corée du Sud, Macao et Taiwan, mais se situera entre 4% et 6% pour les autres fournisseurs. En 1982, lors de la négociation du précédent AMF, au moment de remettre les compteurs à zéro, la CEE avait imposé aux quatre fournisseurs dominants une réduction de leur quota.

Enfin, la CEE renonce à la « surge clause », ou « clause anti-bouffée », qui figure dans l'actuel AMF. Il s'agissait, dans l'hypothèse de quotas incomplètement utilisés par le pays fournisseur, de se donner la possibilité d'empêcher une trop soudaine progression des importations.

Cette série d'aménagements, liée à la reconnaissance par la CEE qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, sortir de l'actuelle politique des importations, est accueillie comme un geste de bonne volonté par les pays fournisseurs. Ces derniers n'en trouvent pas moins que la Communauté est bien longue à rouvrir ses frontières, comme le voudrait pourtant l'application normale des règles du GATT.

Protectionnisme américain

Cependant, c'est cette fois surtout l'attitude des Etats-Unis qui les préoccupe. Le Congrès doit se prononcer le 6 août sur un projet de loi - le Jenkins Bill - sérieusement protectionniste. Il est vrai qu'au cours de l'actuel AMF les importations aux Etats-Unis de textiles et d'habillement en provenance des pays du tiers-monde ont progressé de 30% par an, à comparer à une augmentation de 10% de la Communauté.

Cette situation inquiète d'ailleurs l'industrie européenne, singulièrement en France. La Communauté, expliquent en substance ses représentants, agit à contretemps. Est-ce le moment de baisser la garde, alors que, face à un marché américain moins ouvert, les producteurs du tiers-monde vont tenter de se retourner vers l'Europe ?

En France, la profession s'est beaucoup agitée, dénonçant les premiers accords bilatéraux conclus par la Commission et prophétisant, un peu rapidement, le « débâcle » des augmentations d'importations tout à fait spectaculaires. Ces premiers accords pourtant ne concernaient que des exportateurs relativement marginaux, comme Singapour.

Le gouvernement a un instant relayé les professionnels, MM. Alain Madelin à l'industrie et Michel Noir au commerce extérieur, allant jusqu'à faire venir à Paris, pour explications, M. Willy de Clercq, le commissaire européen chargé des relations extérieures. Apparemment celui-ci est parvenu à rétablir les choses à leurs justes proportions.

Cependant la Commission, parfaitement consciente du danger de « rajeunissement » des importations des Etats-Unis vers l'Europe, essaie de garder la maîtrise de la situation. « Nous nous opposerons à ce que figure dans le futur AMF toute nouvelle clause qui pourrait gêner le bon fonctionnement des accords bilatéraux que nous avons conclus », nous a indiqué M. Leng à son arrivée à Genève.

Ainsi les pays fournisseurs souhaiteraient renforcer les mécanismes leur permettant de contrôler le bien-fondé des mesures de protection prises par les pays importateurs. L'idée n'a rien de choquant. Mais la Commission entend, lorsqu'un seuil d'importation pour un produit donné aura été franchi, pouvoir agir vite, sans avoir à démontrer, au-delà des consultations normales, que les informations sur lesquelles elle base son action correspondent bien à la réalité.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Des accords ont été conclus sur le modèle de l'AMF, mais de façon un peu plus générale, avec les pays producteurs méditerranéens dits « pays préférentiels ». Il s'agit surtout de Maroc, de la Tunisie et, depuis quelques mois, de la Turquie.

(2) Les huit produits du « groupe I », à savoir les fils de coton, les tissus de coton, les tissus de fibres synthétiques discontinues, les T-shirts, les pantalons, les chemises, les chemises et les chemisiers.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 21 au 25 juillet

Une hausse d'été ?

LE 19 juin dernier, la clôture du mois boursier avait ponctué une phase de relatif désenchantement des investisseurs, ces derniers découvrant que le marché avait reculé de 11,3%. Jamais liquidation n'avait été aussi meurtrière depuis juin 1982. La Bourse, longtemps euphorique, semblait gagnée par le doute. Seuls quelques opérateurs, alors jugés très audacieux, osaient évoquer la perspective d'une prochaine reprise estivale.

La liquidation de juillet, qui s'est déroulée mercredi, a en bonne partie consacré ces pronostics optimistes. Si les pertes du mois précédent n'ont pas été totalement effacées, le marché a tout de même regagné 7,9%. C'est assez pour redonner confiance et laisser entrevoir à certains une remontée encore plus nette de la cote, lorsque les affaires auront repris leur volume d'activité « normal », à savoir plus de 1 milliard de francs par jour sur les valeurs françaises traitées au règlement mensuel.

La semaine écoulée au palais Brongniart a particulièrement illustré les bonnes dispositions dont fait de nouveau preuve la corbeille. Après deux replis initiaux (- 1,33% lundi et - 0,72% mardi), motivés par des raisons purement techniques liées aux réformes de prime et à l'approche de la liquidation, le marché est reparti de l'avant dès mercredi, précisément le jour même de cette liquidation. « A réaction de prime faible, liquidation ferme », dit l'adage boursier. Celui-ci s'est vérifié avec éclat, les cotations gagnant 1,08% le 23 juillet.

Cette reprise a révélé à quel point les investisseurs étaient pressés de prendre position. Plutôt que d'attendre le lendemain, c'est-à-dire le premier jour du terme d'août, ils ont été nombreux à préférer s'engager dans la foule, quitte à payer des frais de report. Ce signe ne devait pas tromper et traduisait les capacités intrinsèques de résistance du marché. Sans qu'aucune information directement favorable à la Bourse soit enregistrée durant la semaine, la cote a accélééré son mouvement de hausse, avec une tendance à brûler les étapes. Jeudi, l'indice a gagné 2,41%, inspirant à quelques-uns des craintes de retour de bâton violent, compte tenu de la rapidité jugée excessive du mouvement. Le marché maintenait cependant le cap vendredi, à un rythme il est vrai plus modeste. L'avance de 0,58% obtenue après le dernier coup de cloche hebdomadaire portait le gain de la semaine à 2,02%. Quant à l'indice de la Compagnie des agents de change (CAC), il terminait à plus de 375, contre 369,2 huit jours plus tôt.

Pourquoi cette reprise ? « Les investisseurs n'ont rien appris de nouveau », confie un professionnel. Ils ont simplement pris conscience d'éléments positifs pour l'économie française, connus depuis déjà longtemps. La chute des prix pétroliers, ainsi que le faible niveau du dollar, les résultats souvent encourageants des entreprises sont maintenant appréciés à leur juste mesure. Une fois passé l'épisode du refus par M. Mitterrand de signer en l'état les ordon-

nances sur les privatisations, qui se traduira seulement par un retard d'exécution sur le calendrier prévu, le marché est revenu à des considérations plus « économiques ». Il y a, semble-t-il, puisé des forces vivaces.

Les investisseurs étrangers ne s'y sont pas trompés, qui se sont précipités (« avant les Français », observait un spécialiste), sur les valeurs vedettes de la cote. Thomson-CSF a ainsi battu son record absolu (à 1 530 F par titre), de même que Darty. Des titres comme Peugeot, Poliet, la Compagnie Bancaire et Lafarge Coppée étaient très recherchés. Après l'annonce de la fermeture de son usine belge de Zuen, déficitaire depuis douze ans, Michelin a continué de plaire aux opérateurs, le cours approchant de ses meilleurs niveaux.

Dépêché par les qualités prometteuses du nouvel avion Rafale, l'action Dassault a pris de la hauteur. Carrefour, Source Perrier, figuraient en outre parmi les titres les plus traités, avec un volume de transactions supérieur à 10 millions de francs. Malgré les difficultés sérieuses, liées notamment au marasme régnant sur le marché des métaux non ferreux, Pechiney et Imetel se sont également bien comportés. Sur l'ensemble du mois, leur score reste cependant mauvais, puisqu'ils ont respectivement cédé 22,9% et 23,6%. Un bilan négatif partagé par les autres groupes miniers, tels Anxax (- 10,8%) ou RTZ (- 19,1%).

Parmi les replis les plus vifs, on notait Alsthom, tombé à son plus bas de l'année. Le titre Général des Eaux subissait quelques attaques, un lendemain du désengagement partiel de Saint-Gobain. Le certificat d'investissement de Pechiney marquait lui aussi le pas. Le remplacement de M. Pache par M. Gandois à la présidence du groupe et la réduction des participations dans les installations de Bécamour (de 51% à 25%) déstabilisaient le certificat.

Mais vendredi, le marché paraissait ne retrouver que les bons points marqués au cours du mois écoulé. Si Générale de Fonderie a poursuivi sa descente aux enfers (- 46% en juin), les motifs de satisfaction ont été nombreux, les blue chips enregistrant en moyenne une hausse supérieure à 20% à fin du terme échu.

Dès lundi, deux nouvelles valeurs (SEB et La Redoute) avaient été admises au marché continu. Jeudi, neuf valeurs françaises (CCMC, Spie-Batignoles, UIC, Unibail, UIF, Localhab Immobilier, Electro Financière, certificat d'investissement Havas et les titres participatifs du Crédit Lyonnais) et deux étrangères (Dresdner Bank et JP Morgan) accédaient au règlement mensuel. Une arrivée en force qui a peut-être contribué - une fois encore - à l'ordonner. Vendredi, il était incapable de fournir les transactions de la veille et de calculer convenablement l'indice du jour. Mais les boursiers restaient sereins : ils savaient que la hausse était là...

ERIC FOTTORINO.

Activité record à la Bourse de Francfort

Le volume d'activité (actions et obligations) à la Bourse de Francfort a dépassé tous les records au premier semestre, atteignant 177,3 milliards de DM, soit environ deux fois plus qu'à l'issue du premier semestre 1985 (89,1 milliards). Ces chiffres sont extraits du dernier rapport établi par les responsables du marché pour cette période. Les transactions sur les actions ont atteint 84,5 milliards de DM (contre 38,7 milliards au premier semestre 1985). Les deux mois records ont été janvier, avec un volume de transactions sur les actions de 19,9 milliards de DM, et avril, avec environ 19,9 milliards de DM. En revanche, 9,8 milliards de DM d'actions seulement ont été échangés pendant le mois de juin.

Les valeurs vedettes du premier semestre 1986 ont été Siemens, Daimler-Benz, Deutsche Bank et Volkswagen. Le volume des transactions a dépassé 4 milliards de DM pour chacune de ces sociétés.

Après avoir poursuivi sa hausse jusqu'à fin avril, la Bourse est morose depuis trois mois. L'indice officiel de la Bourse de Francfort, qui s'élevait à 284 points à la fin 1985, plafonnait au même niveau en juin 1986, après avoir atteint le record historique de 330 points à la mi-avril. Selon le rapport, les résultats médiocres de l'économie ouest-

allemande au premier trimestre, la catastrophe de Tchernobyl et les incertitudes créées en juin par les élections régionales de Basse-Saxe sont les principaux responsables de cette stagnation.

BONS DU TRÉSOR Séance du 25 juillet 1986. Table with columns: Echéance, Plus, Moins, Cours, Variation.

MATIF Notionnel 10%. - Cotation en pourcentage du 25 juillet. Table with columns: COURS, Echéances (Juillet 86, Août 86, Sept. 86, Déc. 86, Mars 87).

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs). Table with columns: Date (21 juillet, 22 juillet, 23 juillet, 24 juillet, 25 juillet) and RM.

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985). Table with columns: Français, Etrangères.

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985). Table with columns: Tendances, Indice gén.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Regain de confiance. En dépit de quelques hésitations, Wall Street semble avoir retrouvé un certain optimisme après la série de reculs enregistrée depuis le 14 juillet. L'indice des valeurs industrielles, après avoir timidement commencé la semaine avec une faible hausse de 1,13 point, s'est finalement redressé vendredi pour franchir le seuil psychologique des 1 800 points à 1 810,04 (contre 1 777,98 le 18 juillet).

Le marché ne semble pas avoir été affecté entre mesure par la publication des chiffres médiocres du PNB pour le second trimestre (1,1% de progression en rythme annuel).

En revanche, la révision en hausse de 2,9% à 3,8% du rythme annuel du PNB pour le 1er trimestre a permis de minimiser partiellement les mauvais résultats du second trimestre.

Table of stock prices for New York with columns: Cours 18 juillet, Cours 25 juillet, and various stock symbols like Alcoa, ATT, Boeing, etc.

LONDRES

Vif accueil. Les valeurs ont accueilli leur mouvement de baisse au Stock Exchange de Londres, où les investisseurs ont été fichtement impressionnés par les récentes statistiques économiques décevantes et les perspectives incertaines pour le gouvernement Thatcher.

Table of stock prices for London with columns: Cours 18 juillet, Cours 25 juillet, and various stock symbols like Becton, Bovar, etc.

Après un mauvais départ, marqué par une baisse record, le marché allemand a redémarré sur les chapeaux de rose en milieu de semaine. Les bons rapports d'exercice intermédiaires des banques (la Dresdner Bank a annoncé des profits exceptionnels) ont dopé l'activité, même si l'indice de la Commerzbank reste inférieur de 20% à son niveau d'avril. Il s'est établi le 25 juillet à 1 851,7 (contre 1 810,5).

FRANCFORT

Table of stock prices for Frankfurt with columns: Cours 18 juillet, Cours 25 juillet, and various stock symbols like AEG, BASF, Bayer, etc.

TOKYO

Toujours la hausse. Pour la dixième semaine consécutive, le Kabutocho s'est inscrit en forte hausse, franchissant même le barre de 18 000 points le 25 juillet. Ce début de semaine, une forte baisse a accompagné l'apparition rapide du yen face au dollar. Mais le marché reparait ensuite de l'avant.

Table of stock prices for Tokyo with columns: Cours 18 juillet, Cours 25 juillet, and various stock symbols like Aisi, Baido, Canon, etc.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR. Table with columns: Cours 18 juillet, Cours 25 juillet, and various gold prices.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM). Table with columns: Valeurs, Hausse %, Baisse %, and various stock symbols.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (\*). Table with columns: Nbre de titres, Val. en francs, and various stock symbols.

Crédit

le marché

Le blé victime de la bataille des subv

Handwritten Arabic text: صفة امه الاصل

Le 21 juillet 1986... Le 22 juillet 1986... Le 23 juillet 1986... Le 24 juillet 1986... Le 25 juillet 1986...

هنا امرنا لاجل

Crédits, changes, grands marchés

LEUROMARCHÉ

Un mutant : le marché à taux variable

Plus de 2 milliards de dollars de nouveaux papiers à taux variable se sont émis sur le marché international des capitaux cette semaine.

Cela lui fait ajouter l'attrait pour le capital, à relativement bon marché, qu'offrent les euro-obligations à taux variable pour les établissements bancaires désireux de renforcer leurs fonds propres.

Les termes des euro-émissions de respectivement 300 millions et 250 millions de dollars proposés par le Nova Scotia (BNS) et la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) sont rigoureusement identiques.

Mais la nouveauté réside dans le fait que les trois banques se réservent le droit, si le dividende est réduit, de diminuer dans les mêmes proportions le niveau du coupon.

offert, est maintenant devenu obsole. Il a été remplacé par le Libid, taux demandé qui est inférieur au précédent.

La Nouvelle-Zélande a montré, cette semaine, jusqu'à quel point un débiteur de premier classe pouvait aller dans l'abaissement des taux.

Pour sa part, le Crédit foncier de France a choisi de viser le marché du papier à court terme, c'est-à-dire celui des euro-nots et de l'euro-papier commercial.

Un tel processus devrait lui permettre d'obtenir des fonds dont le coût sera inférieur au Libid. Comme dans le cas de la Nouvelle-Zélande, l'offre française a été très bien reçue tant est grande la soif des prêteurs pour les risques souverains au-dessus de tout soupçon, telle la France qui garantit la transaction du Crédit foncier.

En revanche, Electricité de France n'a pas été heureuse de choisir le marché de l'ECU, secteur actuellement aussi mort que le dodé, ce volatile malgache aujourd'hui disparu auquel nous faisons référence ici à une quelconque semaine, pour réunir 200 millions libellés dans la devise de la CEE.

montant de 500 millions de dollars et d'une durée de sept ans non seulement sera émis à 100,275, c'est-à-dire avec une prime par rapport à la parité de remboursement, mais comportera un intérêt semestriel qui sera, en tout et pour tout, le taux du Libid à six mois.

huit années, est une pratique qui est présentée au moment.

Enfin, la décision de diviser l'euro-emprunt en une tranche initiale de 100 millions d'ECU et une autre à « robinet ouvert » de même montant.

Chaque titre pourra être échangé contre une euro-obligation dont le taux annuel d'intérêt fixe sera de 7,75 %.

Pour terminer, soulignons l'énorme succès remporté par le placement international de 400 000 actions du groupe Drouot.

LES DEVICES ET L'OR

Résistance technique du dollar

Une devise américaine en nette remontée à la veille du week-end, après un fléchissement accentué au cours de la semaine, un mark toujours fort, un yen en léger retrait et un franc français un peu moins fort.

Le dollar commençait par poursuivre sa glissade, revenant à 6,85 F, 2,120 DM et 155 yen, en liaison avec une rafale de mauvais nouvelles en provenance de l'économie américaine.

quant à l'Allemagne, on notera avec intérêt que la croissance de la masse monétaire du pays dans sa définition élargie M3 s'est à nouveau ralentie en juin.

quant au taux d'escompte, M. Volcker a laissé entendre que l'économie américaine ne se comportait pas si mal que cela et qu'il n'était pas absolument obligatoire d'abaisser à nouveau le taux en question.

Brochant sur le tout, les propos en pas sibyllins tenus par M. Paul Volcker, président de la Réserve.

Après un week-end de hausse, le dollar a repris sa glissade.

Puis d'autres indications, notamment sur la faiblesse des stocks des entreprises et la vigueur persistante de la consommation, incitent certains analystes à penser que l'expansion pourrait reprendre outre-Atlantique.

quant à l'Allemagne, on notera avec intérêt que la croissance de la masse monétaire du pays dans sa définition élargie M3 s'est à nouveau ralentie en juin.

quant au taux d'escompte, M. Volcker a laissé entendre que l'économie américaine ne se comportait pas si mal que cela et qu'il n'était pas absolument obligatoire d'abaisser à nouveau le taux en question.

Brochant sur le tout, les propos en pas sibyllins tenus par M. Paul Volcker, président de la Réserve.

Après un week-end de hausse, le dollar a repris sa glissade.

Puis d'autres indications, notamment sur la faiblesse des stocks des entreprises et la vigueur persistante de la consommation, incitent certains analystes à penser que l'expansion pourrait reprendre outre-Atlantique.

quant à l'Allemagne, on notera avec intérêt que la croissance de la masse monétaire du pays dans sa définition élargie M3 s'est à nouveau ralentie en juin.

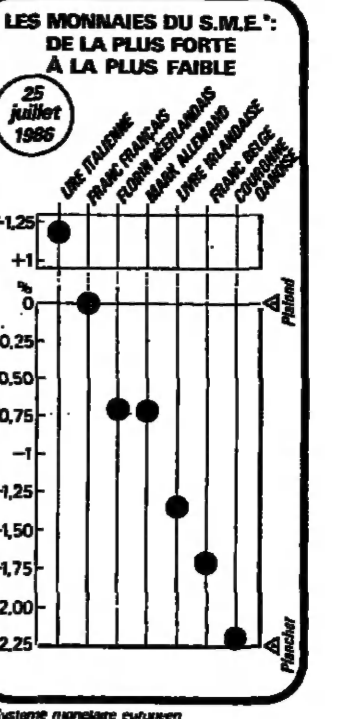
quant au taux d'escompte, M. Volcker a laissé entendre que l'économie américaine ne se comportait pas si mal que cela et qu'il n'était pas absolument obligatoire d'abaisser à nouveau le taux en question.

Brochant sur le tout, les propos en pas sibyllins tenus par M. Paul Volcker, président de la Réserve.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 21 au 25 juillet

Table with columns: PLACE, Lire, S.E.L., Franc français, Franc suisse, D. mark, Franc belge, Poina, Lire italienne. Rows include London, New-York, Paris, Zurich, Francfort, Bruxelles, Amsterdam, Milan, Tokyo.



LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le blé victime de la bataille des subventions

Produire du blé pour gagner son pain. Cette relation perd chaque jour un peu plus de sa substance, comme le montrent les cours déprimés du Chicago Board of Trade, véritable baromètre des échanges mondiaux de grain.

Le rapport du Conseil international du blé (CIB), publié au début

du mois, laisse pourtant espérer une amélioration de la situation fondamentale du marché.

Mais ces éléments de soutien sont occultés par la lancinante bataille des prix et des subventions que se livrent les grands exportateurs, américains et européens en particulier.

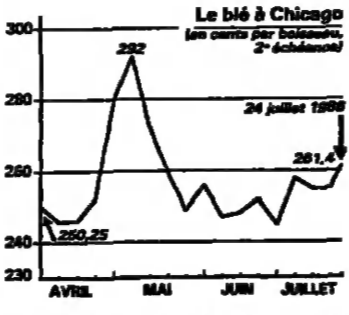
Or les seuls effets de telles mesures ont été jusqu'ici de peser sur les prix. Les Américains, notamment, ont osé aller dans l'abaissement des taux.

l'extension de ce programme (qui reste un écheat commercial, peu de pays y ayant souscrit) à l'URSS et à la Chine.

Une annonce fâcheuse qui, si elle a peu de chances de se concrétiser, incite en revanche les acheteurs à ne pas se précipiter. Les commandes fermes de l'Union soviétique ne s'élevaient le 1er juillet qu'à 6 millions de tonnes contre 14,6 millions de tonnes en juillet 1985.

Certains tablent sur les dégâts que pourraient causer les crises en Afrique australe (Botswana, Zimbabwe) sur les récoltes pour espérer un démarginage plus rapide de la demande.

Leçon n'a pas suffi. Le sénateur républicain Dolé réclame



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le calme de l'été

Le grand vaisseau du marché obligataire français, dont les voiles se dégonflaient peu à peu au gré des vents mollissants, a nettement cassé son erre pour entrer dans le grand calme de l'été.

Quant au marché secondaire, en Bourse, son volume a nettement diminué, revenant à 5 milliards de francs quotidiens à 3,5 milliards de francs.

Mais il faut croire que le prestige de la signature de la Caisse et la perspective d'un long chômage ont découragé les souscripteurs, essentiellement des investisseurs institutionnels.

Sur le marché de l'argent à court terme, une certaine tension a été observée cette semaine, le taux au jour le jour se relevant de 7 % à 8 %.

quant au marché secondaire, en Bourse, son volume a nettement diminué, revenant à 5 milliards de francs quotidiens à 3,5 milliards de francs.

quant au marché de l'argent à court terme, une certaine tension a été observée cette semaine, le taux au jour le jour se relevant de 7 % à 8 %.

Sur le marché des billets de trésorerie, le 18 juillet dernier, selon les statistiques de l'Institut d'émission, cent vingt-quatre émetteurs étaient présents, et l'encours en circulation s'élevait à 26 milliards de francs.

Le grand vaisseau du marché obligataire français, dont les voiles se dégonflaient peu à peu au gré des vents mollissants, a nettement cassé son erre pour entrer dans le grand calme de l'été.

quant au marché de l'argent à court terme, une certaine tension a été observée cette semaine, le taux au jour le jour se relevant de 7 % à 8 %.

quant au marché de l'argent à court terme, une certaine tension a été observée cette semaine, le taux au jour le jour se relevant de 7 % à 8 %.

Sur le marché des billets de trésorerie, le 18 juillet dernier, selon les statistiques de l'Institut d'émission, cent vingt-quatre émetteurs étaient présents, et l'encours en circulation s'élevait à 26 milliards de francs.

Table with columns: PRODUITS, COURS DU 25-07. Rows include Caltre h. g. (London), Aluminium (London), Nickel (London), Sucre (Paris), Café (London), Cacao (New-York), Ré (Chang), Maïs (Chang), Soja (Chang).

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

F. R.

# Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES
<p>3 Espagne : le nouveau gouvernement Gonzalez.</p> <p>4 Afrique du Sud : les sanctions contre Pretoria.</p> <p>— Proche-Orient : M. Shamir minimise la portée de la rencontre.</p> <p>— Pérou : mystérieux trafic d'armes.</p>	<p>5 La mort d'Hubert Dubedout.</p> <p>— Au Sénat, la sécurité sans fièvre.</p>	<p>6 L'affaire du Carrefour du développement après les déclarations d'Yves Chaler.</p> <p>8 Restrictions drastiques dans la gestion des armées pour 1987.</p> <p>6 Communication.</p>	<p>9 Le quarantième Festival d'Avignon : deux succès du « off ».</p> <p>— « Ariane à Narce » au Festival d'Aix-en-Provence.</p> <p>— La mort de Vincenza Minnelli.</p>	<p>13 Le président de la FNSEA reçu à Matignon.</p> <p>— Le CE de Renault-Billancourt a des problèmes financiers.</p> <p>— Italie : les syndicats renoncent aux grèves sauvages.</p> <p>14 Revue des valeurs.</p> <p>15 Crédits, changes et grands marchés.</p>	<p>Météorologie ..... 11</p> <p>Mots croisés ..... 11</p> <p>Cartes ..... 11</p> <p>Programme des spectacles... 10</p>

## Le financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale

### M. Giscard d'Estaing refuse d'approuver l'augmentation des prélèvements obligatoires

M. Valéry Giscard d'Estaing a refusé d'apporter, à l'Assemblée nationale, le soutien de son vote à une augmentation des prélèvements obligatoires. L'attitude de l'ancien président de la République est révélatrice des regrets de la majorité d'avoir dû accepter le rétablissement d'une contribution — au taux de 0,4 % — sur l'ensemble des revenus, pour financer la Sécurité sociale, et l'augmentation de 0,7 point de la cotisation retraitée à la charge des salariés. Si le député du Puy-de-Dôme a été le seul membre de la majorité à ne pas prendre part, le vendredi 25 juillet, au

vote sur le projet de loi défendu par M. Alain Juppé, c'est, probablement, parce qu'on avait mesuré, au RPR et à l'UDF, le risque que représentait l'opposition conjuguée de la gauche et de l'extrême droite. Le texte n'a été adopté, de fait, que par 283 voix (RPR, UDF) contre 279 (PS, PC et FN). La majorité s'est montrée divisée, en revanche, quant à la nécessité, ou non, de faire figurer sur les bulletins de salaire l'ensemble des cotisations sociales, qu'elles soient — théoriquement — à la charge du salarié ou à celle de l'employeur.

M. Michel d'Ornano avait expliqué avec force, la veille, les réserves de ceux qui jugent difficile d'accepter une augmentation des prélèvements obligatoires alors que le RPR et l'UDF avaient fait campagne sur une promesse exacte inverse. Ayant fait part de ses critiques, le député (UDF-PR) du Calvados s'est plié ensuite, à la discipline majoritaire, mais M. Giscard d'Estaing, lui, a voulu marquer sa « différence » en ne participant, intentionnellement, à aucun des scrutins publics intervenus vendredi lors de la discussion du projet gouvernemental : ni à celui qui a permis de repousser les amendements du PC et du FN tendant à supprimer l'article 1 du texte (qui pose le principe d'une contribution sur les revenus de 1985 et de 1986) ni au vote sur l'ensemble du projet.

Malgré leurs réserves, les députés du RPR et de l'UDF ont voté le projet gouvernemental, en ne lui apportant que de légères modifications de forme. Les tentatives du Front national pour faire porter la cotisation de fonctionnaires sur l'ensemble de leurs primes, alors que le calcul de leur retraite ne tient pas compte de celles-ci, et pour ne pas soumettre à contribution, rétroactivement, les revenus de 1985 n'ont pas été couronnées de succès. Celles de la gauche pour rétablir, à la place de la contribution sur l'ensemble des revenus, l'impôt sur les grandes fortunes et pour ne pas accorder des 1<sup>er</sup> août les cotisations retraité n'ont pas davantage abouti.

Les socialistes n'ont pas convaincu, non plus, la majorité de prévoir les mêmes exonérations à la contribution sur les revenus que celles qu'ils avaient instituées en 1983 lorsqu'ils avaient eu recours, eux aussi, à ce mode de financement pour la Sécurité sociale. Avant été prévues, entre autres, alors, des exonérations pour les personnes ayant connu un changement de situation entre le moment de la perception des revenus et le moment du paiement de la contribution sur eux. De telles

dispositions convenaient pourtant à M. Michel Pelchat (UDF, Essonne) et à d'autres membres de son groupe. Mais les arguments de M. Juppé ont amené M. Pelchat à retirer son amendement. Le ministre délégué au budget a fait observer que son projet prévoit d'exonérer totalement tous ceux qui paient moins de 1 300 F d'impôt sur le revenu, ce qui, non seulement est plus simple que la solution sociale, mais dégrève davantage de contribuables ; il a ajouté que ses services auront comme instruction des remises, au cas par cas, pour les situations particulières.

La majorité a trouvé quand même le moyen de laisser apparaître ses arrière-pensées. Puisque, à ses yeux, le fonctionnement actuel de la protection sociale coûte trop cher, il faut le prouver aux Français. M. Georges Tranchant (RPR, Haute-Loire), spécialiste de la défense des intérêts des possesseurs de capitaux, avait mis au point un système, peut-être efficace, mais d'une complexité redoutable. L'employeur aurait versé, tous les mois, à ses salariés, non seulement leur salaire net, mais, aussi, l'équivalent des cotisations sociales, qu'elles soient théoriquement, à la charge de l'employé ou à la charge de son entreprise ; puis, dans les quinze jours, le salarié aurait retourné à son patron un chèque correspondant au montant des cotisations. Ainsi, il aurait mesuré ce que lui coûte la sécurité sociale, mais il aurait été aussi, peut-être, tenté de s'assurer ailleurs...

#### Mentions obligatoires sur les bulletins de salaires

Pour la gauche, il était évident qu'un tel système aurait été l'amorce de la fin de l'obligation de l'adhésion à la Sécurité sociale. En raison des difficultés de mise en œuvre de son projet, M. Tranchant a accepté de retirer son amendement, et celui, identique, du Front national, a été facilement repoussé. Pour la droite, ce n'était qu'un recul par-

tiel. M. Tranchant et M. Bernard Claude-Savy (RPR, Nièvre) avaient su convaincre leurs collègues du RPR de signer un amendement prévoyant que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1989, devraient obligatoirement figurer sur tous les bulletins de salaires, en plus du salaire et du montant des cotisations à la charge du salarié, qui y sont déjà inscrites, celles payées par l'entreprise.

La encore, le Front national partageait ce souhait : une partie de l'UDF aussi, puisque M. Gilbert Gantier (Paris) avait déposé un amendement arrivant au même résultat. L'objectif de cet amendement était de montrer au salarié ce que coûte véritablement sa protection sociale. Pour M. Guy Ducloux (PC, Hauts-de-Seine), c'est considérer les salariés « comme des êtres intellectuellement diminués, auxquels il faudrait inculquer le sens des responsabilités à l'égard de leur vie ». Pour M. Philippe Bessières (PS, Hauts-de-Seine), ces projets traduisaient, « sous le couvert d'une préoccupation pédagogique, un profond mépris des salariés ».

M. d'Ornano les a refusés, lui aussi, car ils auraient entraîné un alourdissement des formalités « papérasières » imposées aux entreprises, contrairement aux engagements de la majorité, alors que « cela ne servirait à rien ». M. Juppé, prudemment, a préféré s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée. L'amendement RPR, mis aux voix au scrutin public, a été repoussé par 355 voix (PS, PC et une partie de l'UDF) contre 207 (RPR, FN et le reste de l'UDF), les votes des députés UDF dépendant de la personnalité qui tournaient la clef de leur bulletin de vote électronique. L'amendement de M. Gantier, mis aux voix, lui, à main levée, a été adopté, ses partisans étant plus nombreux dans l'hémicycle que ses adversaires.

Les présents ont imposé la pédagogie. Permettra-t-elle de réaliser un souhait qu'ils ne dissimulent qu'à peine ?

THIERRY BRÉHIER.

## L'avenir de la Norme

### Repreneurs ou semeurs d'illusions ?

A l'approche de l'ouverture des négociations entre les dirigeants et l'administrateur judiciaire de la Norme et les syndicats le 30 juillet, et tandis que sur le front social la situation se caractérise par un calme relatif, les spéculations sur la reprise éventuelle de tel ou tel site vont bon train. Au ministère de l'Industrie, on se montre très circonspect sur les propositions qui sont faites.

A Dunkerque, le sénateur et maire, M. Claude Prouvreur (attaché au RPR) a, le 25 juillet, qu'un consortium d'industriels belges et saoudiens était sur les rangs et qu'il avait la surface financière suffisante pour tenter l'opération. Faisant allusion au silence dans lequel se cantonne depuis plusieurs jours M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, il a ajouté que la reprise était possible, « à condition que se manifeste une volonté politique d'examiner sérieusement les propositions » et il a menacé de démissionner de son mandat municipal si le chantier était fermé. Mais, au-delà de ces propos généraux, M. Prouvreur, lorsqu'on le presse de fournir des détails, répond : « Je ne suis pas un spécialiste du secteur et je ne connais pas personnellement ceux qui se présentent comme repreneurs ni le montage envisagé. En tout cas, je me battrais jusqu'au bout ».

Sur le littoral méditerranéen, c'est M. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération des métaux CGT qui vole au secours d'une proposition de reprise de La Ciotat (2 900 salariés) formulée par son ancien propriétaire, le groupe Intra Invest, dirigé par M. Roger Tamraz et dont le capital provient du Liban, des Émirats du Golfe et d'autres pays du Moyen-Orient. Sans craindre une quelconque compromission avec le capitalisme multinational, M. Sainjon déclare : « Nous CGT, nous sommes prêts à discuter et à étudier cette offre ».

En vérité, il n'existe pour l'heure aucune proposition déposée en bonne et due forme — c'est-à-dire selon les modalités de l'article 83 de la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté — auprès du ministère de l'Industrie ou de l'administrateur judiciaire. Les documents qui viennent à l'appui des propositions sont rédigés sur papier libre, parfois en termes imprécis et ressemblent davantage à des notes ou à des schémas qu'à des pièces juridiques.

Outre que les responsables de derniers publics se méfient à juste titre de prétendus repreneurs ou de leurs mandataires dissimulés derrière de mystérieux consultants qui se révéleraient vite des chasseurs de prime, le gouvernement est fondé à estimer suspecte cette convergence de projets de reprise au moment où vont s'ouvrir les négociations sociales. Que n'ont-elles été formulées plus tôt, voire avant le dépôt de bilan de la Norme fin juin ?

An vu des documents écrits disponibles — et qui restent confidentiels — il semble que les solutions de sauvetage suggérées par Dunkerque et par La Ciotat de l'autre (le chantier de La Seyne étant de toute façon sacrifié) sont, soit approximatives, soit irréalistes, car ruineuses pour les finances publiques.

#### Renoncement aux avantages acquis

Pour Dunkerque (1 600 salariés), un projet sommaire en date du 10 juillet a été présenté à l'administrateur par M. Michel Gabrysiak agissant au nom d'intérêts industriels ou financiers non identifiés. Il est fondé sur une période préalable de location-gérance suivie de la reprise des installations pour le franc symbolique. Il implique que les salariés qui seraient réembauchés (770 personnes et 550 sous-traitants) renonceraient à de nombreux avantages acquis (primes, temps libre pour convenance personnelle, jour fériés), afin de ramener le coût de l'heure de travail de 100 à 80 francs environ. Des coupes sont prévues dans les frais généraux. Le repreneur serait français, avec éventuellement 20 % à 30 % de capitaux étrangers dans une société holding au capital de 35 à 40 millions de francs.

Par étape, des commandes seraient passées — par quel miracle ? — dès le début 200 000 à 300 000 heures de travail la première année et 1 800 000 la seconde. M. Gabrysiak se fait fort d'assurer 1,5 milliard de commandes, soit plus de deux ans de travail. Mais, c'est le plus important, le projet suppose une double aide de l'Etat qui apporterait 200 000 francs par emploi et

prendrait à sa charge le règlement de tout le volet social.

Pour sa part, Intra Invest a couché sur le papier, début juillet, un schéma plus précis de reprise de La Ciotat avec un effectif réduit (2 200 à 2 300 personnes) qui débouche sur une nouvelle politique commerciale tournée vers les services et l'ingénierie énergétique notamment. La Ciotat s'étant longtemps spécialisée dans les navires pétroliers et gaziers. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1987, après une courte période de location-gérance, une société serait constituée qui rattrierait sur La Ciotat des équipements et du personnel de La Seyne. Il s'agirait de substituer des subventions forfaitaires annuelles de l'Etat pendant deux ans au système actuel des aides de trésorerie mensuelles et des subventions à la commande au coup par coup. Ces financements pourraient être ajustés en fonction des paiements effectués par les armateurs au fur et à mesure de la construction des navires, du coût de la main-d'œuvre ou des frais financiers.

Mais, là aussi, l'effort demandé à l'Etat est considérable : 700 millions de francs en 1987, 600 millions en 1988, à quoi s'ajouteraient une dotation initiale de 200 millions et un crédit privilégié pour les investissements de 80 millions. Pour sa part, la société limiterait son propre risque à 50 millions. Au total, pour l'Etat, la note serait salée : 650 000 francs par emploi sur deux ans (1).

On voit mal comment M. Madelin se déjugerait en ouvrant les vannes des finances publiques un mois à peine après avoir fermé le robinet. Si encore le marché mondial des navires reprenait du tonus ! Mais il est plus déprimé que jamais. Et en France, le chantier de Saint-Nazaire à lui seul — qui malgré ses qualités commerciales et techniques ne peut survivre qu'avec l'appui de l'Etat, — n'aurait satisfait presque deux fois à la demande actuelle.

FRANÇOIS GROSCHARD.

(1) On prête aussi à Alstom, qui exploite les usines de Saint-Nazaire et de Nantes, l'étude d'une éventuelle reprise de La Ciotat avec mille personnes seulement. Mais si l'entreprise devait s'intéresser au chantier méditerranéen, ce ne serait qu'en tant que maître d'ouvrage.

#### Après la mort de Fernand Pouillon M. Chirac : une leçon d'éthique artistique

M. Jacques Chirac a adressé à M<sup>me</sup> Catherine Sayer, compagne de Fernand Pouillon, le vendredi 25 juillet, un télégramme dans lequel le premier ministre écrit notamment : « C'est avec une vraie et douloureuse émotion que j'apprends la disparition de Fernand Pouillon. (...) Essentiellement généreux, il sut comprendre l'impératif d'équilibre entre le contrôle et l'innovation, régénérer sans mériter, créer, enfin, sans renier. En France comme à l'étranger, notre époque comprend désormais l'importance de son œuvre, et l'intérêt que lui portent les jeunes architectes d'aujourd'hui en est la preuve. (...) C'est une leçon d'éthique artistique que nous a donnée, tout au long de son existence, Fernand Pouillon. Son absence en révélera, sans doute, toute la portée ».

● A la Société générale. — M. Jean-Paul Delacour, directeur général adjoint de la Société générale, a été nommé directeur général de la banque par M. Marc Vienot, nouveau président en remplacement de M. Jacques Mayoux. Ancien président de la SOGENAL, filiale aéroportuaire de la Société générale, il avait, pratiquement, été mis au placard par M. Mayoux, avec qui il s'était heurté lorsque ce dernier était PDG de SACLOR, de 1978 à 1982.

#### A Renault-Billancourt La CGT veut mobiliser contre les licenciements

Enfin, les listes de salariés de l'usine de Billancourt et du siège social de Renault mis en congé de conversion seront communiquées au cours de deux comités d'établissement extraordinaires mercredi 30 juillet. En effet, cette procédure est obligatoire pour les salariés protégés (délégués, membres de comités d'entreprise). Or sur la liste figurent, pour l'usine, vingt-trois délégués CGT, deux CFDT et deux ex-CFDT du mouvement trotskiste Lutte ouvrière ; pour le siège, un délégué CGT.

Vendredi 25 juillet, M. Louis Viannet, secrétaire de la CGT, a appelé à la « riposte la plus énergique possible », et annoncé notamment une « journée de lutte » pour le 30 juillet. Il a indiqué que des débrayages et des pétitions avaient déjà eu lieu à Billancourt. Mais il n'a pas précisé si des grèves étaient envisagées, ni si la CGT participerait aux comités d'établissement. Le cartel des syndicats CGT-Renault doit se réunir mardi 29 juillet. Selon la CGT, le transfert à Billancourt de mille cinq cents salariés des méthodes, actuellement à Rueil (Haute-Seine), présage la disparition des activités industrielles sur la rive droite de Billancourt et la suppression de quatre mille emplois.

Le numéro du « Monde » daté 26 juillet 1986 a été tiré à 474 279 exemplaires

A B C D E F G

(Publicité)

**l'année américaine après le BAC**  
sur le campus d'une grande université des USA  
**UNIVERSITY STUDIES IN AMERICA, Inc.**  
USA-French-Office, 57, rue Charles-Laffitte, 92200 Neuilly, 47.22.94.94

## LIBAN

### Le Jihad islamique annonce la libération d'un otage américain

Beyrouth (AFP). — L'organisation clandestine du Jihad islamique a annoncé qu'un otage américain, le révérend Martin Lawrence Jenco, cinquante ans, serait libéré « prochainement » en raison de « son mauvais état de santé ».

Dans un communiqué accompagné d'une photo couleur, parvenu dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 juillet au quotidien indépendant *Al Nahar* et adressé à « l'opinion publique internationale, au peuple américain et aux familles des otages », le Jihad annonce que « le révérend Jenco, un des otages que nous détenons, sera libéré prochainement, en raison de son mauvais état de santé, conformément à nos principes islamiques, et pour prouver notre bonne volonté ». Le révérend Jenco, directeur de l'organisme américain du Secours catholique à Beyrouth, est un des cinq ressortissants américains détenus au Liban par le Jihad islamique. Il avait été enlevé le 8 janvier 1985 dans le secteur musulman de la capitale libanaise.

« Insistant sur le bien-fondé de nos justes revendications et sur notre inimitié à l'égard de la politique américaine représentée par Reagan et son gouvernement, nous affirmons que cette initiative sera la dernière. Le gouvernement américain assumera ensuite la responsabilité de ce qui pourrait advenir de la vie des autres otages », indique le communiqué du Jihad qui ajoute : « Si nos exigences ne sont pas remplies, la fin sera tragique. D'ailleurs, le père Jenco sera porteur de messages envoyés par les otages au peuple, au gouvernement et à leurs familles ».

Quatre ressortissants américains, outre le père Jenco, sont détenus au Liban par le Jihad islamique : le directeur de l'hôpital de l'université américaine de Beyrouth (AUB), David Jacobsen, cinquante-quatre ans, enlevé le 28 mai 1985 à Beyrouth-Ouest, le doyen de la faculté d'agronomie de l'AUB, Thomas Sutherland, cinquante-quatre ans, enlevé le 9 juin 1985 dans la banlieue chiite de Beyrouth, le directeur du bureau régional du Moyen-Orient de l'agence américaine AP, Terry Anderson, trente-huit ans, enlevé le 16 mars 1985 à Beyrouth-Ouest. William Buckley, cinquante-six ans, troisième secrétaire de l'ambassade américaine à Beyrouth, avait été enlevé le 16 mars 1984 dans le secteur musulman de la capitale. Le Jihad avait annoncé son exécution le 4 octobre 1985, mais son corps n'a jamais été retrouvé.

● TCHÉCOSLOVAQUIE : condamnation d'un écrivain. — M. Herman Chromy, écrivain antiformaliste signataire de la Charte 77, le manifeste des dissidents tchécoslovaques, a été condamné vendredi 25 juillet à deux ans de prison ferme pour « subversion » par un tribunal de Prague. Agé de trente-neuf ans, M. Chromy est accusé d'avoir écrit et diffusé des textes à caractère anti-national notamment auprès du personnel de la centrale électrique de Melnik (Bohême centrale) où il était employé. Il avait été arrêté le 9 avril dernier après une perquisition à son domicile. — (AFP).

## Dans sa réponse à M. Gorbatchev

### M. Reagan proposerait de retarder de cinq à sept ans le déploiement de l'IDS

Le président Reagan a répondu, vendredi 25 juillet, à la dernière proposition soviétique sur le désarmement en indiquant qu'il serait prêt à retarder, mais non à abandonner ni à limiter, le déploiement du système de défense spatiale IDS, ont déclaré de hauts fonctionnaires américains. Pour sa part, la Maison Blanche a simplement précisé qu'il s'agissait d'une « lettre privée » au numéro un soviétique.

Toutefois, selon des responsables qui ont requis l'anonymat, la réponse américaine propose de retarder pendant une période de cinq à sept ans le déploiement d'un système de défense antimissiles, en échange d'un accord aux termes duquel un tel système pourrait être déployé par l'une des deux superpuissances après une date mutuellement convenue.

Peu auparavant, lors d'une réception organisée pour un groupe d'étudiants à la Maison Blanche, M. Reagan avait déclaré qu'il ne « laisserait jamais l'IDS devenir une monnaie d'échange, quelque chose que nous abandonnerions et avec lequel nous n'irions pas de l'avant si l'Union soviétique faisait quelque chose ».

Le communiqué de la Maison Blanche indique que les Etats-Unis restent déterminés à rechercher d'importantes réductions des armes nucléaires offensives, et que les Etats-Unis « considèrent l'effort énergétique de recherche mené par le gouvernement américain » pour parvenir à un système de défense antimissiles « comme une part es-

sentielle de la tâche visant à réduire l'efficacité et la nécessité même de ces armes offensives ».

« Le président espère que les idées qu'il a mises en avant dans sa lettre [à M. Gorbatchev] permettront de poursuivre le processus d'établissement d'une base ferme de progrès dans différents domaines critiques », ajoute le communiqué, soulignant que M. Reagan « considère son échange de correspondance avec M. Gorbatchev comme étant d'une grande valeur dans la recherche d'une compréhension entre les deux pays ».

Cette annonce de la remise d'une réponse américaine à la proposition soviétique a été faite au moment où l'on apprendait qu'un haut responsable soviétique, M. Alexander Besternykh, vice-ministre des affaires étrangères, se trouvait à Washington, pour s'y entretenir, jusqu'à mardi, de la préparation d'un éventuel sommet Reagan-Gorbatchev.

A Genève, d'autre part, Américains et Soviétiques ont publié vendredi soir un communiqué commun, fait rare dans de telles circonstances, sur leur première rencontre consacrée aux essais nucléaires. Ce texte, particulièrement laconique, indique que, « en vertu de l'accord intervenu il y a quelque temps, les rencontres entre experts soviétiques et américains sur la globalité des problèmes liés aux essais nucléaires ont commencé le 25 juillet 1986 à Genève ». — (AFP).

